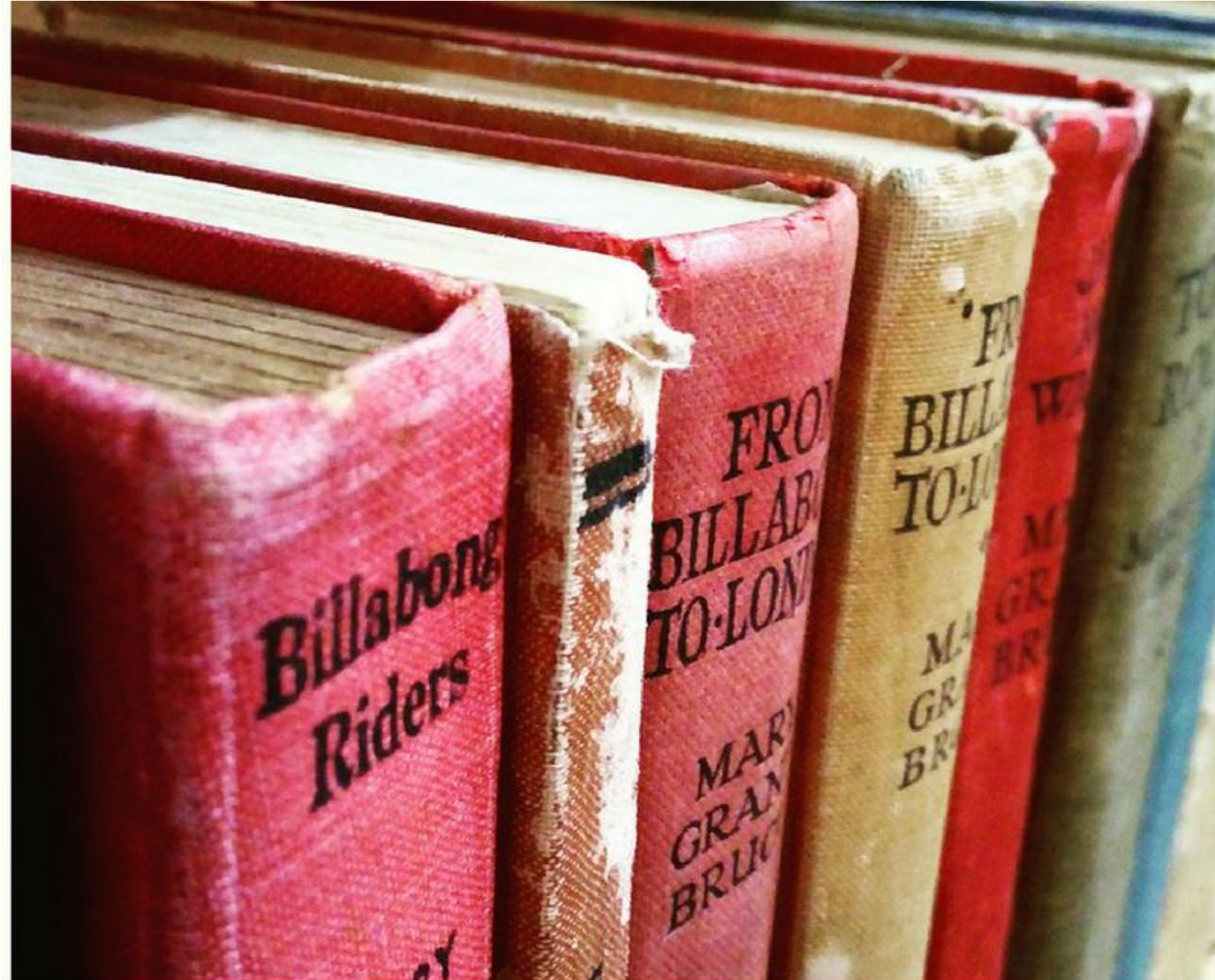




DICTIONNAIRE QHSE

MAXIMUM DE DEFINITIONS
CONCERNANT LE DOMAINE QHSE

QHSE BLOG

LE GLOSSAIRE QHSE

L'objectif est de rassembler un maximum de définitions concernant le domaine HSE (Health,Safety&Environment) pouvant intéresser les différents acteurs professionnels de la prévention des risques HSE en entreprise.

Il apparaît nécessaire de maîtriser le vocabulaire HSE pour mieux cerner les concepts, les méthodes et les outils. La clarification de ce vocabulaire spécifique est essentielle pour que les termes, terminologies, abréviations, mots et concepts soient accessibles à tous et permettent ainsi une bonne compréhension

Juillet 2011

SOMMAIRE

1. CATEGORIE SANTE..... [PAGE 3 – 40]
2. CATEGORIE SECURITE..... [PAGE 41- 89]
3. CATEGORIE ENVIRONNEMENT..... [PAGE 90-133]
4. ABBREVIATIONS..... [PAGE 134-138]
5. BIBLIOGRAPHIE..... [PAGE 139]



A

Abcès :

Accumulation de pus qui se forme à la suite d'une infection et détruit ou refoule les tissus environnants.

Ablation :

Opération consistant à enlever tout ou partie d'un organe ou tissu. L'ablation peut être réalisée par divers moyens : chirurgie, laser.

Acariens :

Petits animaux, mesurant moins d'un demi-millimètre, mais visibles au microscope, se nourrissant de débris de poils et de peaux. Il en existe plus de 5000 espèces. Ils prolifèrent en milieux chauds et humides, dans les matelas, oreillers et moquettes, mais se dessèchent et meurent en milieux secs. Ils sont inoffensifs mais leur carapace et leurs excréments contiennent des protéines qui peuvent provoquer des allergies.

Acide gras :

Les acides gras proviennent de la dégradation des sucres ou des matières grasses alimentaires (lipides) au cours de la digestion. Ils interviennent dans la constitution des tissus organiques et des membranes cellulaires. Les acides gras se présentent sous forme d'une chaîne d'atomes de carbone, d'hydrogène et d'oxygène. Les atomes de carbone sont reliés entre eux par 4 liaisons ou ponts chimiques (mise en commun de 2 électrons). Sur ces liaisons se fixent des atomes d'hydrogène. Lorsque 2 ponts restent en parallèle et libres, cette double liaison a alors encore la possibilité d'accepter un atome d'oxygène. Les acides gras sont classés selon la longueur de la chaîne de carbones (il peut y en avoir de 4 à 24) ou selon la saturation de la chaîne, c'est à dire selon le nombre de liaisons restées libres (ou disponibles pour recevoir un atome d'oxygène) : on parle alors d'acide gras saturé, mono insaturé ou poly insaturé. Plus un acide gras comporte d'hydrogène plus il est saturé.

Agenda de sommeil :

Feuillet constitué d'une grille horaire pour apprécier les horaires et la qualité du sommeil.

Le sujet doit indiquer les heures de coucher et de lever par des flèches sur les cases correspondantes et hachurer les heures de sommeil supposées.

Alzheimer :

Des pertes de mémoire, de jugement et de raisonnement jusqu'aux changements d'humeur et de comportement, il existe de nombreux signaux qui devront alerter le patient et son entourage, sans pour autant l'alarmer car il existe des symptômes similaires causés par d'autres maladies pour lesquelles existent des traitements médicaux. C'est pourquoi, si plusieurs de ces symptômes co-existent chez

une même personne, il est important de consulter un médecin afin de confirmer le diagnostic de la maladie d'Alzheimer.

Pertes de mémoire - Difficultés à exécuter les tâches familières - Problèmes de - Désorientation dans l'espace et dans le - Jugement affaibli- Difficultés face aux notions abstraites- Objets égarés- Changements d'humeur ou de comportement - Changements de personnalité-Manque d'enthousiasme.

Anémie :

Diminution du nombre de globules rouges dans les ang qui peut se traduire par une grande fatigue, un soufflement et une pâleur.

Angine de poitrine :

Douleur (sensation de serrement), en arrière du sternum, irradiant dans le bras gauche et souvent accompagnée d'une sensation d'angoisse, elle est le plus souvent due à un rétrécissement des artères coronaires (par des plaques d'athérome) : le cœur, alors mal irrigué, souffre d'un déficit en oxygène.

Angor nocturne :

Crise douloureuse d'angine de poitrine survenant pendant le sommeil.

Anorexie :

Perte de l'appétit.

Antalgique :

Médicament calmant la douleur.

Anticorps :

Molécule chimique fabriquée par l'organisme dont le rôle principal est de le défendre contre la pénétration par effraction d'autres organismes vivants. Cette formation d'anticorps peut être déclenchée par la pénétration dans l'organisme de microbes, de cellules humaines provenant d'un autre individu (globules rouges, greffe d'organe...).

Apnée:

Arrêt complet de la respiration pendant plus de 10 secondes. On donne habituellement la valeur de l'index d'apnées qui est le nombre d'apnées par heure de sommeil. Celui-ci est anormal lorsqu'il dépasse 10/heure chez l'adulte et 15/heure chez le sujet âgé.

Arythmie cardiaque :

Trouble du rythme cardiaque : ce peut être un trouble de fréquence ou de régularité du rythme ou d'intensité des contractions.

Assure:

La ou les personnes qui sont désignées au Certificat d'adhésion et qui bénéficient des garanties.

Assurance maladie :

Mécanisme garantissant à l'assuré le remboursement de ses frais médicaux et le versement d'un revenu de remplacement en cas d'arrêt de travail. L'assurance maladie couvre les risques maladie, maternité, invalidité et décès des assurés.

Asthme :

Maladie inflammatoire des bronches entraînant une réduction de leur calibre. Les muscles des bronches peuvent se contracter brutalement. Ils contribuent aussi à la réduction du calibre des bronches et au passage de l'air par des contractions brutales (bronchospasmes). Ceci est responsable d'une gêne respiratoire avec souvent des sifflements, une toux, une oppression du thorax. L'asthme est souvent d'origine allergique.

Atopique, terrain atopique

Aptitude d'un sujet à présenter des manifestations allergiques au contact d'allergènes qui sont habituellement inoffensifs.

Auxiliaire médical :

Infirmier, secrétaire médical, autres

B

Bactérie :

Organisme unicellulaire autonome, visible au microscope. Les bactéries n'appartiennent ni au règne végétal, ni au règne animal, leur noyau ne comporte qu'un chromosome et elles se reproduisent par scission.

Les bactéries sont été les premiers êtres vivants sur terre, il y a plusieurs milliards d'années. Elles sont formées d'une seule cellule. Notre peau, notre bouche et nos intestins hébergent des millions de bactéries, et un seul gramme de terre en contient des milliards. Certaines bactéries sont indispensables à la vie sur terre, d'autres vivent en bonne entente avec nous

et certaines déclenchent des maladies : les infections bactériennes. Le tétanos est une infection bactérienne, tout comme la tuberculose, les furoncles, la scarlatine, la coqueluche, etc. Pour lutter contre une infection bactérienne, on utilise, si nécessaire, les antibiotiques (D e anti = contre et bio = vie). Schématiquement, les antibiotiques tuent les bactéries et permettent au corps de venir à bout de l'infection.

Biopsie :

Prélèvement de tissu afin d'effectuer un examen au microscope. La biopsie est nécessaire avant de poser le diagnostic d'une maladie cancéreuse par exemple ou pour rechercher des agents infectieux. Elle permet aussi d'orienter le traitement. Les biopsies sont aussi utilisées pour confirmer le diagnostic de maladie de Crohn ou de Recto Colite Hémorragique (RCH) ou pour repérer par avance le risque de survenue de complications.

Boulimie nocturne :

Réveil nocturne récurrent associé à un comportement alimentaire anormal.

Bronchiolite :

Inflammation des bronchioles. La bronchiolite du nourrisson est une maladie d'origine virale.

Bruxisme :

Grincement de dents pendant le sommeil.

C

CA 15-3 :

Marqueur tumoral présent dans les sang et lié au cancer du sein .Sa présence reflète de manière indirecte la maladie. Sont aux sanguins normale inférieure à 30 unités par ml. Il n'est utile que pour évaluer l'efficacité d'un traitement.

Calcification :

Processus de formation de l'os par dépôt de sels de calcium dans le tissu.

Calorie :

Sens générique : unité de mesure de la chaleur. En nutrition : unité de mesure de l'énergie produite par la combustion des aliments par l'organisme.

Cancer :

Tumeur(s) maligne(s) s'étendant rapidement et de façon anarchique et qui peut (vent) se généraliser, Sous l'influence de facteurs externes comme le tabac et l'alcool, des virus, de rayons X, du soleil, résulte un déséquilibre de la croissance et de la multiplication cellulaire qui transforme les cellules normales de l'organisme en cellules cancéreuses. La multiplication cellulaire selon la localisation initiale conduit au cancer du sein, cancer du poumon, cancer de la prostate, cancer du colon, cancer de l'estomac.

Carcinome :

Tumeur maligne ayant pour origine la peau ou les tissus tapissant les organes internes.

Cataplexie :

Un des symptômes de la narcolepsie qui est une faiblesse musculaire brutale apparaissant au moment des émotions fortes : colère, peur, rire...

Cathéter :

Tube flexible destiné à être introduit dans une veine permettant l'exploration d'un organe, l'injection d'un médicament, et qui permet d'améliorer le confort du patient.

Cauchemars :

Rêves effrayants qui sont habituellement très vivants et précis. Les thèmes les plus fréquents sont des menaces, des poursuites ou des agressions. Les cauchemars apparaissent habituellement pendant le sommeil paradoxal.

Céphalée :

Douleur de la tête quelles qu'en soient l'intensité et la cause. Dans le langage courant, on confond souvent migraine et céphalée, même si pour le médecin, ces termes ne sont pas synonymes. La migraine est une céphalée parmi d'autres. Selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), il existe 13 variétés de céphalées dont la

migraine, la céphalée dite de tension, les algies vasculaires de la face...

Certificat médical :

Attestation établie par un médecin, justifiant l'absence du salarié.

Le certificat médical doit être adressé à l'employeur au plus tard dans les 48h du début de l'absence, sous peine de sanctions pour le salarié.

Champignon :

Les champignons microscopiques :

Les champignons microscopiques sont responsables également d'infections appelées mycoses (du grec mukês = champignon). Ces infections sont surtout fréquentes sur la peau, les cheveux et les ongles. Les médicaments qui luttent contre les mycoses sont appelés antimycosiques ou antifongiques (fongus = champignon). Comment distinguer une infection due à un virus de celle due à une bactérie ? C'est souvent difficile. Les rhumes sont dus à des virus et 9 fois sur 10 les bronchites et les angines sont également dues à des virus. Face à une infection virale, le patient n'a pas besoin d'antibiotiques, trop souvent prescrits inutilement.

Les maladies dues aux parasites sont nombreuses : amibe, paludisme, oxyure (les vers dans les selles des enfants), etc. Ces maladies se soignent avec des médicaments appelés antiparasitaires.

Chimiothérapie :

Thérapeutique générale du cancer à l'aide de médicaments. La chimiothérapie est adjuvante lorsqu'elle suit un traitement loco-régional (la chirurgie par exemple). La chimiothérapie est néo adjuvante lorsqu'elle précède un autre traitement. La chimiothérapie est dite palliative en cas de rechute du cancer.

Cholestérol :

Substance grasse indispensable aux cellules de l'organisme, il intervient dans la synthèse de la vitamine D et dans la formation de diverses hormones. Le cholestérol a une double origine : par apports alimentaires ou fabriqué par le foie, il est transporté dans le sang par des protéines spécialisées (HDL ou LDL).

Chromosome :

Élément du noyau des cellules qui contient les gènes. Les chromosomes contiennent le "code génétique", ils déterminent indirectement la forme, les structures et les fonctions des éléments de l'organisme.

Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS) :

Instance dont la mise en place est obligatoire dans les établissements d'au moins 50 salariés.

Le CHS a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des employés ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.

Il veille notamment à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires fixées en ces matières. Il est présidé par le chef de l'établissement ou son représentant.

Coagulation :

C'est un processus qui permet de stopper un saignement. Il forme un caillot. Les plaquettes, les facteurs de la coagulation et les enzymes plasmatiques sont impliqués dans ce processus.

Cœlioscopie :

Examen visuel direct de l'intérieur de la cavité abdominale. Il est réalisé au moyen d'un endoscope qui est introduit à travers la paroi abdominale par une petite incision.

Colectomie :

Ablation chirurgicale du côlon. Elle peut être totale ou partielle. Dans ce cas, on parlera de colectomie droite ou gauche.

Collagène :

C'est la molécule qui donne la souplesse et permet le maintien de l'élasticité de la peau.

Coloscopie :

Examen au cours duquel un tube flexible, doté d'un dispositif éclairant est introduit par l'anus pour examiner le côlon. Des biopsies peuvent être réalisées au cours de l'examen. Des sédatifs sont généralement utilisés.

Condition de travail :

Environnement dans lequel travaillent les salariés.

L'employeur a l'obligation de préserver la santé et la sécurité des travailleurs, en évaluant les risques professionnels et en proposant des améliorations des conditions de travail.

Le CHS a pour rôle de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des salariés, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Il veille également au respect des dispositions légales et réglementaires dans ces matières.

Conditions de travail (matérielles) :

Outils & confort au travail.

Congé de maternité :

Congé de droit pour la salariée enceinte. Le bénéfice du congé de maternité est conditionné par l'information de l'employeur par la salariée

Congé de naissance :

Congé rémunéré dont peut bénéficier le salarié à l'occasion de la naissance d'un enfant.

Sa durée est de trois jours, et il n'est pas soumis à une condition d'ancienneté.

Consentement éclairé :

Afin de tester l'efficacité de nouveaux médicaments, on procède à des essais cliniques sur l'homme. Pour des raisons de risque médical, de déontologie, d'éthique, le médecin demande un consentement éclairé (écrit et signé) à son patient. Il lui précise les tenants et les aboutissants (pronostic, effets secondaires....) de l'expérimentation à laquelle il va se soumettre.

Contrôle médical :

Contrôle par la Caisse d'assurance médicale d'un assuré en arrêt de travail, qui perçoit des prestations. Le contrôle médical doit s'effectuer en dehors des horaires de sortie autorisés.

Si le service du contrôle médical estime que l'arrêt de travail est injustifié, la Caisse peut suspendre le versement des indemnités journalières.

Contrôle biologique :

Mesure de la gravité de l'exposition d'une personne à un contaminant par l'analyse de l'air expiré, d'un liquide biologique (ex. : urine, sang, transpiration) ou d'un élément du corps (ex. : cheveux, ongles).

Contrôleur de travail :

Fonctionnaire placé sous l'autorité de l'inspecteur du travail.

Le contrôleur du travail assure le respect de la législation du travail, et contribue à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Cortico-dépendance :

Situation au cours de laquelle la maladie est maintenue en rémission sous la condition qu'une certaine dose de corticoïdes constante soit absorbée chaque jour. En pratique cela signifie que si la dose est diminuée, les signes de la maladie réapparaissent.

Corticoïdes :

Médicaments anti-inflammatoires de type cortisone. Les corticoïdes peuvent être utilisés pour réduire l'inflammation dans la maladie de Crohn et dans la rectocolite hémorragique.

Ils peuvent être prescrits sous forme de comprimés, injectés par voie intraveineuse, ou encore utilisés par voie rectale sous forme de lavement ou de mousse.

Cortisone :

Substance naturellement sécrétée par l'organisme dont les propriétés anti-inflammatoires sont utilisées notamment dans le traitement de la maladie de Crohn et de la rectocolite hémorragique.

CPAP (Continuons Positive Airway Pressure) o.u PPNC (Pression Positive Nasale Continue) :

Traitement du syndrome d'apnées du sommeil qui comporte un masque nasal relié par un tuyau à une petite machine qui souffle de l'air dans les voies aériennes. La pression de l'air permet de maintenir les voies aériennes ouvertes.

Cystoscopie :

Examen de la vessie par introduction d'une sonde (cystoscope)

D

Décalage horaire ou Jet-Lag :

Ensemble des perturbations cliniques et sociales en rapport avec le franchissement rapide de plusieurs fuseaux horaires lors des transports aériens. Le déplacement rapide soumet l'organisme à un décalage brutal entre son heure physiologique synchrone de l'heure du pays de départ et l'heure différente du pays d'arrivée.

Déclaration des Maladies Professionnelles Indemnissables :

C'est à la victime, (ou à ses ayants droit), de déclarer elle-même la MPI à la caisse d'assurance maladie dans les 15 jours qui suivent la cessation du travail, ou la constatation de la maladie, en joignant à cette déclaration un certificat médical descriptif initial, établi par un praticien. Ce certificat doit comporter l'identification de la victime et de l'employeur, la nature du travail effectué, le numéro du tableau de la maladie, et les constatations médicales. Une prescription d'arrêt de travail peut être faite, si cela est justifié médicalement.

Déclaration des Maladies à Caractère Professionnelles :

La déclaration de MCP a pour but de contribuer à la création et à la modification des tableaux des MPI. Elle doit être faite par tout médecin, quelle que soit sa spécialité ou son mode d'exercice, lorsqu'il attribue une maladie à un ou plusieurs facteurs professionnels et que la victime ne peut bénéficier d'une réparation au titre des MPI. C'est l'application de l'article L-461.6 du code de la sécurité sociale. Cette déclaration doit être faite à l'inspection du travail ou à l'ingénieur des mines qui la transmettra au médecin inspecteur régional du travail et de la main-d'œuvre (MIRTMO).

Conséquences d'une déclaration de MCP :

Chaque déclaration peut faire l'objet d'une enquête dans l'entreprise et peut contribuer à éviter la pérennisation d'un risque pour d'autres individus exposés.

Si le nombre de déclarations attire l'attention de la vigilance industrielle sur un même facteur, il y aura une enquête approfondie.

Lors de la modification des tableaux de MPI, les situations ayant fait l'objet d'une déclaration de MCP peuvent être retenues pour une prise en charge dans le régime MPI et réparées comme telles. Cette réparation se fera à partir de la date de parution du tableau de MPI, sans effet rétroactif, et à la condition qu'il soit fait une déclaration de MPI dans les trois mois qui suivent la parution du tableau.

Dossier médical :

Dossier constitué par le médecin du travail au moment de l'embauche. Il est complété à chaque nouvel examen médical.

Le dossier médical ne peut être communiqué qu'aux médecins-inspecteurs du travail, et, à la demande du salarié, au médecin de son choix.

Drainage lymphatique :

Manipulation généralement pratiquée par un kinésithérapeute permettant de drainer l'accumulation de lymphes lors de complications de type "gros bras».

Duodénum :

Partie initiale de l'intestin grêle succédant à l'estomac, au niveau du pylore. Relié à la vésicule biliaire et au pancréas, il récupère la bile et les sucs pancréatiques,

essentiels à la digestion

Dyslipidémie :

Modification quantitative et qualitative des lipides du sang.

Dyspepsie :

Terme regroupant les troubles fonctionnels de la digestion, sans lésion organique décelable.

Dysplasie :

Modification progressive des caractéristiques de normalité d'une cellule. Perte par exemple de la paroi, ou de certaines propriétés de fabrication, de sécrétion....

E

Ecotoxicité :

Toxicité vis-à-vis des organismes vivants, l'homme étant exclu (pour l'homme on utilise plutôt le terme de "toxicologie").

ECG (Electro Cardio Gramme) :

Tracé obtenu par enregistrement de l'activité électrique cardiaque. Cet enregistrement est réalisé en plaçant des électrodes qui mesurent les ondes électriques émises par l'activité cardiaque.

Electroencéphalogramme (EEG) :

Enregistrement des ondes électriques du cerveau par des électrodes placées sur le cuir chevelu et reliées à un ordinateur ou à un polygraphe.

Electromyogramme (EMG) :

Enregistrement de l'activité musculaire. Les électrodes sont placées en général sous le menton et sur les jambes.

Electro-oculogramme (EOG) :

Enregistrement des mouvements oculaires utile pour identifier le sommeil paradoxal.

Echo Doppler :

C'est un examen qui permet de visualiser la morphologie des vaisseaux et met en évidence des lésions minimes. Il est composé d'un échographe qui donne une image en 2 dimensions du vaisseau et d'un Doppler qui visualise le flux sanguin.

Eclampsie :

Complication qui survient en fin de grossesse et se traduit par une hypertension artérielle, des œdèmes et un taux anormal de protéines dans le sang.

Eczéma :

Maladie inflammatoire chronique de la peau appelée aussi "dermatite atopique". Elle apparaît chez les personnes avec un terrain allergique et évolue par poussées.

Embolie pulmonaire :

Obstruction d'une artère pulmonaire par un caillot. Elle peut être la conséquence de la migration d'un caillot venant d'une thrombose veineuse.

Emphysème :

Maladie pulmonaire faisant partie des BPCO caractérisée par la dilatation des alvéoles pulmonaires avec destruction de leur paroi élastique.

Enurésie :

Impossibilité de contrôler les mictions pendant le sommeil. Elle apparaît habituellement pendant les premières heures du sommeil de l'enfant. A l'âge de 6 ans, la plupart des enfants ont appris à contrôler leur miction.

Epidémie :

Vaste épisode d'une maladie qui touche un grand nombre d'individus à un moment donné.

Epilepsie morphique :

Epilepsie dont les crises surviennent particulièrement au cours du sommeil.

Epithélium :

Maladie pulmonaire faisant partie des BPCO caractérisée par la dilatation des alvéoles pulmonaires avec destruction de leur paroi élastique.

Ergotisme :

Intoxication par l'ergot de seigle.

Erythème :

Rougeur localisée au niveau de la peau due à la congestion des capillaires.

F

Feuille de soins :

Document remis par le médecin lors de chaque consultation médicale.

La feuille soins doit être envoyée à la Caisse d'assurance, pour obtenir le remboursement des frais médicaux.

La carte vitale a permis de remplacer les feuilles de soins "papier".

Fibroscope :

Petit tube souple formé de fibres optiques, qui permet d'explorer la muqueuse des conduits et des cavités de l'organisme. Il est par ailleurs doté de conduits permettant d'injecter ou d'aspirer des liquides ou de faire passer de petits instruments d'analyse ou de chirurgie.

Fibroscopie :

Méthode d'exploration des conduits et des cavités internes de l'organisme à l'aide d'un fibroscope.

Fiche d'aptitude :

Fiche établie par le médecin du travail après chaque examen médical, en double exemplaire. Un exemplaire de la fiche d'aptitude est remis au salarié, et l'autre transmis à l'employeur, qui doit le conserver.

Fiche médicale :

Fiche remise au salarié qui en fait la demande, ou lorsqu'il quitte l'entreprise. Le médecin du travail remet une fiche médicale au salarié, et en conserve un exemplaire dans le dossier médical.

La fiche médicale peut dispenser le salarié de l'examen d'embauche dans une autre entreprise.

Fissure :

Déchirure réalisant une petite plaie, souvent douloureuse.

Fistule :

Communication anormale entre deux organes ou deux segments d'un même organe (fistule interne) ou entre un organe et la peau (fistule externe).

Foetoxique :

Substance toxique pour le fœtus, c'est-à-dire toxique pour le produit de la conception après le troisième mois de développement dans l'utérus jusqu'à la naissance.

Follicule

Ce terme désigne une structure anatomique en forme de petit sac, ex. : le follicule pileux à la base des poils.

Formation :

Sensibilisation ; information ; recyclage ; perfectionnement .ex : Risque biologique : Exposition à un Agent infectieux (bactéries, virus, toxine).

G

Ganglion :

Formation anatomique consistant en un rassemblement de cellules sous forme d'amas. Les ganglions filtrent les lymphocytes et jouent un rôle dans la défense immunitaire de l'organisme.

Gaz du sang :

En pratique, on appelle gaz du sang un dosage du sang artériel qui permet de déterminer les taux d'oxygène, de dioxyde de carbone ainsi que le pH. Cet examen est utilisé pour évaluer l'efficacité de la fonction respiratoire.

Glucides :

Les glucides représentent le carburant de l'organisme, c'est sa source d'énergie. Les glucides complexes (saccharose, lactose) sont dégradés en sucres simples: le glucose qui va fournir l'énergie nécessaire aux organes.

Granulome :

Lésion inflammatoire constatée lors de l'examen de biopsies au microscope. Ces

lésions, lorsqu'elles existent, sont en faveur du diagnostic de maladie de Crohn.

H

Hallucinations hypnagogiques :

Ce sont des phénomènes ressemblant aux rêves, avec des sensations visuelles ou auditives souvent effrayantes, qui sont en général courtes et se terminent de façon brutale. Elles apparaissent chez les patients ayant une narcolepsie, de manière générale à l'endormissement, mais peuvent survenir également dans la journée lorsque la vigilance baisse.

Harcèlement moral :

Agissements répétés qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.

HDL cholestérol :

Cholestérol transporté dans le sang par les protéines HDL, désigné parfois par "bon cholestérol". Ces protéines ramènent le surplus de cholestérol présent dans le sang vers les cellules du foie qui se charge alors de l'éliminer.

Hémiplégie :

Paralysie d'une moitié du corps.

Hernie :

Terme général décrivant la saillie d'un organe ou d'une partie d'organe en deçà de la cavité le contenant normalement, ex. : hernie ombilicale, hernie hiatale, hernie abdominale.

Hernie hiatale :

Hernie particulière se caractérisant par la sortie d'une partie de l'estomac au dessus de la cavité abdominale, c'est-à-dire au dessus du diaphragme (membrane musculeuse séparant les poumons et le cœur de la cavité abdominale). Cette hernie est appelée hiatale car l'estomac passe à travers le hiatus (ouverture étroite du diaphragme), destiné normalement au passage de l'œsophage. Une hernie hiatale favorise les épisodes de reflux gastro-oesophagien.

Histamine :

L'histamine est un médiateur chimique de l'hypersensibilité : cette molécule est stockée dans diverses cellules et est libérée dans l'organisme, lors d'une réaction allergique.

Hormones :

Substances produites par les glandes du corps et circulant dans le sang. Elles ont un rôle régulateur pour de nombreuses cellules et de nombreux organes. Les hormones importantes dans le cas du cancer du sein sont les hormones sexuelles et la progestérone.

Hygiène de sommeil :

Elle concerne les habitudes de sommeil. Une bonne hygiène comporte

des horaires de sommeil réguliers avec en particulier un lever toujours à la même heure, sans faire de "grasse matinée". Il ne faut pas regarder la télévision au lit, ni prendre de repas au lit, éviter la caféine, la nicotine et l'alcool au moment du coucher ainsi que l'exercice dans la soirée.

Hygiène et sécurité :

Ensemble des dispositions légales et réglementaires destinées à protéger la santé et la sécurité au travail.

Toutes les entreprises doivent respecter la réglementation relative à l'hygiène et la sécurité. C'est l'inspecteur du travail qui est chargé de veiller au respect de ces dispositions. En cas d'infraction, il peut dresser un procès-verbal.

Hypersomnie :

Excès de somnolence pendant la journée ou sommeil nocturne de très longue durée. Elle peut avoir différentes origines : sommeil de durée ou de qualité insuffisante. Il est important de parler de sa somnolence à un médecin pour en déterminer la cause et le traitement si nécessaire.

Hypertension Artérielle gravidique :

C'est une hypertension qui apparaît au 3ème trimestre de la grossesse et qui résulte d'une insuffisance placentaire. Elle doit être très surveillée car elle met en jeu le pronostic vital de la mère et du fœtus.

Hyperthyroïdie :

Excès de sécrétion des hormones thyroïdiennes qui sont des substances très stimulantes en éveillantes.

Hypnogramme :

Représentation graphique de l'organisation des différents stades du sommeil au cours de la nuit. L'hypnogramme permet d'avoir une vue d'ensemble de l'architecture du sommeil.

Hypnotique :

Médicament capable d'induire et de maintenir un sommeil proche du sommeil physiologique.

Hypopnée :

C'est une diminution partielle de la respiration. L'index d'hypopnées est le nombre d'hypopnées par heure de sommeil.

Hypoglycémie :

Diminution anormale du taux de sucre dans le sang.

Hypotension :

Le volume du sang circulant n'est pas assez important, cela se traduit surtout quand la personne est debout, le sang n'arrive pas suffisamment jusqu'au cerveau. On parle alors d'hypotension orthostatique.

Hémiplégie :

Paralysie d'une moitié du corps.

I

Immuno-modulateurs :

Médicaments qui modifient le fonctionnement du système immunitaire. Ce type de traitement peut être utilisé dans la maladie de Crohn, en particulier lorsque les autres traitements sont insuffisants.

Immunosuppresseurs :

Médicaments qui diminuent les capacités de réponse immunitaire de l'organisme. Ils sont souvent utilisés au cours des greffes, afin d'éviter les phénomènes de rejets.

Impatiences :

Voir syndrome des jambes sans repos.

Infarctus :

Terme décrivant l'arrêt de l'irrigation sanguine d'une zone tissulaire normalement vascularisée. On parle couramment d'infarctus du myocarde (crise cardiaque) : une partie du muscle cardiaque (myocarde) n'est plus alimentée en sang (artère bouchée) et se nécrose.

Infection :

Comment attrape-t-on une infection ?

Le plus souvent en entrant en contact avec une personne ou un animal porteur du microbe.

La maladie est alors contagieuse, elle se transmet par contact de personne à personne. Vous pouvez aussi vous infecter en respirant dans un endroit chargé de microbes ou bien en vous baignant dans une eau polluée, en mangeant un aliment, en buvant de l'eau, etc.

Inflammation :

Une inflammation se caractérise par une réaction locale de défense de l'organisme face à une agression particulière. En général l'inflammation se reconnaît grâce à 4 signes : rougeur, douleur, chaleur et tuméfaction (sensation dure au toucher). Si l'inflammation (processus naturel de défense) s'intensifie, elle peut devenir dangereuse pour l'organisme.

Insomnie :

Plainte d'un mauvais sommeil avec retentissement sur la qualité de la journée se traduisant par des difficultés pour s'endormir ou bien pour rester endormi. L'insomnie peut être provoquée par des maladies générales, par des problèmes psychologiques, par des médicaments, par des problèmes de rythme circadien ou par des maladies du sommeil. Le traitement de l'insomnie dépend de sa cause.

Inspection médicale du travail :

Médecins inspecteurs du travail exerçant une action permanente en vue de la protection de la santé physique et mentale des travailleurs au lieu de leur travail

L'Inspection médicale du travail participe à la veille sanitaire au bénéfice des travailleurs.

Leur action porte en particulier sur l'organisation et le fonctionnement des services médicaux du travail.

Les médecins inspecteurs du travail agissent en liaison avec les inspecteurs du travail et coopèrent avec eux à l'application de la réglementation relative à la santé au travail.

Ils bénéficient des mêmes prérogatives que l'inspecteur du travail sauf concernant les Procès-verbaux et les mises en demeure.

Insuffisance d'oxygène (HYPOXIE) :

L'hypoxie est le terme qui désigne tout état dans lequel les tissus de l'organisme reçoivent une quantité insuffisante d'oxygène. On retrouve l'hypoxie artérielle, l'hypoxémie, l'hypoxie histotoxique. L'insuffisance d'oxygène présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé se produit lorsque la tension partielle de l'oxygène, que renferme l'air inspiré dans les voies respiratoires supérieures, décroît jusqu'à 13,3 kPa ou moins. Cela se produit lors de l'inspiration d'air dont la teneur normale en oxygène a été réduite de 20,95 % à environ 14 % ou ayant une teneur normale en oxygène à des altitudes supérieures à 3,66 km.

IARC: Abréviation anglaise « International Agency for Research on Cancer » pour le CIRC.

Le Centre International de Recherche sur le Cancer a un programme d'analyse critique de l'information relative à la cancérogénicité des substances et groupes de produits chimiques ainsi qu'aux produits associés à certains procédés industriels. Il publie une liste de substances chimiques généralement reconnues cancérogènes et cancérogènes probables pour les humains, ou certaines substances ayant causé le cancer chez les animaux soumis aux expériences. Le CIRC classe également des substances comme cancérogènes présumées si les preuves sont limitées ou si elles ne sont pas assez constantes pour être concluantes.

Ionogramme :

C'est un examen qui permet de déterminer la concentration dans un liquide organique

(Urines, sang) d'électrolytes (sodium, potassium...). Cela permet de contrôler notamment le fonctionnement du rein.

IRM :

Technique d'examen permettant d'observer des images d'une partie du corps en utilisant les champs magnétiques et permettant, comme le scanner, d'obtenir plusieurs "coupes" d'un organe ou d'une région donnée.

Ischémie :

Terme désignant la diminution ou l'arrêt de la circulation artérielle au niveau d'une zone plus ou moins importante d'un organe ou d'un tissu. L'ischémie se traduit par une diminution consécutive de l'apport en oxygène et une souffrance de l'organe ou des tissus concernés. Elle peut être passagère ou modérée avec des conséquences réversibles, ou grave avec des conséquences irréversibles (infarctus, nécrose, escarres,

gangrène...).

Immunosuppresseurs :

Médicaments qui diminuent les capacités de réponse immunitaire de l'organisme. Ils sont souvent utilisés au cours des greffes, afin d'éviter les phénomènes de rejets.

Infarctus :

Terme décrivant l'arrêt de l'irrigation sanguine d'une zone tissulaire normalement vascularisée. On parle couramment d'infarctus du myocarde (crise cardiaque) : une partie du muscle cardiaque (myocarde) n'est plus alimentée en sang (artère bouchée) et se nécrose.

K

Kyste :

Structure anormale remplie de liquide et isolée des tissus voisins par une paroi. Il peut être bénin ou parfois cancéreux.

L

LDL cholestérol :

Cholestérol transporté dans le sang par les protéines LDL, désigné parfois par "mauvais cholestérol". Ces protéines transportent le cholestérol vers les tissus : en quantité excessive, il peut s'accumuler au niveau des artères et former alors des plaques d'athérome.

Lithotritie :

(Ou lithotripsie). Désigne les techniques utilisées pour désintégrer les calculs.

Lipides :

Ce sont des substances organiques qui composent les graisses. Ils entrent dans la composition des membranes cellulaires et sont source d'énergie. Les besoins en lipides représentent 30 à 35% de l'apport calorique quotidien.

Lymphhe :

Liquide qui circule dans les vaisseaux lymphatiques.

Lymphocyte :

Catégorie de globule blanc impliqués dans le mécanisme de l'immunité. Il en existe 2 types: les lymphocytes B qui produisent des anticorps et les lymphocytes T qui détruisent les cellules étrangères ou anormales.

Lithotritie :

(Ou lithotripsie). Désigne les techniques utilisées pour désintégrer les calculs.

M

Maladie professionnelle :

La maladie professionnelle est une maladie causée par l'exercice habituel d'un métier" (P.Mazel) ; "C'est une maladie qui, vraisemblablement, ne se serait pas produite dans un autre métier".C'est un état ou un trouble physique anormal lié au travail, causé par l'exposition à certains facteurs dans le cadre du travail. Elles comprennent les maladies aiguës et chroniques provoqués par l'inhalation, l'absorption, l'ingestion ou le contact direct.

On distingue, dans cet ensemble, deux sous-ensembles juridiques :

1. Les maladies professionnelles indemnissables (MPI),
2. Les maladies à caractère professionnel (MCP)

Maladie professionnelle indemnissable (MPI) :

Sont toutes les maladies Inscrites sur une liste restrictive de tableaux, La victime d'une maladie professionnelle indemnissable bénéficie d'une réparation spécifique.

Maladie à caractère professionnel (MCP) :

Sont toutes les autres maladies d'origine professionnelle et ne rentrant pas dans le cadre précédemment défini. Les victimes de MCP ne bénéficient pas de la réparation des MPI, et sont prises en charge au titre de l'Assurance maladie, comme pour toute autre maladie.

Maladie véhiculée par l'air :

Maladie généralement transmise par les évacuations nasales ou les sécrétions respiratoires, mais qui peut aussi se transmettre par contagion. Parmi ces maladies figurent les affections communes de l'enfance (rougeole, coqueluche, varicelle, oreillon, diphtérie et angine, ainsi que les maladies de l'appareil respiratoire : grippe et autres affections virales aiguës, pneumonies et tuberculose pulmonaire.

Maladie véhiculée par l'eau :

Maladie provenant d'eaux infectées et transmise lorsque ces eaux sont utilisées pour la cuisine ou la boisson (ex : choléra ou la typhoïde).

Malaria :

Maladie infectieuse parasitaire, la plus fréquente et la plus répandue dans le monde.

Maligne :

Cancéreuse. Se dit d'une tumeur qui présente un caractère grave et ayant tendance à se propager vers d'autres régions de l'organisme.

Mastectomie :

Chirurgie permettant de retirer le tissu du sein atteint par les cellules cancéreuses. La mastectomie peut être totale (ablation de la glande mammaire en entier), ou partielle (on ne retire que la tumeur).

Mastose :

Nom donné à différentes maladies du sein regroupant des affections bénignes. Se présente généralement sous la forme d'une zone, apparaissant à la palpation, plus dure et plus douloureuse que le tissu environnant. Dans cette partie existent des kystes en nombre plus ou moins important.

Maux de ventre :

Ballonnements, remontées acides, crampes abdominales, gargouillis... Qui ne s'est jamais plaint d'un mal de ventre ? Le plus souvent bénins, certains de ces troubles cachent de véritables maladies comme l'ulcère ou le reflux gastro-œsophagien. Quelles sont leurs origines, leurs causes et leurs traitements ? Pour en finir avec ces douleurs qui peuvent vous gâcher la vie, découvrez un dossier qui vous prend aux tripes.

Médecine du travail :

La médecine du travail est une médecine exclusivement préventive : elle a pour objet d'éviter toute altération de la santé des salariés, du fait de leur travail, notamment en surveillant leur état de santé, les conditions d'hygiène du travail et les risques de contagion. Exercée au sein d'un « service de santé au travail », la médecine du travail est obligatoirement organisée, sur le plan matériel et financier, par les employeurs.

Elle est placée sous la surveillance des représentants du personnel du service social. Sont à la charge de l'employeur l'ensemble des dépenses liées à la médecine du travail et notamment les examens médicaux, les examens complémentaires, le temps et les frais de transport nécessités par ces examens, le temps passé par les médecins du travail à l'étude des postes de travail dans l'entreprise. La médecine du travail bénéficie à tous les salariés, quelle que soit la taille de l'entreprise.

Métabolisme :

Ensemble des processus chimiques permettant à l'organisme : de veiller à ses tissus (les former, les entretenir, les réparer), d'élaborer certaines substances qui lui sont nécessaires (hormones, anticorps..), de subvenir à ses besoins en énergie ...

Métastase :

Propagation ou dissémination de cellules cancéreuses d'un foyer primitif vers d'autres régions de l'organisme.

Micro calcification :

Dépôt calcaire dans le sein, visible sur une mammographie et pouvant être parfois le signe d'un cancer du sein.

Microbe :

Les microbes sont présents partout dans la nature : dans l'eau, dans l'air, la terre, dans et sur les êtres vivants. Mais impossible de les voir à l'œil nu. Alors pour tout savoir sur les virus et autres bactéries, suivez-nous.

Les plus petits microbes sont les virus. Leur taille se mesure en millionième de millimètre (1 million de fois plus petit qu'un millimètre). Inutile d'essayer de les apercevoir avec une loupe ou un microscope habituel (appelé microscope optique), c'est impossible : ils ne sont visibles que grâce au microscope électronique. Au contraire, les bactéries et les champignons microscopiques, mille fois plus grands que les virus, sont visibles avec un simple microscope. Leur taille se mesure en millième de millimètre, c'est à dire en micromètre ou micron, mille fois plus petit qu'un millimètre. Quant aux parasites, certains sont également microscopiques.

Micropsie :

Ou micropie. Trouble subjectif de la vue dans lequel le malade voit les objets plus petits qu'ils ne le sont en réalité.

Miction :

Terme décrivant l'action d'uriner, ex : troubles de la miction, difficulté à uriner.

Migraine :

Affection se manifestant par des crises de céphalées récurrentes (au moins cinq fois au cours de la vie), durant de 4 à 72 heures, dont les caractéristiques typiques sont la localisation unilatérale, le caractère pulsatile, l'intensité modérée ou sévère, l'aggravation par l'activité physique ordinaire (monter des marches) et l'association avec nausées ,photophobie et phonophobie.

Migraine ophtalmique :

Migraine dans laquelle le sujet perçoit des taches brillantes qui bougent, souvent avant l'apparition des maux de tête. C'est une migraine avec aura.

Monocyte :

Globules blancs produits par la moelle osseuse qui se transforme en macrophages capables d'englober des bactéries et de les détruire.

Mucite :

Inflammation des muqueuses, notamment au niveau de la bouche, liée à certains traitements comme la chimiothérapie ou la radiothérapie. Une bonne hygiène permet de la prévenir. Un traitement à base de bicarbonates et d'antifongiques pourra être prescrit par le médecin.

Mucus :

Le mucus est une substance épaisse et visqueuse sécrétée par des glandes présentes sur les muqueuses de l'organisme. Le mucus a un rôle d'humidification et de protection des muqueuses.

Mutagène :

Substances et préparations qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent produire des défauts génétiques héréditaires ou en augmenter la fréquence.

Myoclonies :

Ce sont des secousses rythmiques au niveau des jambes pendant le sommeil. Leur nombre par heure est anormal lorsqu'il dépasse 5 et cela correspond au diagnostic de "mouvement périodiques nocturnes".

N

Narcolepsie

Il s'agit d'une maladie du sommeil caractérisée par des accès d'endormissement incoercibles pendant la journée. De plus certains patients peuvent avoir une cataplexie, une paralysie du sommeil et des hallucinations hypnagogiques.

Nausée :

Envie de vomir.

Nécrose :

Mort d'une cellule ou d'un tissu à l'intérieur d'un organisme vivant.

Néoplasie :

Synonyme de tumeur. On parle aussi de néoplasme bénin ou malin.

Nerf :

Faisceaux de fibres qui sont le prolongement des cellules des centres nerveux, et reliant ces centres nerveux aux autres parties du corps pour assurer la transmission de signaux.

Neurone :

Cellule du système nerveux spécialisée dans la communication et le traitement d'informations. Chaque neurone est composé d'un corps cellulaire comportant un noyau, ainsi que deux types de ramifications : les dendrites (entrées) et un axone (sortie des informations). Axones et dendrites de neurones différents entrent en contact via des structures spécialisées : les synapses.

Neuropathies :

Atteinte des nerfs, qui se traduit par des douleurs très désagréables dans les bras ou les jambes.

Nicotine :

La nicotine est un alcaloïde contenu en grande concentration dans les feuilles de tabac. C'est un poison neural. À basse concentration elle conduit à une stimulation du système nerveux. Elle créerait une forte dépendance (notamment à la cigarette) en agissant sur les récepteurs de la dopamine.

Nocif :

Substances et préparations qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent entraîner la mort ou des risques aigus ou chroniques.

Nutriment :

Molécule d'origine alimentaire pouvant être absorbée telle quelle dans l'organisme, tels le glucose ou les vitamines. Les nutriments sont souvent les produits de la digestion des aliments.

Nutriment essentiel :

Nutriment d'origine alimentaire qui ne peut être synthétisé en quantité suffisante dans l'organisme, mais qui est essentiel à la croissance et à la survie de l'organisme.

O

Oblitération :

Fermeture d'une cavité ou d'un canal par une substance ou par un corps étranger.

Occlusion :

Fermeture paraccolement de ses parois, d'une cavité ou d'un canal.

Œdème :

Gonflement dû à une accumulation de liquide dans les tissus de l'organisme, souvent à la suite de certains traitements hormonaux, chimiothérapiques ou chirurgicaux. L'œdème peut également être lié à la maladie elle-même.

Œstrogène :

Hormone sexuelle. Les œstrogènes sont des stéroïdes sécrétées par les ovaires, le placenta,

le cortex surrénal et les testicules, et qui interviennent, lors de la puberté dans l'apparition des caractères sexuels féminins secondaires, et par la suite dans le cycle menstruel (le maximum de production correspondant à l'ovulation cf. progestérone) ainsi que dans divers métabolismes.

Oncologue :

Médecin spécialiste connaissant les propriétés physiques, chimiques et biologiques des tumeurs, leur développement, le diagnostic des cancers, leur traitement et leur prévention.

Opiacés :

Produits dérivés de l'opium (exemple : la codéine).

Organisation mondiale de la Santé OMS :

Institution spécialisée des Nations Unies pour la santé, a été fondée le 7 avril 1948.

Orthèse buccale :

Traitement proposé pour le syndrome d'apnées du sommeil consistant à mettre un appareil dentaire la nuit pour avancer la mâchoire inférieure afin d'augmenter le calibre du pharynx.

OGM :

Organisme génétiquement modifié.

Organisation du travail :

Contenu du travail ; répartition des équipes ; durée de travail

Os :

Tissu dur, compact et poreux composé de sels minéraux et de substances organiques. Certains os présentent une cavité centrale dans laquelle se trouve la moelle osseuse (à ne pas confondre avec la moelle épinière) qui produit les globules rouges et d'autres cellules du sang.

Ostéoporose :

Maladie diffuse du squelette caractérisée par une masse osseuse faible et des altérations du tissu osseux entraînant une augmentation de la fragilité des os et la susceptibilité aux fractures.

Oxymétrie

Enregistrement de la saturation en oxygène au cours de la nuit à l'aide d'un capteur placé sur un doigt.

P

Pace-Maker :

Stimulateur cardiaque qui a pour but d'envoyer des impulsions au cœur pour aider à sa contraction et établir un rythme régulier.

Palliatif :

Se dit d'un traitement qui calme les douleurs, les symptômes pénibles de la maladie, tout en maintenant si possible la qualité de vie du patient.

Palpation :

Méthode d'examen médical utilisant la main ou les doigts, et permettant d'apprécier un volume, une texture, une localisation, un point douloureux...

Paludisme :

Maladie infectieuse parasitaire, la plus fréquente et la plus répandue dans le monde.

Pancolite :

Atteinte inflammatoire de la totalité du côlon.

Paralysie du sommeil :

Impossibilité de bouger en général au moment d'un réveil qui se passe au cours du sommeil paradoxal. Très fréquente chez les narcoleptiques, elle peut exister d'une manière isolée, sans pathologie associée.

Parasite :

Un parasite est un organisme dont tout ou partie du cycle de vie se fait au dépend d'un autre organisme vivant appelé hôte. En l'absence de cet hôte, un parasite ne peut pas survivre.

Parasomnies :

Ce sont des phénomènes souvent brutaux qui apparaissent pendant le sommeil, principalement chez l'enfant mais qui peuvent être retrouvés chez l'adulte. Il peut s'agir par exemple de somnambulisme, de terreur nocturne, de bruxisme

ou de somniloquie, d'énurésie.

Paroxystique :

Qui survient par crises.

Pathogène :

Tout agent (microorganisme en particulier) à l'origine d'une maladie ou qui détermine une maladie.

Pathologie :

Étude des causes, des signes et de l'évolution des maladies. Au sens strict ce terme désigne l'étude des maladies.

Perfusion :

Injection intraveineuse lente d'un médicament.

Péridurale :

Méthode permettant d'injecter des substances médicamenteuses, anesthésiques ou autres, dans l'espace épidural, c'est à dire l'espace séparant le canal rachidien de la dure-mère (enveloppe fibreuse entourant et protégeant le tissu nerveux cérébral et rachidien).

Peste :

Maladie extrêmement infectieuse due à un bacille "Yersinia pestis" transmis aux hommes principalement par les rongeurs. Elle est caractérisée par l'apparition de ganglions et d'abcès répandant du pus. Elle peut entraîner une pneumonie, puis infecter le sang, ce qui la rend mortelle.

Pharynx :

Petit organe qui assure le passage de l'air vers le larynx et les poumons et des aliments vers l'œsophage et l'estomac. Fait partie des voies aéro-digestives.

Phéromone :

Substance ou mélange de substances intervenant dans la communication chimique, et qui est susceptible de modifier chez un congénère, son comportement ou sa physiologie. Il en existe cinq types principaux : phéromones sexuelles, phéromones grégaires, phéromones de piste, phéromones d'alarme et phéromones d'espacement.

Phlébite :

C'est une inflammation due à la formation d'un caillot sanguin dans une veine, ce qui obstrue le passage du sang.

Physiopathologie :

On appelle physiopathologie l'étude des mécanismes responsables ou en cause dans le cadre des maladies ainsi que la conséquence de ces mécanismes sur le fonctionnement normal de l'organisme.

Plaquettes :

Les plaquettes sont des éléments constitutifs du sang, en forme de minuscules disques, qui jouent un rôle essentiel dans le processus de coagulation en

s'agrégeant pour former un caillot.

Plasma :

On définit par le terme de plasma, la partie liquide incolore du sang (et de la lymphe) et dans laquelle les globules rouges, les globules blancs et les plaquettes sont en suspension. Ce liquide indispensable à la circulation sanguine permet également de véhiculer un ensemble d'éléments indispensables comme le glucose, le chlorure de sodium, le potassium, des protéines, des hormones...

Pollen :

L'élément mâle chez les plantes qui fleurissent

Polyype :

Excroissance généralement bénigne qui se développe sur une muqueuse, le plus souvent au niveau du colon. Elle peut se transformer en tumeur cancéreuse.

Polyurie :

Émission très abondante d'urines.

Pontage coronarien :

Le pontage coronarien est une technique chirurgicale indiquée dans le traitement des obstructions des artères coronaires. Elle consiste à placer une greffe entre l'aorte et le segment distal d'une artère coronaire pour rétablir une circulation sanguine normale en court-circuitant l'artère lésée.

Poste aménagé :

C'est toute blessure entraînant l'incapacité d'une personne à accomplir son travail habituel dans son intégralité. Cet aménagement peut consister en:

- Une affectation à un travail temporaire
- Un travail à temps partiel au poste habituel

Pouls :

Le pouls se définit par la dilatation et la contraction successives d'une artère sous l'impulsion du passage du sang à l'intérieur de celle-ci (ce dernier étant mis en mouvement par l'action du cœur). La prise du pouls permet notamment de mesurer la fréquence cardiaque qui s'exprime en battements par minute.

Poumon :

Organe de la respiration, divisé en lobes et situé dans le thorax (poitrine). Il est entouré par une membrane : la plèvre. Son rôle est de permettre l'échange entre le gaz carbonique contenu dans le sang contre l'oxygène de l'air.

Prévalence :

Nombre total de personnes atteintes d'une maladie donnée par tranche de 100 000 habitants, à un instant donné.

Prévention des maladies professionnelles :

Elle suit les mêmes règles et les mêmes principes que la prévention des AT. Le rôle du médecin du travail est fondamental aussi bien lors des visites d'entreprise que lors de la visite médicale dont un des objectifs est le dépistage de toute altération de la santé en relation avec les conditions de travail.

L'employeur déclare obligatoirement à la Caisse d'Assurance maladie et à l'inspection du travail le procédé industriel ou les substances employées qui seraient susceptibles d'engendrer une MPI.

Notons que les MCP sont la plupart du temps méconnues et non rapportées à leur cause réelle. Ces affections ne rentrent pas dans le calcul des cotisations des employeurs couvrant le risque accidents du travail/maladies professionnelles.

Prévention primaire:

- Identifier, évaluer et combattre les risques à la source
- Mise en place de protections collectives,
- Dotation en EPI.

Prévention secondaire :

Surveillance médico-environnementale.

Prévention tertiaire :

Réinsertion socioprofessionnelle.

Principe de précaution :

Principe par lequel on prévient des conséquences néfastes pouvant découlées de l'importation d'un organisme étranger.

Relations professionnelles Participation à la vie du service ; relations interprofessionnelles ; relations avec la hiérarchie.

Q

Quotient Intellectuel ou Q.I :

Quotient Intellectuel. Mesure, effectuée à l'aide de tests, qui permet d'évaluer le niveau intellectuel, l'intelligence. Le QI est le rapport entre l'âge mental multiplié par 100 et l'âge réel. C'est l'âge mental que l'on mesure par les tests. Le QI varie théoriquement de 0 à 200.

La limite inférieure de la normalité est 80, les "doués" ont un QI supérieur à 140, les "surdoués", supérieur à 170.

R

Radiographie :

Technique d'imagerie permettant d'obtenir des images d'une partie du corps à l'aide

de rayons X.

Radiologie :

Spécialité médicale ayant un but diagnostique et thérapeutique dans le traitement du cancer grâce à l'utilisation de rayons.

Radiothérapie :

Traitement des cellules cancéreuses grâce à des rayons qui détruisent la tumeur.

Rage :

La rage est une zoonose d'origine virale que l'on trouve chez les animaux domestiques et sauvages. Elle se transmet à d'autres animaux ou à l'être humain par la salive (par exemple par les morsures, les griffures, le léchage sur une excoriation cutanée ou par les muqueuses). Une fois que les symptômes de la maladie sont apparus, l'issue est fatale chez l'animal comme chez l'homme. Les...

Récepteur :

Récepteur est le terme général qui peut désigner l'extrémité d'un nerf, dont le rôle est de transformer des stimuli en impulsions nerveuses. Ce terme désigne également, au niveau cellulaire, des molécules protéiques situées sur la membrane ou dans la cellule et agissant en transmettant un message au niveau du noyau. On désigne par récepteur au sens large toute structure capables d'accueillir des molécules endogènes (produites par l'organisme) ou exogène (comme des médicaments par exemple).

Récepteurs hormonaux :

Structures présentes à la surface de certaines cellules et qui fixent les hormones présentes dans la circulation sanguine. Lorsqu'un cancer contient des récepteurs hormonaux, les hormones peuvent se fixer sur les cellules de la tumeur : la tumeur est dite hormono- sensible (sensible à l'action des hormones).

Récidive :

Apparition d'un nouveau cancer identique à une première maladie qui avait été guérie. La rechute ou la récurrence indique plus précisément une reprise de la maladie avant qu'elle n'ait été déclarée guérie (voir guérison). Toutefois, ces mots sont souvent utilisés comme synonymes.

Reconnaissance de la Maladie Professionnelle Indemnissables :

Il revient à l'organisme d'Assurance maladie de reconnaître le caractère professionnel de la maladie. Le délai d'instruction de cette demande de reconnaissance a été fixé réglementairement à 3 mois, avec possibilité pour la Caisse d'un délai complémentaire d'instruction de 3 mois. Le recours au délai complémentaire doit être motivé.

En l'absence de réponse de la Caisse dans ce délai maximum de 6 mois la maladie est présumée d'origine professionnelle.

Rein :

Organe en forme de haricot, mesurant entre 10 et 13 centimètres de long pour environ cinq centimètres d'épaisseur. Il est situé au niveau de la

douzième paire de côtes, dans l'abdomen. Les reins filtrent le sang et le débarrassent de ses impuretés. Les unités fonctionnelles assurant cette filtration sont les néphrons, au nombre d'un million par organe. Après filtration, le sang purifié retourne dans les veines, tandis que les déchets rejoignent l'urine. En une journée, ce sont près de 180 litres de liquide qui sont traités par les reins, et 1,5 litre d'urine qui est produite.

Rémission :

Régression du volume d'une tumeur accompagnée de la diminution des symptômes qu'elle provoque. La rémission peut être complète ou incomplète/partielle. Si la rémission est complète, elle s'apparente à une guérison mais il faudra attendre cinq ans sans rechute pour que le malade soit déclaré définitivement guéri.

Résorption :

Disparition d'un produit ou d'un corps étranger. On peut dire par exemple qu'une tumeur s'est résorbée à la suite d'une radiothérapie.

Respiration périodique :

Respiration irrégulière avec des cycles d'augmentation et de diminution de la respiration qui apparaissent souvent chez les sujets ayant une insuffisance cardiaque, mais aussi chez les sujets normaux pendant les premiers jours passés à haute altitude.

Rétine :

La rétine est le siège principal de la vision. Elle tapisse le fond du globe oculaire et est principalement constituée de cellules photo-réceptrices, appelées les cônes et les bâtonnets. Ces derniers analysent la lumière qui arrive après avoir été focalisée et filtrée par la cornée et la pupille.

L'information visuelle est ensuite transmise au cerveau par le nerf optique, prolongation de la...

Rétrovirus :

Virus dont le génome est constitué d'ARN. Sa particularité est de posséder une "transcriptase inverse", enzyme qui permet la transcription de l'ARN viral du génome en molécule d'ADN "complémentaire" (ADNc) capable de s'intégrer à l'ADN de la cellule hôte. Il utilise ensuite la machinerie cellulaire pour se répliquer. Le rétrovirus est utilisé comme vecteur pour le transfert de gène, notamment à...

Rhinite :

Terme médical général décrivant l'inflammation de la muqueuse du nez (rhume en langage commun). Une rhinite peut avoir des origines diverses : allergie, virus...

Rhinoscopie :

C'est un examen qui permet de visualiser l'intérieur des sinus à l'aide d'une mini caméra.

Riboflavine :

Vitamine B2. Vitamine hydrosoluble faisant partie de la structure du FMN et du FAD, des coenzymes nécessaires à plusieurs réactions d'oxydoréduction catalysées par des flavoprotéines. Le lait et les céréales sont de bonnes sources de

riboflavine. Une carence en riboflavine entraîne une fissuration des lèvres et une coloration pourpre de la langue.

Risque relatif :

Rapport entre le taux d'incidence d'une certaine atteinte à la santé chez les personnes exposées au facteur, et le même taux chez les non-exposés. Permet de mesurer l'importance du « sur-risque » lié au facteur : la force pathogène (rôle causal) d'un facteur.

Ronflement :

C'est un bruit résultant de la vibration des parois du pharynx en raison d'un rétrécissement partiel des voies aériennes, qui peut être lié à des causes multiples comme un tonus musculaire insuffisant, des amygdales hypertrophiées, un voile du palais trop long. Plus de

25% des hommes après 40 ans et 15% des femmes sont des ronfleurs habituels.

Période de 24 heures. Il est lié d'une part à notre horloge interne et d'autre part au rythme nuit/jour.

Rupture d'anévrisme :

Éclatement d'un anévrisme, souvent mortel.

S

Sang :

Fluide circulant dans les vaisseaux sanguins, constitué d'un milieu liquide (plasma) dans lequel baignent les éléments figurés. Le plus important liquide biologique qui irrigue tous les organes, leur apporte oxygène et éléments nutritifs et les débarrasse de leurs déchets.

Le sang est composé à 55% de plasma et à 45% de cellules, globules rouges, globules blancs et plaquettes.

Sauveteur Secouriste :

Personne appliquant les méthodes de sauvetage du secourisme

Secousses hypniques :

Ce sont des sensations de chute dans un trou sans fond qui apparaissent à l'endormissement et qui sont interrompues par une secousse. Ceci est normal et survient chez tout le monde.

Sensibilisant :

Substances et préparations qui, par inhalation ou pénétration cutanée, peuvent donner lieu à une réaction d'hypersensibilisation (maladies allergiques).

Une fois l'hypersensibilité établie par exemple de la peau ou des voies respiratoires, l'exposition au produit déclenche plus ou moins rapidement des troubles allergiques plus ou moins intenses, selon les prédispositions de l'individu, et ceci même si la VME est respectée.

Scanner :

Procédé utilisant des rayons X permettant d'étudier l'intérieur du corps. Cet examen ne nécessite aucune introduction de sonde à l'intérieur du corps et se pratique dans des services de radiologie. Cette technique permet d'obtenir plusieurs "coupes" d'un organe ou d'une région donnée.

Sclérose :

Le terme sclérose désigne le caractère anormalement induré (ou "durci") d'un tissu dans l'organisme. Ce durcissement se traduit par la formation d'une substance appelée collagène. On utilise également le terme de sclérose pour dénommer certaines maladies ou processus qui aboutissent à une dégénérescence de certains tissus dont le mécanisme est mal connu, ex. : la sclérose en plaque...

Sclérose en plaque :

Maladie due à la destruction de la substance blanche (myéline) qui forme une gaine autour des prolongements (axones) des neurones du système nerveux central. La démyélinisation laisse des cicatrices ou "plaques" qui causent des symptômes variés : baisse de l'acuité visuelle, problèmes moteurs, fourmillements, difficulté d'élocution...

Sécrétion :

La sécrétion est le phénomène au cours duquel une cellule, une glande ou un organe synthétise et libère des substances chimiques, comme par exemple les enzymes ou les hormones, qui sont nécessaires au fonctionnement métabolique dans d'autres régions de l'organisme.

Sédimentation :

Séparation du sang en ses composants liquide (plasma) et solide (globules)

Selles :

Désigne les matières fécales.

Sensibilisation :

Acquisition par l'organisme de facultés de réaction utiles (défense) ou nocives (allergie) vis-à-vis de substances (antigènes) qu'il a reconnues comme étrangères lors d'un premier contact et contre lesquelles il a fabriqué des anticorps.

Séquelle :

Marque ou handicap définitif laissé par une maladie ou un accident

Séquençage :

Virus de l'immunodéficience humaine. Ce virus est l'agent infectieux responsable d'une pathologie appelée SIDA (syndrome de l'immunodéficience acquise).

Cet agent est un rétrovirus à ARN (famille des Retroviridae, genre Lentivirus).

Sérum :

Plasma sanguin débarrassé de la fibrine, une protéine impliquée dans la formation de caillots (coagulation du sang).

SIDA :

Syndrome d'Immunodéficience Acquise. Maladie due à l'infection par le virus VIH. La transmission du virus se fait par voie sexuelle, sanguine et materno-foetale. Le virus entraîne une défaillance du système immunitaire (destruction des lymphocytes CD4 et macrophages) permettant l'apparition de maladies opportunistes (pneumonie, herpès...) et de cancers (sarcome de Kaposi, lymphomes...)

Signe :

Trouble perceptible par une personne indisposée ou malade (signe subjectif ou symptôme), ou trouble observable par une autre personne (signe objectif).

Soins médicaux ou d'infirmierie (SM/SI) :

Les blessures nécessitant une intervention paramédicale sans entraîner de modification du rythme de travail de la victime.

Somatique :

Qui concerne le corps, par opposition à psychique.

Sommeil paradoxal :

Stade du sommeil pendant lequel il existe des mouvements oculaires et une abolition du tonus musculaire. Pendant ce stade se produisent la plupart de nos rêves; durant cette période le corps est paralysé, en dehors des mouvements respiratoires et oculaires, ce qui empêche l'apparition de mouvements accompagnant les rêves actifs.

Somnambulisme :

Il s'agit de comportement tel que la marche, la montée d'escaliers ou l'ouverture de porte chez un sujet qui apparemment est endormi. Le somnambulisme généralement se produit pendant la première partie de la nuit chez l'enfant. Il ne nécessite pas habituellement de traitement en dehors de la prévention des accidents possibles.

Somniloquie :

Parole prononcée pendant le sommeil par un sujet endormi, habituellement en stade 2. Il n'y a pas de souvenir de ce comportement, ni d'interruption habituelle du sommeil.

Somnolence :

Ce que l'on ressent lorsqu'on a besoin de dormir. Elle peut se manifester de façon normale le soir au coucher, après le déjeuner ou à d'autres moments quand il existe un déficit de sommeil. En dehors de ces circonstances, la somnolence dans la journée est anormale.

Stades du sommeil :

Le sommeil est divisé en 5 stades : 2 stades de sommeil léger (1 et 2), 2 stades de sommeil lent profond (3 et 4) et 1 stade de sommeil paradoxal. Dans ce dernier prédominent les rêves s'accompagnant de mouvements des globes oculaires.

Stigmate

Signe ou marque non spécifique qui indique à tout observateur que la personne est malade (La maigreur ou la pâleur par exemple). Contrairement à la séquelle, le stigmate disparaît en principe après la guérison. Il ne donne pas d'indication fiable sur la nature de la maladie contrairement au symptôme

Stimulation :

Augmentation de l'activité d'une enzyme ou augmentation de la vitesse d'une voie métabolique.

Substance blanche :

Zones du système nerveux central constituées par les fibres nerveuses (ou axones)

Substance grise :

Zones du système nerveux central contenant les corps des neurones

Sucrose :

Saccharose.

Symptôme :

Trouble perceptible par une personne indisposée ou malade, ou signe observable par une autre personne.

Synapse :

Région d'interaction entre deux cellules nerveuses qui constitue une aire de jonction par laquelle le message chimique passe d'un neurone à l'autre, entraînant l'excitation ou l'inhibition de ce dernier. La synapse comprend aussi les membranes.

Syndrome :

Groupe de plusieurs symptômes caractéristiques d'une maladie déterminée et constituant une entité clinique reconnaissable.

Syndrome d'apnées obstructives :

C'est une maladie caractérisée par la survenue d'obstructions spontanées des voies aériennes partielles ou complètes pendant le sommeil.

Syndrome d'augmentation des résistances des voies aériennes supérieures :

Rétrécissement répétitif de la filière pharyngée pendant le sommeil sans obstruction

complète aboutissant à des micro-réveils et à une fragmentation du sommeil responsable de somnolences diurnes.

Syndrome des jambes sans repos (ou impatience de l'éveil) :

Ce sont des sensations désagréables, diffuses, de fourmillement, éventuellement de douleurs, au niveau des membres inférieurs qui entraînent un besoin irrésistible de bouger. Ces signes surviennent surtout au moment du coucher et peuvent être responsables d'insomnie.

Syndrome des mouvements périodiques :

C'est une maladie qui est liée à l'apparition de myoclonies dans les jambes toutes les 20 à 40 secondes pendant le sommeil. La plupart des myoclonies entraînent un bref éveil et perturbent le sommeil avec pour conséquence une somnolence diurne.

Syndrome d'Ondine :

Maladie rare qui correspond à des arrêts respiratoires répétitifs au cours de la nuit, apparaissant habituellement chez l'enfant.

Système immunitaire :

Système complexe de défense de l'organisme contre les maladies.

T

Tachycardie :

Terme médical utilisé pour décrire une accélération excessive et anormale du rythme cardiaque.

Taux de répondeurs :

Pourcentage de patients répondant au traitement.

Terreurs nocturnes

Elles apparaissent généralement dans le sommeil dans la première partie de la nuit chez l'enfant qui s'assoit dans son lit et crie. L'épisode peut durer plusieurs minutes pendant lesquelles le sujet a un cœur qui s'accélère, des sueurs et des pupilles dilatées. A la fin de l'épisode, le sujet retourne à un sommeil normal. Si on le réveille, la conscience est un peu confuse pendant quelques minutes. Il n'y a pas de souvenir de l'événement dans la journée. Habituellement le traitement n'est pas nécessaire.

Thorax :

Partie supérieure du tronc (poitrine) séparée de l'abdomen par le diaphragme. Son squelette comprend les vertèbres thoraciques, le sternum et des côtes.

Thrombus :

C'est un caillot de sang formé dans un vaisseau sanguin ou dans une cavité du cœur. Il constitue une thrombose.

Tissu :

Ensemble de cellules formant un tissu et ayant une même fonction (tissu musculaire, tissu osseux).

Tonus :

Contraction partielle et permanente de certains muscles.

Trachée :

Canal constitué de fibres et de cartilage, dont le rôle est d'acheminer l'air aux bronches. La trachée se situe entre le larynx (organe de la voix situé entre la gorge et la trachée) et les bronches, et passe devant l'œsophage.

Traitement curatif :

Désigne tout traitement médical en vue de l'obtention d'une guérison, c'est-à-dire s'attaquant à la cause de l'affection traitée.

Traitement d'entretien :

Un traitement d'entretien est un traitement médicamenteux administré de façon chronique et à doses plus faibles, une fois que la maladie a été contenue. La maladie réapparaît généralement si ce traitement est interrompu.

Traitement local ou loco-régional :

Traitement consistant à éliminer les cellules cancéreuses dans la région de la tumeur. La chirurgie et la radiothérapie peuvent être considérées comme des traitements loco- régionaux.

Traitement médicamenteux :

Un traitement médicamenteux consiste à administrer un ou plusieurs médicaments à un malade après prescription par le médecin.

Traitement symptomatique :

Désigne tout traitement destiné à combattre les symptômes d'une affection, c'est-à-dire ses manifestations et non sa cause. Un traitement symptomatique (des anti- inflammatoires) peut être associé à un traitement curatif (des antibiotiques).

Transformation :

Modification du patrimoine génétique d'une cellule par introduction d'une information génétique étrangère.

Transfusion :

Administration de sang ou d'éléments sanguins à d'un malade.

Transgénèse :

Gène étranger introduit dans le génome d'un organisme génétiquement modifié.

Transgénique :

Animal, plante... dont le génome a été modifié par introduction d'un gène étranger.

Troubles menstruels :

Dérèglement du cycle des règles chez la femme pouvant être dû à la ménopause, à un traitement médicamenteux ou encore à une maladie. Les troubles peuvent être temporaires ou définitifs.

Tumeur :

Terme médical utilisé pour décrire une accélération excessive et anormale du rythme cardiaque.

Tympan :

Fine membrane tendue sur une bordure rigide en chitine (selon le même principe qu'un tambour). Cette membrane capte les sons en vibrant et transmet les informations au cerveau.

Typologie du sommeil :

A chacun son sommeil : chacun d'entre nous a des besoins de sommeil spécifiques pour se sentir reposé. Cette durée est variable d'un individu à l'autre. La plupart sont des " moyens dormeurs ", entre 7 et 9 heures. Les petits dormeurs ont besoin de moins de 7 heures et les gros dormeurs plus de 9 heures de sommeil. Par ailleurs, certains sont couche-tard, alors que d'autres sont lève-tôt. Il n'y a pas de normes.

U

Ulcère :

Un ulcère est caractérisé par une perte de substance au niveau de la peau ou d'une muqueuse.

Urètre :

Décrit les canaux (uretères droit et gauche) acheminant l'urine des reins à la vessie.

Urostomie :

Dérivation urinaire : abouchement temporaire ou définitif de l'urètre à la peau de l'abdomen pour permettre l'élimination artificielle des urines dans une poche.

Utérus :

Organe du système reproducteur féminin. L'utérus est un organe musculaire creux piriforme. Le tiers inférieur de l'utérus s'appelle le col (Partie étroite de la partie inférieure de l'utérus. Le col utérin est fermé par un bouchon de mucus épais qui devient mince et perméable au sperme uniquement au moment de l'ovulation.) L'utérus est recouvert, à l'intérieur, d'une muqueuse.

V

Vaccin :

Substance d'origine microbienne, que l'on inocule à un organisme pour l'immuniser contre une maladie.

Vaisseau lymphatique :

Canal destiné à transporter la lymphe dans l'organisme.

Vaisseau sanguin :

Canal (artère ou veine) destiné à transporter le sang dans l'organisme.

Variole :

La variole ou petite vérole est une maladie infectieuse d'origine virale, qui stimule le système immunitaire, très contagieux et épidémique, due à un pox-virus, caractérisée par une éruption de taches rouges devenant des vésicules, puis des pustules.

Vasculaire :

Qui a trait aux vaisseaux sanguins (artères et veines).

Vasoconstriction :

Diminution (contraction) du calibre des vaisseaux.

Vasodilatation :

Augmentation (dilatation) du calibre des vaisseaux.

Vecteur :

Molécule d'ADN capable de s'auto répliquer (plasmide, cosmide, ADN viral) dans laquelle on introduit (in vitro) de l'ADN étranger et que l'on utilise ensuite pour faire pénétrer cet ADN dans une cellule hôte.

Ventricule cérébral :

Cavités situées dans l'encéphale (système nerveux compris dans le crâne) et contenant du liquide céphalo-rachidien.

Vertige :

Le vertige est un trouble neurologique, sous l'influence duquel on croit être animé d'un mouvement giratoire ou oscillatoire. C'est un trouble de l'équilibre.

Vessie :

Organe en forme de poche servant de réservoir d'urine entre les mictions. L'urine arrive dans la vessie par les uretères et s'évacue par l'urètre.

Vestibule :

Partie de l'oreille interne qui contient les accéléromètres intervenant dans le système de l'équilibre.

VIH :

Virus de l'immunodéficience humaine. Ce virus est l'agent infectieux responsable d'une pathologie appelée SIDA (syndrome de l'immunodéficience acquise). Cet agent est un rétrovirus à ARN (famille des Retroviridae, genre Lentivirus). La transmission se fait par contacts sexuels, transfusion sanguine, injections (seringues), dans le cas mère-enfant, à travers le placenta et lors de l'allaitement.

Virus :

Particule microscopique infectieuse possédant un seul type d'acide nucléique (ADN ou ARN) qui ne peut se répliquer qu'en pénétrant dans une cellule et en utilisant sa machinerie cellulaire. Les virus sont en général des germes pathogènes. Vaste famille de microorganismes responsables d'infections

Les virus

Les virus ne sont pas vraiment des êtres vivants car ils sont incapables d'avoir des descendants tout seul. Pour se multiplier, ils utilisent la machinerie d'un être vivant, en la détruisant en partie. Les virus peuvent être responsables de nombreuses infections chez l'homme, chez les plantes et les animaux :

la grippe, la varicelle, l'herpès, l'hépatite virale, le Sida, etc. Ils sont également responsables des verrues ou de certains cancers comme le cancer du col de l'utérus. Pour lutter contre les virus les antibiotiques sont inutiles, seuls peuvent être efficaces les antiviraux. L'une des meilleures façons de lutter contre les virus est de se faire vacciner quand le vaccin est disponible.

Vitamine :

Molécule indispensable au bon développement et au fonctionnement normal de l'organisme, qui ne peut les synthétiser en quantité suffisante. Ces molécules n'ont pas de valeur énergétique et doivent être absorbées quotidiennement à faible dose. Différentes classes de vitamines existent : vitamine A, B, C, D, E, K, PP. Une alimentation équilibrée évite les carences vitaminiques.

Quelques cas de carence : vitamine C : scorbut.

Visite médicale d'embauche :

Examen médical effectué par le médecin du travail. La visite médicale d'embauche doit avoir lieu avant l'embauche, ou au plus tard avant la fin de la période d'essai (sauf exceptions).

Visite médicale de reprise :

Examen médical réalisé par le médecin du travail. La visite médicale de reprise est obligatoire après toute absence pour cause de maladie professionnelle, congé de maternité, absence d'au moins 8 jours pour cause d'accident du travail, absence d'au moins 21 jours pour cause de maladie ou d'accident non professionnel et absences répétées pour raisons de santé.

Visite médicale périodique :

Examen médical réalisé par le médecin du travail. La visite médicale périodique doit avoir lieu tous les ans (sauf surveillance médicale renforcée).

Z

Zone d'endémie

Zone géographique où l'agent responsable d'une maladie infectieuse ou parasitaire est présent de façon permanente ou revient de façon régulière.

Zoonose :

Maladie animale transmissible à l'homme.



Catégorie sécurité



A

Accident :

Un accident est un enchaînement indésirable d'événements imprévus comportant un transfert d'énergie qui entraîne des dommages corporels, des dommages matériels, des dommages environnementaux, une perte de production ou une atteinte à la réputation de la société qui sont réels.

Accident :

Evènement ou suite d'évènements imprévus entraînant des dommages matériels et/ou corporels.

Accident :

Un événement non souhaité du fait du travail ou pendant le travail associé aux opérations du Groupe Sonatrach, qui entraîne des lésions corporelles (blessures).

Accident :

Un accident est un événement imprévu et soudain qui produit ou aurait pu produire une blessure, une maladie ou un dommage matériel. Cet événement est, à son tour, produit par une perturbation d'un ou plusieurs facteurs reliés aux éléments de leur situation ou de leur interaction. (Source PERUSSE)

Accident :

Évènement non voulu qui entraîne une lésion corporelle aux personnes, un dommage à la propriété ou une perte dans le procédé de production. (Source F. Bird et G. Germain).

Accident électrique :

Accident survenu du fait ou pendant le travail, et ayant entraîné des lésions corporelles (Mortelles ou non mortelles) dont l'agent matériel est directement le courant électrique.

Accident du travail AT :

Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.

Il en résulte une lésion corporelle physique (brûlure, entorse, coupure, etc.) ou psychique (Choc psychologique suite à une agression, etc.)

Accident du travail AT :

Accident survenu du fait ou pendant le travail, et ayant entraîné des lésions corporelles mortelles ou non mortelles.

Accident avec arrêt de travail (AAA) :

Accident de travail entraînant une ou plusieurs blessures avec arrêt de travail définitif ou temporaire, qu'elles qu'en soit les conséquences environnementales, matérielles et médiatiques associées.

Accident avec arrêt de travail AAA :

Accident de travail entraînant une ou plusieurs blessures avec arrêt de travail définitif ou temporaire, qu'elles qu'en soit les conséquences environnementales, matérielles et médiatiques associées.

Accident sans arrêt de travail (ASA) :

Accident de gravité moindre que les AAA, ils nécessitent toutefois des soins médicaux d'une certaine importance et probablement le changement temporaire d'activité de la personne accidentée.

Accident sans arrêt de travail ASA :

Accident de gravité moindre que les AAA, ils nécessitent toutefois des soins médicaux d'une certaine importance et probablement le changement temporaire d'activité de la personne accidentée.

Accident mortel ou fatalité :

Accident de travail ayant entraîné mort d'homme.

Accident de Circulation (AC) :

Accident impliquant des véhicules de Sonatrach R Activité Amont ou des véhicules de sociétés prestataires, survenu sur la route et entraînant des dommages ou accident de travail.

Accident de trajet :

Est considéré comme accident de trajet, l'accident survenu au salarié pendant le trajet aller et retour : entre son lieu de travail et sa résidence principale ou une résidence secondaire présentant un caractère de stabilité, ou tout autre lieu où le salarié se rend de façon habituelle pour des motifs d'ordre familial.

Entre son lieu de travail et le restaurant, la cantine, ou tout autre lieu où le salarié prend habituellement ses repas.

Il doit s'agir d'un itinéraire « normal » c'est-à-dire du trajet le plus direct. Les détours justifiés sont en principe exclus.

Enfin, le trajet doit avoir lieu dans un temps « normal », c'est-à-dire avant et après les heures de travail, sauf heures supplémentaires réclamées par l'employeur.

Accident de trajet :

Accident survenu pendant le trajet effectué par la victime pour se rendre à son lieu de travail quel que soit le mode de transport utilisé.

Accident majeur :

Événement survenu du fait du travail ou pendant le travail associé aux

opérations du Groupe Sonatrach, et ayant entraîné des lésions professionnelles mortelles ou des blessures graves multiples avec un arrêt de travail de 21 jours et plus.

Accident industriel majeur :

Événement inattendu et soudain, impliquant une ou des matières dangereuses (émission de matières toxiques, explosion, radiation thermique,...) et entraînant des conséquences pour la population et l'environnement, à l'extérieur du site de l'établissement

Action ou condition dangereuse :

Toute action ou toute situation ayant le potentiel de causer un incident (il ne s'est rien passé).

Action sécurité :

L'application de l'esprit sécurité (comportement, culture) sur le terrain.

Action corrective :

Action visant à éliminer la cause d'une non-conformité ou d'une autre situation indésirable détectée.

Action préventive :

Action visant à éliminer la cause d'une non-conformité potentielle ou d'une autre situation potentielle indésirable

Adsorbant :

Substance que renferment les cartouches des appareils de protection respiratoire d'épuration d'air, afin de débarrasser l'air inspiré des gaz et des vapeurs toxiques.

Adsorption :

Adhérence de molécule de gaz ou de vapeur à la surface d'une autre substance appelée adsorbant.

Aérosol :

Dispersion de particules solides ou liquides dans un milieu gazeux (l'air généralement), comprenant les brouillards, fumées et poussières.

Affaissement :

Effondrement d'une surface considérable de terrain, due au déplacement de phases fluides ou solides sous-jacentes ou de matériaux solubles transportés par l'eau.

Agent Formant Film Flottant (L'eau + Additif A.F.F.F.)

Émulseur doté d'agents de surface fluorés filmogènes. Il forme à la surface des hydrocarbures un mince film aqueux l'isolant de l'air. Il ne forme pas de film aqueux sur les liquides polaires.

C'est un produit extincteur efficace sur les feux d'hydrocarbures, et bien sûr toujours sur les feux de classe A. Le procédé d'extinction est ici l'isolement du combustible par rapport au comburant. L'effet de refroidissement demeure.

Agent extincteur :

Dès qu'un feu se déclare, des moyens qualitatifs et quantitatifs doivent permettre son extinction le plus rapidement possible.

Pour ce faire, on emploie un certain nombre d'agents extincteurs qui peuvent être utilisés de diverses façons.

Les agents extincteurs les plus couramment utilisés à l'heure actuelle sont les suivants:

- l'eau (avec ou sans additifs, en jet plein ou pulvérisé),
- la mousse
- le gaz carbonique (dioxyde de carbone),
- les poudres,
- les hydrocarbures halogénés (halons) - (bientôt supprimés).

Alarme :

Signal d'avertissement d'un danger.

Alarme générale :

Signal sonore ayant pour but de prévenir les occupants d'avoir à évacuer les lieux. L'alarme générale peut-être immédiate ou temporisée.

Alarme générale sélective :

Alarme générale limitée à l'information de certaines catégories de personnel d'un établissement. Exemple : établissements de soins, hôpitaux

Alarme restreinte :

Signal sonore et visuel distinct du signal d'alarme générale ayant pour but d'avertir le personnel désigné pour exploiter cette alarme.

ALARP (As Low As Reasonably Practicable) :

La réduction des risques jusqu'à un niveau aussi bas que raisonnablement réalisable.

Alerte :

Appel d'un service de secours (transmission de l'alarme à distance,).

Alimentation Électrique de Sécurité (A.E.S.) :

Dispositif qui fournit l'énergie électrique à tout ou partie d'un S.S.I.

ou d'un Système d'Éclairage de Sécurité (S.E.S.) afin de lui permettre d'assurer ses fonctions. Une Alimentation Electrique de Sécurité doit répondre aux dispositions de la norme NFS 61-940.

Aléa :

Phénomène naturel d'occurrence et d'intensité donnée. Il peut être hiérarchisé en plusieurs niveaux en croisant intensité des phénomènes et probabilité d'occurrence

Algérienisation :

La mise en conformité des équipements soumis à la réglementation par rapport à la réglementation Algérienne.

Amélioration continue :

Activité régulière permettant d'accroître la capacité à satisfaire aux exigences.

Amélioration continue :

Processus de mise en valeur du système de management de la santé et de la sécurité permettant d'améliorer les performances globales concernant la santé et la sécurité au travail, en accord avec la politique de santé et de sécurité au travail de l'organisme. (OHSAS 18001)

Amélioration de la qualité :

Partie du management de la qualité axée sur l'accroissement de la capacité à satisfaire aux exigences pour la qualité. (ISO 9000)

Amplitude :

Différence entre la crête et le niveau zéro de toute onde, par exemple d'une onde déflagration.

Analyse des risques industriels :

Elle se fait en identifiant de façon précise et exhaustive les incidents ou accidents s'étant produits ou pouvant se produire.

Il peut s'agir de risques liés :

- Aux produits
- Aux procédés de fabrication
- Aux installations
- Au facteur humain
- Aux agressions extérieures

Analyse des modes de défaillance, de leurs effets et de leur criticité(AMDEC) :

Étude prospective, destinée à analyser les sources de dysfonctionnement d'un processus ou d'un système.

Appareillage :

Ensemble d'appareils et d'accessoires divers

Appareil de protection respiratoire :

Appareil utilisé pour protéger un individu face à un risque d'altération de sa santé par l'inhalation d'un air contaminé par des gaz, des vapeurs, des aérosols ou par manque d'oxygène.

Appareil à pression :

Toute enceinte élémentaire dont les parois limitatives sont soumises à une pression supérieure à la pression atmosphérique due aux éléments liquides, vapeurs ou gaz qu'elle contient.

Ex d'APV : les appareils utilisant ou produisant de la vapeur d'eau, les appareils produisant de l'eau surchauffée... Ex d'APG : les compresseurs de gaz, les appareils utilisant des gaz comprimés, extincteurs...

Arbre des causes :

Analyse clinique rétrospective a posteriori, visant à rechercher les liens de dépendance logique entre les variations antécédentes d'un accident.

Asphyxie :

La concentration d'oxygène dans l'air ambiant est de l'ordre de 21%. Elle ne doit jamais être inférieure à 19%.

Ce risque est présent dans les locaux fermés et non ventilés lorsque l'oxygène de l'air a été consommé par :

- Combustion
- Respiration
- Oxydation lente d'un métal (formation de rouille)
- Lorsqu'il se trouve dilué dans ou remplacé par un gaz inerte vis-à-vis de la respiration (azote, dioxyde de carbone)...

Assurance de la qualité :

Partie du management de la qualité visant à donner confiance en ce que les exigences pour la qualité seront satisfaites. (Source : norme ISO 9000:2000).

Atteinte A L'image De Marque :

Peut être à l'échelle nationale comme elle peut passer à l'échelle internationale selon la gravité de l'incident.

Atmosphère dangereuse :

Selon la norme CSA Z94.4-93 4, toute atmosphère pauvre en oxygène ou qui contient des contaminants de l'air toxiques ou susceptibles de causer des maladies à des concentrations supérieures aux valeurs d'exposition admissibles.

Atmosphère présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé (DIVS)(IDLH:Immediately Dangerous to Life or Health) :

Selon la norme CSA Z94.4-93 4, condition de tout lieu, espace ou zone de travail, où une atmosphère dangereuse qui, respirée, pourrait entraîner la mort d'une personne non munie d'un appareil de protection respiratoire approprié, lui faire subir des effets immédiats et irréversibles sur sa santé ou provoquer chez elle une

incapacité à travailler. On considère être en présence d'une situation présentant un DIVS chaque fois qu'une ou plusieurs des conditions suivantes existent :

- un contaminant connu à une concentration égale ou supérieure à une concentration de DIVS;
- un contaminant connu à une concentration inconnue, mais potentiellement toxique;
- un contaminant inconnu;
- une insuffisance d'oxygène;
- un espace clos;
- une concentration de contaminant égale ou supérieure à la limite inférieure d'explosivité;
- la lutte contre un incendie.

Assurance de la qualité :

Partie du management de la qualité visant à donner confiance en ce que les exigences pour la qualité seront satisfaites.

Audit :

Processus méthodique, indépendant et documenté permettant d'obtenir des preuves d'audit et de les évaluer de manière objective pour déterminer dans quelle mesure les critères d'audit sont satisfaits.

Audit :

Procédure systématique, indépendante et documentée visant à réunir et à évaluer objectivement des éléments pour déterminer la mesure dans laquelle les critères définis sont remplis. Le terme « Indépendant » ne désigne pas nécessairement un audit externe indépendant, c'est-à-dire effectué par une personne extérieure à l'organisation.

Audit du SME :

Processus de vérification systématique et documenté permettant d'obtenir et d'évaluer, d'une manière objective, des preuves afin de déterminer si le système de management environnemental d'un organisme est en conformité avec les critères de l'audit du système de management environnemental définis par l'organisme, et afin de communiquer les résultats de ce processus à la direction.(Source : norme ISO 14001:1996)

Auditeur :

Personne ayant la compétence pour réaliser un audit.

Autocontrôle :

Contrôle par l'exécutant lui-même du travail qu'il accomplit, suivant les règles spécifiées. (ISO 8402)

Autorisation Du Travail :

Concerne les installations qui présentent potentiellement des risques ou des nuisances importantes. L'autorisation n'est délivrée qu'à l'issue d'une procédure de

travail établie comportant notamment des prescriptions techniques à respecter pour la prévention des risques et la protection de l'environnement.

B

Balisage :

Le balisage comme la signalisation de sécurité ont pour but d'attirer de manière rapide et intelligible l'attention sur des objets et des situations susceptibles de provoquer des dangers déterminés.

- Les principaux risques liés au non balisage ou à un mauvais balisage sont :
- Les chutes de personnes ou de matériaux.
- Les éboulements.
- Les contacts avec les différents impétrants (fluides, énergie,...)

Blast :

(Souffle) le plus souvent (pas toujours) d'une explosion. Exp: blast roof (résistant au souffle).

Boîtier filtrant :

Composante d'un appareil de protection respiratoire à épuration d'air, généralement un appareil de protection respiratoire à boîtier filtrant, qui contient une quantité d'adsorbant permettant de retenir une plus grande quantité de contaminants qu'une cartouche.

Blessure :

Lésion ou dommage produit dans l'organisme d'un individu victime d'un accident.
(Source M. PERUSSE)

B.L.E.V.E.: Boiling Liquid Expanding Vapor Explosion:

Expression américaine adoptée pour décrire un type particulier d'explosion, une explosion de gaz en expansion provenant d'un liquide en ébullition. Si le gaz en question est inflammable, il y a formation d'une boule de feu avec un rayonnement thermique intense

BLEVE (Boiling Liquid Expanding Vapor Explosion):

Ce type d'explosion peut se produire lorsqu'une grande quantité de vapeurs combustibles est rejetée en « **atmosphère non confinée** » sans qu'il y ait inflammation immédiate. Les paramètres à étudier sont : - Le calcul du débit de rejet à la brèche en phase liquide (cas des gaz liquéfiés)

- Estimation de la masse explosible

-Evaluation des effets de l'explosion par la méthode de l'équivalent TNT.

BOIL-OVER (venir à ébullition) :

Phénomène qui peut se produire quand il y a présence d'un film d'eau dans un réservoir d'hydrocarbure et que celui-ci est chauffé par un incendie ; la vaporisation brutale peut provoquer une boule de feu de par

la projection du carburant enflammé

BOIL OVER :

Boule de feu et projection de produit enflammé par phénomène de BOIL OVER (explosion d'un bac de stockage de liquide inflammable pris dans un incendie, du fait de la vaporisation d'une masse d'eau ou hydrocarbure présente au fond d'un bac).

Boucle d'alarme :

Circuit électrique continu sur lequel sont raccordés les détecteurs automatiques ou les déclencheurs manuels.

Bulletin quotidien d'informations HSE :

Comporte toutes les informations devront être transmises quotidiennement suite à un accident ou incident.

C

Cagoule :

Dispositif recouvrant complètement la tête, le cou et les épaules, et qui peut, ou non, protéger la tête ou les yeux.

Capacité :

Aptitude d'un organisme, d'un système ou d'un processus à réaliser un produit satisfaisant aux exigences relatives à ce produit.

Capacité :

Récipient qui sert à recueillir, à contenir des substances, solides liquides ou gazeuses.

Caractéristique qualité :

Caractéristique intrinsèque d'un produit, d'un processus ou d'un système relative à une exigence.

Cartouche :

Composante d'un appareil de protection respiratoire à épuration d'air qui contient un adsorbant permettant de protéger contre un type de gaz ou de vapeur ou une combinaison de ceux-ci.

Casque :

Appareil destiné en premier lieu à protéger la tête de l'utilisateur contre les chocs.

Catastrophe :

La catastrophe se définit en fonction de l'ampleur des dégâts aux personnes et aux biens. Il n'y a pas forcément de corrélation entre l'importance d'un aléa et l'importance des dommages.

Catastrophes naturelles :

Sont considérés comme les effets de catastrophes naturelles, au sens de la présente loi, les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

Certification :

Reconnaissance, par un organisme indépendant du fabricant ou du prestataire de service, de la conformité d'un produit, service, organisation ou personnel à des exigences fixées dans un référentiel. (AFNOR)

Certificat De Conformité :

Document attestant de la conformité d'un équipement de travail, d'un équipement de protection ou d'une installation par rapport à des règles.

Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (C.A.C.E.S) :

Reconnaissance de la maîtrise des questions de sécurité liée à la fonction de conducteur d'engins (grues à tour, grues mobiles, grues auxiliaires de chargement de véhicules, chariots automoteurs de manutention à conducteur porté, plates-formes élévatrices,...), tant sur le plan théorique que pratique.

Chantier :

Lieu où se déroulent des travaux de construction, de réhabilitation, d'entretien, de réparation ou d'exploitation temporaires d'une journée, ou permanents, fixes ou mobiles.

Cindynique :

C'est la science qui étudie les risques (du grec : kindunos, danger), on dit aussi « science du danger ». Elle s'intéresse plus particulièrement au risque industriel et plus spécifiquement aux risques majeurs. Son objectif est de répondre aux questions : Comment identifier le risque, comment le mesurer, quelles en sont les conséquences et comment le contourner ?

La cindynique s'applique aux risques industriels (comme le risque nucléaire), aux risques naturels (incendies de forêt, avalanches...), mais aussi aux risques économiques, psychologiques, urbains.

CL 50 :

Concentration Létale 50 qui équivaut à la quantité d'une substance en concentration dans l'air, absorbée par inhalation, qui entraîne la mort de 50 % des animaux soumis à l'expérience.

Claquage :

État d'une cartouche qui a atteint son niveau de saturation. Ce phénomène se produit lorsque toute la surface de charbon actif a été utilisée pour adsorber des contaminants. Suivant des essais en laboratoire, des courbes du temps, en fonction du pourcentage de claquage pour des concentrations données, permettent d'établir le temps de claquage à partir duquel la cartouche se sature très rapidement. Ce point permet d'évaluer un temps de service dans des conditions déterminées.

Client :

Organisme ou personne qui reçoit un produit. Exemple : Consommateur, client, utilisateur final, détaillant, bénéficiaire ou acheteur.

Note : le client peut être interne ou externe à l'organisme.

Coefficient de partage n-octanol/eau [LogP (o/w)] :

Ce coefficient est le rapport entre la solubilité d'une substance dans l'n-octanol et sa solubilité dans l'eau et il est donné sous forme de logarithme (Log P). Ce coefficient de partage peut aider à comprendre dans quelle mesure une substance est absorbée par le corps ou s'y accumule et aider aussi à comprendre les effets de la substance chimique sur l'environnement.

Colmatage :

Accumulation de particules sur un filtre ayant pour conséquence d'augmenter la résistance respiratoire.

Combinaison d'adduction d'air :

Selon la norme CSA Z94.4-93 4, vêtement imperméable à la plupart des contaminants particuliers et gazeux et contenant une quantité suffisante d'air respirable (alimentation d'air à 170 L/min) pour maintenir une surpression à l'intérieur du vêtement.

Comburant :

Une substance et préparation qui, au contact d'autres substances, notamment de substances inflammables, dégage facilement de l'oxygène et présente une réaction fortement exothermique. Ces substances chimiques alimentent le feu et sont très réactives. Des exemples de comburants sont l'oxygène, le chlore et les composés de peroxyde.

Combustible :

On dit qu'une matière est combustible lorsqu'elle peut prendre feu et brûler. Les termes combustible et inflammable décrivent tous deux des matières qui peuvent brûler. En général, les matières combustibles prennent feu moins facilement que les matières inflammables.

Commission d'hygiène et de sécurité CHS :

Institution représentative du personnel dotée de pouvoirs délibératifs pour l'ensemble des questions de santé, de sécurité et de qualité de vie au travail, constitué dans tous les établissements occupant au moins 50 salariés, (INRS)

Il comprend obligatoirement :

- Le chef d'établissement (ou son représentant) qui en est le président

- Une de légation du personnel
- le médecin du travail chargé de la surveillance médicale du personnel
- le chef du service de sécurité

CHSS :

Commission Hygiène sécurité Supérieure.

Composant :

Tout élément ou substance chimique pure qui entre dans la composition d'un produit.

Conduite défensive :

Apprendre les techniques de défense (bien réagir) lors de la conduite.

Conformité :

Satisfaction d'une exigence.

Consigne :

Instruction formelle donnée à toute personne chargée de l'exécuter.

Contamination :

Introduction d'une substance nocive dans un milieu

Contrôle :

Evaluation de la conformité par observation et jugement accompagné si nécessaire de mesures, d'essais ou de calibrage. (Source : ISO/CEI Guide 2)

Contrôle de la qualité :

Le contrôle de la qualité fait partie des bonnes pratiques de fabrication il concerne l'échantillonnage, les spécifications, le contrôle, ainsi que les procédures d'organisation, de documentation et de libération qui garantissent que les analyses nécessaires et appropriées ont réellement été effectuées et que les matières premières, les articles de conditionnement et les produits ne sont pas libérés pour l'utilisation, la vente ou l'approvisionnement sans que leur qualité n'ait été jugée satisfaisante. (BPF)

Correction :

Action visant à éliminer une non-conformité détectée.

Corrosif :

Une substance et préparation qui, en contact avec des tissus vivants, peut exercer une action destructrice sur ces derniers.

Coût d'obtention de la qualité :

Ensemble des coûts engagés par l'entreprise pour atteindre et assurer les niveaux de qualité requis. (NF EN 29004).

Cycle PDCA :

Plan (prévoir), do (faire), check (vérifier) et action (établir).

D

Danger :

Elément ou situation pouvant nuire par blessure ou atteinte à la santé, aux biens et à l'environnement.

Danger :

Source ou situation pouvant nuire par blessure ou atteinte à la santé, dommage à la propriété, et à l'environnement du lieu de travail ou une combinaison de ces éléments. (OHSAS 18001)

Danger (directive "Seveso II") :

Propriété intrinsèque d'une substance dangereuse ou d'une situation physique de pouvoir provoquer des dommages pour la santé humaine et/ou l'environnement.

Danger :

C'est la propriété ou capacité intrinsèque pour une substance de causer des effets nuisibles. Pour évaluer le danger que présente une substance, on tient compte de ses propriétés telles que la toxicité, l'inflammabilité et la réactivité chimique, ainsi que de la façon dont la substance est utilisée.

Danger :

Caractéristique d'un système, d'une machine, d'un atelier, d'un procédé, d'une situation, ayant un certain potentiel à causer des dommages aux personnes, aux biens, à l'environnement. Il est vérifiable et quantifiable. Etat ou situation comportant une potentialité de dommage pour l'homme, la société, l'environnement.

Situation d'un système où sont présents des facteurs pouvant conduire à la réalisation d'un accident potentiel.

Danger :

Exposition à un péril. Un péril peut ne pas présenter un danger s'il est isolé.

Danger :

Ce qui est susceptible de causer des lésions corporelles, nuire à la santé ou dommage à la propriété.

Danger :

La propriété intrinsèque d'une substance dangereuse ou d'une situation physique de pouvoir provoquer des dommages pour la santé humaine et /ou l'environnement

Dangereux pour l'environnement :

Une substance et préparation qui, si elle entre dans l'environnement

présenterait ou pourrait présenter un risque immédiat ou différé pour une ou plusieurs composantes de l'environnement.

Danger grave et imminent :

Danger susceptible de produire un accident ou une maladie entraînant la mort ou paraissant devoir entraîner une incapacité permanente ou temporaire prolongée.

Si un salarié se trouve dans une situation de travail présentant un danger grave et imminent, il peut exercer son droit de retrait.

Les représentants du personnel peuvent également exercer leur droit d'alerte face à un danger grave et imminent.

Danger Immédiat pour la Vie ou la Santé (DIVS) :

Les concentrations de DIVS se trouvent sous l'appellation IDLH dans le Pocket Guide to Chemical Hazards 11 publié par le NIOSH. Dans la dernière édition de ce guide de pochesur les contaminants chimiques, le NIOSH explique que les concentrations IDLH ont été établies pour s'assurer que, dans le cas d'un bris de leur équipement de protection respiratoire, les travailleurs puissent s'échapper d'une exposition à des contaminants sans dommages irréversibles pour leur santé. Les concentrations IDLH des contaminants chimiques sont établies en fonction d'une marge de sécurité concernant les effets pouvant résulter d'une exposition de 30 minutes. Toutefois, cette période de 30 minutes n'implique en aucune façon que le travailleur puisse rester dans le milieu contaminé plus que le temps nécessaire à l'évacuation. Donc, le NIOSH définit qu'une condition d'exposition de type IDLH présente un risque d'exposition à des contaminants dans l'air qui pourraient causer des effets défavorables irréversibles, immédiats ou retardés sur la santé ou qui pourraient causer la mort ou qui pourraient empêcher l'évacuation d'un tel environnement.

Déclaration d'accident de travail :

Obligation de l'employeur en cas d'accident d'informer la Caisse d'Assurance Maladie. L'employeur doit procéder à l'information dans les 48 heures par une déclaration spécifique comprenant :

- l'identification de l'employeur, de l'établissement et de la victime,
- la description détaillée des circonstances,
- la nature de la lésion,
- l'indication des éventuels témoins. Cette déclaration doit être faite par courrier recommandé avec accusé de réception. L'employeur peut émettre des réserves sur le caractère professionnel de l'accident. Même s'il ne le fait pas, il pourra toujours contester ultérieurement l'accident du travail. Le salarié a lui, 24 heures pour
- informer son employeur de l'accident, oralement ou par lettre recommandée.

Déclencheur Manuel (D.M) :

Appareil qui, à partir d'une action manuelle, émet une information à destination d'une U.G.A., d'un B.A.A.S. ou de l'équipement de commande et de signalisation (tableau de type 1) d'un S.D.I.

Décomposition : Altération d'une substance chimique.

Défaut :

Non-satisfaction d'une exigence relative à l'utilisation prévue ou spécifiée.

Déflagration :

Combustion vive d'un corps, accompagnée d'une explosion et de projection de matières enflammées.

Dégagement :

On entend par dégagements les sorties, les sorties de secours (accessibles seulement en cas de problèmes), les portes, les couloirs, les circulations, les escaliers, etc.

On distingue:

- Les dégagements exigibles : imposés réglementairement, minima à respecter en fonction du personnel reçu,
- Les dégagements supplémentaires : rajoutés par l'exploitant, mêmes caractéristiques que les dégagements supplémentaires.

Densité :

La densité d'une substance est son poids par unité de volume. On donne ordinairement la densité en gramme par millilitre (g/ml) ou en gramme par centimètre cube (g/cm³). On peut calculer le volume du produit qui se trouve dans un contenant en se basant sur sa densité et son poids.

Détecteur Automatique (D.A) :

Appareil qui, à partir d'une action automatique émet une information à destination du tableau de signalisation type 1 d'un S.D.I.

Détecteur Autonome Déclencheur (D.A.D) :

Appareil à fonction unique, consistant à détecter localement à partir d'un ou de deux éléments sensibles identiques, des phénomènes relevant de l'incendie et à assurer la commande directe d'un, deux ou trois D.A.S. assurant la même fonction au niveau local, dans les conditions prévues par la norme NFS 61-937. Un D.A.D. Doit répondre aux dispositions de la norme NFS 61-961.

Déterministe (approche) :

Prise en compte dans l'évaluation des risques (en particulier dans les études de danger) de l'ensemble des scénarios d'accident, quelle que soit leur probabilité d'occurrence (même les scénarios très improbables) contraire : approche probabiliste.

Diffuseur Sonore (D.S) :

Appareil assurant la diffusion acoustique du signal d'alarme générale et devant répondre aux dispositions de la norme NFS 32-001.

Détonation :

Mécanisme par lequel se propagent à de très grandes vitesses certaines explosions.

Détonation en phase condensée :

Ce type d'explosion peut survenir lorsqu'une substance très sensible s'est accumulée en grosse quantité jusqu'à l'instant où un mécanisme initiateur quelconque entraîne la formation d'une onde de détonation.

DOP : Phtalate de dioctyle :

Produit utilisé comme agent d'essai pour la résistance des filtres ou pour les essais d'ajustement quantitatifs de masques.

Disponibilité :

Aptitude d'une entité à accomplir une fonction requise dans des conditions données, à un instant donné ou pendant un intervalle de temps donné, en supposant que la fourniture des moyens extérieurs soit assurée.

Remarque :

La disponibilité est une fonction de la fiabilité et de la maintenabilité. C'est une notion probabiliste. Pour un produit non réparable : fiabilité = disponibilité. On distingue la disponibilité intrinsèque (relative à la conception et à la réalisation) et la disponibilité opérationnelle (relative à son utilisation).

Dispositif Actionné de Sécurité (D.A.S) :

Dispositif commandé qui, par changement d'état, participe directement et localement à la mise en sécurité d'un bâtiment. Un D.A.S. doit répondre aux dispositions de la norme NFS 61-937. Exemple : portes coupe-feu, trappes de désenfumage

Dispositif de Commande Manuelle (D.C.M) :

Appareil qui émet un ordre de commande de mise en sécurité à destination d'un ou de plusieurs D.A.S., à partir d'une action manuelle appliquée à son organe de sécurité à manipuler. Un D.C.M. doit répondre aux dispositions de la norme NFS 61-938.

Exemple : poignée pour "Tirez-Lâchez".

Dispositif de Commandes Manuelles Regroupées (D.C.M.R) :

Appareil équivalent à la juxtaposition de plusieurs D.C.M. dans un même boîtier et regroupant toutes les commandes des D.A.S. du S.M.S.I. qui restent actionnables individuellement. Un D.C.M.R. doit répondre aux dispositions de la norme NFS 61-938.

Dispositif Adaptateur de Commande (D.A.C) :

Dispositif qui reçoit un ordre de commande de sécurité et qui se borne à le transmettre aux D.A.S. télécommandés, sous une forme adaptée à leurs caractéristiques d'entrée. Un D.A.C. doit répondre aux dispositions de la norme NFS 61-938.

Dispositif de Commande avec Signalisation(D.C.S) :

D.C.M.R. équipé d'une unité de signalisation (U.S.) et présentant une entrée de commande exclusivement réservée au déclenchement d'un ou plusieurs D.A.S. du S.M.S.I. par l'équipement d'alarme. Un D.C.S. doit répondre aux dispositions des normes NFS 61-938 et NFS 61-935.

Direction :

Personne ou groupe de personnes qui oriente et contrôle un organisme au plus haut niveau.

Document :

Support d'information. Exemple : Enregistrement, spécification, document de procédure, plan, rapport, norme.

Domage :

Atteinte à l'intégrité physique d'un individu. (Perte auditive, dégât matériel....)

Dose :

Quantité unitaire d'une substance chimique administrée ou reçue.

Dose Létale 50 :

Qui équivaut à la quantité d'une substance, qui absorbée d'un seul coup, entraîne la mort de 50 % des animaux soumis à l'expérience, dont les voies d'absorption les plus courantes sont la bouche (orale) et la peau (dermique).

Durée de vie utile ou temps de service :

Temps durant lequel un appareil de protection respiratoire fournit une protection efficace à l'utilisateur.

E

Éboulement :

Chute de masse rocheuse d'un volume de quelques milliers à quelques dizaines de milliers de mètres cubes. Les éboulements en grande masse sortent du champ de cette étude.

Ecart :

Un écart est une décision délibérée de transgresser une exigence procédurale, technique ou législative formelle. Notre politique ne permet aucun écart sans approbation autorisée et spécifie que ce genre d'incursion doit être autant que possible. Il est préférable de respecter les exigences ou d'introduire un changement formel. Dans ce dernier cas, le processus décrit dans la procédure de gestion des changements.

Effet domino :

Il s'agit du risque multiplicateur que constitue la présence sur un même site de plusieurs établissements à risques.

L'article 8 de la directive Seveso 2 dispose que l'autorité compétente (le préfet pour la France) identifie les établissements ou groupes d'établissements pouvant présenter en raison de leur localisation les uns par rapport aux autres, des risques accrus.

Il est désormais demandé une coopération entre établissements proches afin qu'ils échangent un certain nombre d'informations, dont leurs rapports de sécurité et leurs plans d'urgence, "de façon appropriée".

Effets Dominos :

Interactions entre des installations proches ; action d'un premier phénomène (émission de débris par explosion, par exemple) qui pourrait en déclencher un second (fuite d'un réservoir perforé par un équipement, par exemple) dans une installation voisine

Effets Mécaniques :

Effets liés à une surpression, résultant d'une onde de choc (déflagration ou détonation), provoquée par une explosion issue d'un explosif, d'une réaction chimique violente, d'une combustion violente, d'une décompression brutale d'un gaz sous pression ou d'un nuage de poussières combustibles.

Effets Thermiques :

Effets (déterminés par un flux : quantité de chaleur par unité de surface) liés à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion

Effets Toxiques :

Effets correspondent à l'inhalation d'une substance chimique toxique (chlore, ammoniac, phosgène...), suite à une fuite sur une installation.

Efficacité :

Niveau de réalisation des activités planifiées et d'obtention des résultats escomptés.

Efficience :

Rapport entre le résultat obtenu et les ressources utilisées.

Électrisation :

Blessure due à un contact électrique.

Électrocution :

Mort produite par le passage d'un courant électrique dans l'organisme.

Élément Important Pour la Sécurité (IPS).

A la fin d'une étude de dangers, il faut veiller à ce qu'il y ait le listing des IPS.

Émetteur :

Dans un processus de communication, le message se crée dans l'esprit de l'émetteur qui doit coder dans un langage qui reflète le sens de sa pensée.

Embout buccal :

Partie d'un appareil de protection respiratoire qu'on introduit dans la bouche et qui est reliée à un dispositif d'épuration d'air ou à une source de gaz respirable, ou les deux.

Emulseur :

Un émulseur est une solution aqueuse saponifiante permettant de diminuer la tension superficielle de l'eau favorisant ainsi la formation d'une mousse.

Il existe différents types d'émulseurs utilisés par agents d'intervention et dans les extincteurs :

- Émulseur newtonien : Émulseur dont la viscosité est indépendante de son état d'agitation ;
- Émulseur thixotrope : Émulseur dont la viscosité diminue quand on augmente son état d'agitation. Au repos, il peut se présenter sous la forme d'un gel.

La fabrication d'émulseurs permet de distinguer deux principales bases moussantes :

- Émulseur protéinique : Contient des protéines hydrolysées ;
- Émulseur synthétique : Contient des agents de surface d'origine synthétique

Endommagement des équipements :

Suite à un incident ayant entraîné des conséquences matérielles d'un niveau de gravité réel.

Enjeux :

Ils représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en termes de vulnérabilité.

Enquête publique :

Procédure dont l'objet est d'informer le public et de recueillir, préalablement à certaines décisions ou à certaines opérations, ses appréciations, suggestions et contre-propositions, afin de permettre à l'autorité compétente de disposer de tous les éléments nécessaires à son information.

Équipement soumis à la réglementation :

Tout équipement géré par une réglementation spécifique (APG, APV, Bacs de stockage, compresseurs, etc.)

Enregistrement :

Document faisant état de résultats obtenus ou apportant la preuve de la réalisation d'une activité.

Entreprise extérieure :

Entreprise qui effectue des travaux ou des prestations de service dans l'enceinte d'une entreprise utilisatrice.

Entreprise utilisatrice :

Entreprise qui utilise les services d'entreprises extérieures.

Environnement :

Milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant l'air, l'eau, la terre, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs interrelations. (ISO 14001)

Environnement de travail :

Ensemble des conditions dans lesquelles le travail est effectué.

Note: Ces conditions intègrent des aspects physiques, sociaux, psychologiques et environnementaux (tels que température, dispositifs de reconnaissance, ergonomie et composition de l'atmosphère).

Équipement d'Alarme E.A :

Ensemble des appareils nécessaires au déclenchement et à l'émission des signaux sonores d'évacuation d'urgence. L'E.A. fait partie du S.M.S.I. et doit répondre aux dispositions de la norme NFS 61-936.

Les équipements d'alarme sont classés en quatre types appelés : 1, 2 (a ou b), 3 et 4.

Équipement d'alarme de type 1 (E.A.1) :

Associé à un S.D.I. il comprend :

- une unité de gestion d'alarme (U.G.A.1)
- des diffuseurs sonores (D.S.) ou des blocs autonomes d'alarme sonore (B.A.A.S.) de type Sa et éventuellement un tableau répéteur.

Équipement d'alarme de type 2a, (E.A.2a) :

Comprenant:

- Des déclencheurs manuels (D.M.)
- Une unité de gestion d'alarme (UGA2)
- Des diffuseurs sonores (D.S.) ou des blocs autonomes d'alarme sonore (B.A.A.S.) de type Sa et éventuellement un tableau répéteur.

Équipement d'alarme de type 2b, (E.A.2b) :

Comprenant :

- des déclencheurs manuels (D.M.)
- un bloc autonome d'alarme sonore B.A.A.S. de type Pr
- des blocs autonomes d'alarme sonore B.A.A.S. de type Sa et éventuellement un tableau répéteur.

Équipement d'alarme de type 3 (E.A.3) :

Comprenant :

- des déclencheurs manuels (D.M.)
- des blocs autonomes d'alarme sonore B.A.A.S. de type Ma
- un dispositif de commande de mise à l'état d'arrêt.

Équipement d'alarme de type 4 (E.A.4) :

Il comprend un tout autre dispositif autonome de diffusion sonore.

Équipement de Protection Individuelle EPI :

Est un article ou vêtement qui se porte pour empêcher l'exposition directe à une matière ou à une situation dangereuse. Les équipements de protection individuelle doivent n'avoir qu'une importance secondaire par rapport aux mesures techniques, car ils sont parfois peu fiables et s'ils font défaut, le travailleur risque de se retrouver sans aucune protection.

Équipement de protection collective :

Équipement placé entre la source du danger et le travailleur le protégeant des risques pour sa sécurité ou pour sa santé au travail.

Équipement de travail :

Obligation légale du chef d'établissement de mettre à la disposition des travailleurs les équipements de travail nécessaires, appropriés au travail à réaliser ou convenablement adaptés à cet effet, en vue de préserver la santé la sécurité des travailleurs et l'image de l'entreprise.

Les équipements de travail et les moyens de protection mis en service ou utilisés doivent être équipés, installés, utilisés, réglés et maintenus de manière à préserver la sécurité et la santé des travailleurs, y compris en cas de modification de ces équipements de travail et de ces moyens de protection.

Équipement de travail :

Machines, outils, engins, matériels et installations utilisés dans le cadre du travail.

Esprit sécurité :

Avoir un comportement ou une culture sécurité (réflexes sécurité)

Essai :

Détermination d'une ou plusieurs caractéristiques selon une procédure.

Essai d'ajustement qualitatif (EAQL) :

Essai d'ajustement qui consiste à exposer l'utilisateur d'un appareil de protection respiratoire à une fumée irritante, une vapeur odorante ou une autre substance appropriée. L'utilisateur se sert de ses sens pour détecter l'infiltration de la substance utilisée pour l'essai à l'intérieur du masque.

Essai d'ajustement quantitatif (EAQN) :

Essai d'ajustement qui consiste à exposer l'utilisateur d'un appareil de protection respiratoire à une atmosphère contenant un agent d'essai et à mesurer quantitativement l'infiltration au moyen d'un système de détection. Il peut permettre de mesurer quantitativement le facteur de protection réel assuré par l'appareil.

Etablissement Recevant du Public (ERP) :

Constituent des ERP, tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels les personnes sont admises soit librement soit moyennant une rétribution quelconque

ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation payante ou non.

Etablissement Recevant des Travailleurs (ERT) Etalonnage :

Ensemble des opérations établissant, dans les conditions spécifiées, la relation entre les valeurs de la grandeur indiquée par un appareil de mesure ou un système de mesure, ou les valeurs représentées par une mesure matérialisée ou par un matériau de référence, et les valeurs correspondantes de la grandeur réalisée par les étalons. (NF X 07-001)

Etat d'arrêt :

Etat dans lequel toutes les alimentations de l'Equipement d'Alarme sont coupées. Cet état est destiné à n'être utilisé que durant une fermeture prolongée de l'Etablissement, nécessitant une coupure de l'alimentation du système.

Etat de veille général

Etat dans lequel l'Equipement d'Alarme est prêt à donner l'alarme générale.

Etat de veille limité à l'alarme restreinte :

Etat dans lequel un Equipement d'Alarme a été mis volontairement hors d'état de donner l'alarme générale tout en donnant l'alarme restreinte. Cet état est destiné à n'être utilisé qu'en dehors de l'occupation du bâtiment.

Etiologie :

Science des causes

Etude de dangers :

Les installations soumises à autorisation doivent également faire l'objet d'une étude de dangers qui doit permettre de déterminer les accidents susceptibles de se produire dans l'installation, d'en évaluer les conséquences, pour ensuite proposer des dispositions afin de prévenir ou maîtriser ces accidents potentiels.

Un même établissement comporte souvent plusieurs installations qui font l'objet d'études de dangers individuelles. Les informations qui y sont contenues doivent notamment permettre d'identifier les sources de risque, les scénarios d'accident envisageables et leurs effets sur les personnes et l'environnement.

Elle constitue la base indispensable pour l'établissement des Plans d'Opération Interne(POI) et des Plans Particuliers d'Intervention (PPI).

Avec la directive SEVESO II, l'étude de dangers doit être désormais réactualisée au moins tous les cinq ans.

Etude prospective :

Démarche partant d'une source de dysfonctionnement et tentant de retrouver les dysfonctionnements ou défaillances successifs aboutissant à un accident.

Etude rétrospective :

Étude cherchant à retrouver des faits ayant précédés un accident en prenant l'événement non souhaité comme point de départ.

Etude statistique :

Toute étude comprenant l'examen et le traitement de données numériques relatives à un type d'événement non souhaité afin d'améliorer la connaissance du risque.

Etude analytique :

Étude prenant en compte un type de relation de caractère déterministe entre les faits recueillis. Ces faits ne sont pas seulement situés, mais organisés selon les possibilités de dépendance ou d'indépendance pouvant être envisagées entre eux.

Etude d'évaluation des risques :

Concerne les études quantitatives ou qualitatives d'étude de danger et d'évaluation du risque pour les nouveaux projets, les modifications apportées aux installations en exploitation et/ou toute autre étude initiée suite à un accident/incident.

Etude clinique :

Toute étude consistant à détailler un ou plusieurs cas d'événements non souhaités, afin d'en dégager des enseignements sur les circonstances et modalités de réalisation de ces cas.

Etude descriptive :

Lorsque la relation entre des faits n'est que de simple coexistence ou de situation spatio- temporelle de ces faits les uns par rapport aux autres.

Etude prospective :

Démarche partant d'une source de dysfonctionnement et tentant de retrouver les dysfonctionnements ou défaillances successifs aboutissant à un accident.

Etude rétrospective :

Étude cherchant à retrouver des faits ayant précédés un accident en prenant l'événement non souhaité comme point de départ.

Etude statistique :

Toute étude comprenant l'examen et le traitement de données numériques relatives à un type d'événement non souhaité afin d'améliorer la connaissance du risque.

Evaluation du risque :

Processus général d'estimation de l'ampleur du risque et de prise de décision concernant l'acceptabilité du risque. (OHSAS 18001)

Evènement Indésirable :

Un événement indésirable est tous événement pouvant causer des dommages à l'être humain, ou matériel ou à l'environnement.

Un événement indésirable peut être un incident, une action ou condition dangereuse ou une maladie professionnelle.

Exigence :

Besoin ou attente formulés, habituellement implicite, ou imposés.

Explosif :

Des substances et préparations solides, liquides, pâteuses ou gélatineuses qui, même sans intervention d'oxygène atmosphérique, peuvent présenter une réaction exothermique avec développement rapide de gaz et qui, dans des conditions d'essais déterminées, détonent, déflagrent rapidement ou, sous l'effet de la chaleur, explosent en cas de confinement partiel.

Explosion :

Les produits combustibles mélangés à l'air ne sont explosifs que dans un domaine de concentration déterminé compris entre la Limite Inférieure d'Explosivité (LIE) et la Limite Supérieure d'Explosivité (L.S.E.).

Exposition aiguë :

L'exposition est aiguë lorsqu'elle se produit sur une courte durée (des minutes, des heures ou des jours). Les effets d'une exposition aiguë sont ordinairement observés au moment de l'exposition, mais il arrive parfois qu'ils tardent des heures ou des jours à se manifester (effet retard).

Exposition chronique :

L'exposition est chronique lorsqu'elle se produit sur une période prolongée (des mois ou des années). Bien qu'il y ait souvent une absence des symptômes au moment de l'exposition, une maladie peut se manifester des mois ou des années plus tard.

Extrêmement inflammable :

Des substances et préparations liquides dont le point d'éclair est extrêmement bas et dont le point d'ébullition est bas, ainsi que des substances et préparations gazeuses qui, à température et pression ambiante, sont inflammables à l'air.

Extinction :

Deuxième phase d'extinction d'un feu. C'est la phase pendant laquelle les moyens mis en œuvre permettent d'envisager une extinction totale du feu. Cette phase est bien sur décisive, de courte durée (env. 20 mn) et ne doit pas être mise en défaut, notamment par d'éventuels ré-allumages.

F**Facilement inflammable :**

Des substances et préparations pouvant s'échauffer au point de s'enflammer à la température ambiante sans apport d'énergie. C'est-à-dire, des liquides dont le point d'éclair est très bas, ou qui, au contact de l'eau ou de l'air humide, produisent des gaz extrêmement inflammables en quantités dangereuses. Il s'agit également de substances qui à l'état solide peuvent s'enflammer facilement par une brève action d'une source d'inflammation et qui continuent à brûler ou à se consumer après le retrait de la source d'inflammation.

Facteur écologique :

Qualifie tout élément du milieu susceptible d'influencer un être vivant.

Facteur abiotique :

De nature physique ou chimique : climat, relief, eau, sol.

Facteur biotique :

Dû à l'influence des êtres vivants : symbiose, prédation, parasitisme, compétition alimentaire, etc.

Facteur anthropique :

Dont l'influence est d'origine humaine

Facteur de protection :

Mesure quantitative de l'ajustement et de l'étanchéité d'un appareil de protection respiratoire particulier par rapport à une personne en particulier. Cette mesure est le rapport de la concentration d'un contaminant présent dans l'atmosphère ambiante à sa concentration dans l'air inhalé par l'utilisateur de l'appareil.

Facteur de protection caractéristique :

Ce sont des valeurs recommandées par un organisme, tel que l'Association canadienne de normalisation pour exprimer un indice de sécurité de la protection offerte par un masque respiratoire. Plus le facteur de protection est élevé, plus le masque offre une protection élevée.

Fatalité :

Accident de travail ayant entraîné mort d'homme

Feedback :

La communication se définit comme un flux d'informations qui génère des feed-back : c'est un ensemble d'interactions

FFP2 :

Selon la norme européenne EN 149 2 , il s'agit d'un demi-masque filtrant contre les aérosols solides ou liquides de classe P2 (efficacité moyenne, i.e. filtres qui arrêtent au moins 94 % d'un aérosol de chlorure de sodium lors d'essais effectués selon la norme EN 143 27). (Voir amiante)

Fiabilité :

Aptitude d'une entité à accomplir une fonction requise dans des conditions données et pendant un intervalle de temps donné.

Remarque :

Un système peut assumer plusieurs fonctions, il aura donc plusieurs fiabilités. La fiabilité caractérise la continuité de service sans défaillance sur une période d'observation donnée ; un service peut être partiellement assuré, il faut donc définir le seuil à partir duquel la mission n'est plus assurée. La fiabilité est une notion probabiliste. Elle tient compte de l'environnement du produit.

Filtre :

Matériau poreux destiné à éliminer les impuretés sous forme de particules de l'air.

Filtre à haute efficacité ou absolu (HEPA: High Efficiency Particulate Air Filter) :

Filtre mis à l'essai dans le but d'assurer une efficacité égale ou supérieure à 99,97 % afin d'extraire de l'air les particules d'un diamètre aérodynamique moyen de 0,3 micron.

Fiche de données sécurité (FDS) :

La fiche de données de sécurité est un document réglementaire que le fournisseur est tenu de délivrer pour toutes substances ou préparations dangereuses vendues. Elle comporte des informations plus complètes et plus précises que l'étiquette,

Forth-over (mousser) :

Forth-over est le plus souvent la suite d'une fuite de condensât. Ces derniers se vaporisent dans la masse du produit réchauffé (fuels, bitumes...).

Cette manifestation ne donne pas lieu à un feu, toutefois elle dégage une émulsion inflammable.

Ce moussage est abondant, violent et continu.

Forth-over :

Le froth-over est un moussage causé par le passage d'eau dans le produit ou contenue dans le produit et vaporisée.

Ce phénomène n'est pas causé par l'incendie. Il peut tout simplement survenir sur des produits lourds réchauffés.

Le froth-over peut également se produire lorsqu'il y a introduction accidentelle d'un produit léger dans un produit lourd réchauffé.

Fournisseur :

Organisme ou personne qui procure un produit. Exemple : Producteur, distributeur, détaillant, marchand, prestataire de service ou d'information.

Note 1 : Un fournisseur peut être interne ou externe à l'organisme.

Note 2 : Dans une situation contractuelle, le fournisseur peut être appelé "contractant".

Formation :

Sensibilisation ; information ; recyclage ; perfectionnement .ex : Risque Incendie : déclaration d'un feu.

Fuite d'hydrocarbures :

Tous les dégagements et/ou fuites ont un impact sur l'environnement, mais ils peuvent également (dans des cas extrêmes) entraîner des dommages

corporels, des dommages matériels, une perte de production ou une atteinte à la réputation de la société s'ils sont accompagnés d'un incendie et/ou explosion.

Fraction étiologique du risque :

Grandeur tenant compte à la fois de la nature du danger et de l'importance de l'exposition (qui doit être mesurée). Elle mesure le nombre de cas évitables si l'exposition est supprimée.

Fumée :

Ensemble des gaz de combustion et des particules qu'ils entraînent (par extension il s'applique aussi aux gaz chargés de particules provenant d'un processus chimique ou d'une opération métallurgique).

Fumée nocive :

Particules solides formées par condensation de l'état gazeux, généralement après volatilisation de substances fondues (ex. : soudure) et souvent accompagnées d'une réaction chimique telle que l'oxydation.

G

Graphe :

Ensemble des couples d'éléments vérifiant une relation donnée.

H

Habilitation :

Reconnaissance, par l'employeur, de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité les tâches fixées.

Hazard Analysis Critical Control Point (HACCP):

Travail sur les risques. 7 principes :

- Procéder à l'analyse des dangers
- Déterminer les points critiques pour la maîtrise de ces dangers ;
- Établir les critères opérationnels (limites,) permettant la maîtrise des CCP
- Mettre en place des actions correctives ;
- Établir des procédures spécifiques pour la vérification ;
- Établir un système documentaire intégré à celui de l'assurance qualité

Health, Safety & Environnement HSE (santé, sécurité & environnement) :

Démarche par laquelle sont appliquées aux questions de santé, d'hygiène, de sécurité du travail, et d'environnement, les pratiques de la démarche qualité.

HSE- MS: Health, Safety and Environment Management System:

Système de Management de la Santé, Sécurité et Environnement.

Histogramme :

Représentation graphique formé par une série de rectangles.

Incident :

Un incident est tout événement indésirable comportant un transfert d'énergie ou une possibilité de transfert d'énergie dont la conséquence est un accident, des dommages ou une perte réelle ou potentielle.

Un incident peut entraîner l'une des conséquences suivantes ou plusieurs d'entre elles :

- Dommages corporels
- Impact sur l'environnement
- Endommagement de biens/équipements
- Perte de production

Incident:

Tout événement indésirable comportant un transfert d'énergie ou une possibilité de transfert d'énergie dont la conséquence est un accident, des dommages ou une perte réelle ou potentielle.

Incident :

Événement ayant entraîné un accident ou qui aurait pu entraîner un accident. (OHSAS18001)

Incompatibilité :

Les substances incompatibles sont celles qui peuvent produire une réaction violente ou explosive lorsqu'elles sont mélangées ou qu'elles entrent en contact les unes avec les autres. Ces substances doivent être stockées séparément et ne pas être mélangées sans précaution spécifique.

Identification du danger :

Processus consistant à reconnaître l'existence d'un danger et à définir ses caractéristiques. (OHSAS 18001)

Indicateur :

Permet de mesurer de façon objective un phénomène étudié. Un indicateur doit être facile à utiliser, l'ensemble des indicateurs (la mesure) sont regroupés dans un document appelé

Indicateur :

Un indicateur est un outil décisionnel et permet de mesurer l'efficacité d'un dispositif mis en place.

Industrie des hydrocarbures :

L'ensemble des activités industrielles pétrolières liées directement à la recherche, à la production, au transport, au raffinage et au développement des hydrocarbures.

Inflammable :

Substances et préparations liquides, dont le point d'éclair est bas

(inférieur ou égal à 100°C et de ce fait prend feu facilement et entretient la flamme.

Informations régulières :

Toutes les informations devant être transmises dans un délai bien définie tel que :

- Rapport mensuel HSE
- Rapport annuel HSE
- Les Plan d'urgence (POI, PPI, PAM)

Informations irrégulières :

Toutes les informations relatives aux événements imprévus et actions occasionnelles tel que :

- Déclaration d'incident et d'accident
- Rapport d'incident/accident
- Etude d'impact sur l'environnement
- Analyse environnementale
- Etude de danger et de risque
- Déclaration de maladies professionnelles

Infrastructure “organism”:

Système des installations, équipements et services nécessaires pour le fonctionnement d'un organisme. (Source : Norme ISO 9000:2000)

Irritant :

Substances et préparations non corrosives qui, par contact immédiat, prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses, peuvent provoquer une réaction inflammatoire.

Inspection technique, réglementaire ou autre : concerne les inspections techniques des systèmes, équipements et/ou appareils soumis à la réglementation, les inspections sont programmées ainsi que les campagnes d'inspections préventives.

Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) :

Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), placé sous la tutelle du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

Missions:

Mentionner et prévenir les risques accidentels ou chroniques pour l'homme et pour l'environnement liés aux installations industrielles, aux substances chimiques et aux exploitations souterraines,

Expertise au service des politiques publiques (appui à l'administration centrale et aux services déconcentrés), des industriels (étude d'impact...) et des collectivités locales. Recherche pour répondre aux principales questions soulevées dans ses domaines d'activités (santé, environnement, sécurité industrielle, préservation des écosystèmes) en partenariat avec les autres acteurs de la recherche française.

Domaines d'activité:

Risques chroniques : évaluation des risques sanitaires et environnementaux à long terme des substances chimiques,

Risques accidentels : prévention et expertise des risques liés aux activités industrielles (explosion, incendie) et aux moyens de transports (tunnels, ports) des matières dangereuses,
Risques du sol et du sous-sol : modélisation et évaluation des risques géotechniques. Surveillance et diagnostic des sites.
Hydrogéologie de l'environnement.
Evaluation des risques liés aux émissions de gaz en milieu confiné et de biogaz,
Certification : certification et évaluation des matériels, équipements, systèmes et produits contribuant à la sécurité industrielle.
Contrôles, expertises et audit (marquage CE, Ex), Valorisation et formation

L

Lieu de travail :

Lieu où le salarié exécute habituellement sa prestation de travail.

En général le lieu de travail est fixe, et fixé par le contrat de travail, mais ce n'est pas le cas pour tous les salariés : certains n'ont pas de lieu de travail principal ou sont amenés à régulièrement se déplacer.

Cela peut notamment poser des problèmes pour l'application de certaines règles (temps de trajet, temps de travail effectif...)

Ligne de Contrôle :

Ligne assurant le transport des informations d'état d'un (ou plusieurs) D.A.S. à destination d'un U.S. Elle doit être installée conformément aux dispositions de la norme NFS 61-932.

Ligne de Télécommande :

Ligne assurant le transport de l'ordre de commande à destination d'un (ou plusieurs) D.A.S. télécommandé(s). Elle doit être installée conformément aux dispositions de la norme NFS 61-932.

Logigramme :

Graphique qui définit les étapes d'un processus logique devant amener à une prise de décision.

Limites d'explosion:

Ces limites précisent la gamme des concentrations dans l'air d'une substance qui peut prendre feu en présence d'une étincelle ou d'une flamme. On les appelle aussi limites d'inflammabilité.

La limite inférieure d'explosivité (LIE) est la plus faible concentration de gaz ou de vapeur à laquelle la substance peut prendre feu ou exploser en présence d'une étincelle ou d'une flamme.

La limite supérieure d'explosivité (LSE) est la plus forte concentration de gaz ou de vapeur à laquelle la substance peut prendre feu ou exploser en présence d'une étincelle ou d'une flamme. Lorsque la concentration se situe entre la LIE et la LSE, on dit que le mélange est explosif.

M

Maillon faible :

Selon la théorie du maillon faible, la fiabilité d'un système est déterminée par l'élément le moins fiable. Cette théorie a été le point de départ du développement de la Sécurité de fonctionnement : il s'agit alors d'augmenter la fiabilité du maillon le plus faible.

Maintenabilité :

Aptitude d'une entité à être maintenue ou rétablie dans un état de fonctionnement donné dans lequel elle peut accomplir sa mission (fonction requise dans des conditions données, avec des procédures et des moyens donnés).

Remarques : Un système peut avoir plusieurs fonctions, il aura donc plusieurs maintenabilités. Le seuil d'acceptabilité d'une réparation doit être précisé. La maintenabilité est une notion probabiliste. Elle dépend des conditions de réparation

Matières particulières :

Aérogènes comprenant les poussières, fumées nocives ou brouillards

Maître d'œuvre :

Personne physique ou morale qui a la responsabilité de la conception, de l'exécution et du contrôle de l'exécution de l'ouvrage.

Maître d'ouvrage :

Personne physique ou morale pour le compte de qui un projet est réalisé. Le maître d'ouvrage définit les objectifs du projet, investit, choisit le maître d'œuvre et contrôle le résultat.

Maîtrise de la qualité :

Partie du management de la qualité axée sur la satisfaction des exigences pour la qualité.

Manager :

Chef, dirigeant d'une entreprise

Management :

Ensemble de connaissance pour organiser et gérer une entreprise, équipe dirigeante d'une entreprise

Management de la qualité :

Activités coordonnées permettant d'orienter et de contrôler un organisme en matière de qualité.

Manuel qualité :

Document spécifiant le système de management de la qualité d'un organisme. (ISO 9000)

Marge brute :

Bénéfice net + dotation aux amortissements + variation des provisions pour dépréciation d'actifs (immobilisations et provisions pour risques et charges à caractère de réserve)

Matériel central :

Ensemble des matériels du C.M.S.I. regroupés dans un poste central de sécurité.

Matériel déporté :

Ensemble des matériels du C.M.S.I. ne faisant pas partie du matériel central.

Message enregistré :

Message vocal précédant l'alarme générale et permettant d'annoncer clairement l'ordre d'évacuation.

Mitigation :

Mesures pour diminuer la vulnérabilité des constructions.

Mode de défaillance :

Effet par lequel une défaillance est observée. Un mode exprime ce que l'on constate sur un matériel.

Mode Opérateur(encore appelé fiche technique, instruction de travail) :

Document qualité intégré dans le système documentaire, plus précis que les procédures. Le mode opératoire détaille ce qui doit être effectué pour une tâche donnée, à un poste déterminé. Elle décrit une série d'actions à mener et correspond au "comment" d'une procédure.

Module :

Unité de production d'huile ou de gaz au niveau des installations de Sonatrach

Morbidité :

Fréquence des décès, des maladies, des blessures et des incapacités dans une population donnée.

Mortalité :

Fréquence des décès comme composante de changement démographique.

N

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health):

Organisme de recherche et de certification en santé et en sécurité du travail aux Etats- Unis.

Nombre de journées travaillées :

Les journées perdues sont comptées à partir du jour suivant l'accident, le jour où l'accident à eu lieu n'est pas comptabilisé.

Nombre d'heures travaillées :

Total des heures travaillées au sein d'une structure, y compris le personnel administratif, les employés avec contrat à durée déterminée, les apprentis et les stagiaires.

Non-conformité :

Non-satisfaction d'une exigence. (ISO 9001)

Non-conformité :

Tout écart par rapport à des normes, pratiques, procédures, réglementations, performances de système de management, etc. qui pourrait entraîner, directement ou indirectement, des blessures ou maladies, des dommages à la propriété, à l'environnement du lieu de travail, ou une combinaison de ces éléments. (OHSAS 18001)

Norme :

Engagement unilatéral volontaire d'une personne pour pratiquer les règles qu'elle énonce.

Nouvelle approche :

Elle consiste à renvoyer à des normes, en priorité européennes et si nécessaire nationales, à titre transitoire ;

Nucléide radioactif :

Matière qui, par sa structure atomique, peut émettre spontanément des rayonnements ionisants.

N° CAS :

Ce numéro est un identificateur distinctif affecté à chaque substance chimique qui permet son identification sans équivoque, malgré la complexité de la nomenclature chimique. Il est affecté par le Chemical Abstracts Services de l'American Chemical Society.

O

Objectif Qualité :

Ce qui est recherché ou visé, relatif à la qualité.

Organisation :

Ensemble de responsabilités, pouvoirs et relations entre les personnes.

Organisme :

Compagnie, société, firme, entreprise, autorité ou institution, ou partie ou combinaison de celles-ci, à responsabilité limitée ou d'un autre statut, de droit public ou privé, qui a sa propre structure fonctionnelle et administrative. (Source : Norme ISO 14001:1996).

Ensemble d'installations et de personnes avec des responsabilités, pouvoirs et relations. (Source : Norme ISO 9000:2000)

OSHA (Occupational Safety and Health Administration) :

Organisme de réglementation en santé et en sécurité du travail aux Etats-Unis.

Organisation du travail :

Contenu du travail ; répartition des équipes ; durée de travail.

P

Partie intéressée :

Personne ou groupe de personnes ayant un intérêt dans le fonctionnement ou le succès d'un organisme. (ISO 9000)

Particule :

Petite partie de matière solide ou liquide.

Performance :

Résultats mesurables du système de management de la santé et de la sécurité au travail, en relation avec la maîtrise par l'organisme, sur la base de sa politique et de ses objectifs en matière de santé et de sécurité au travail, des risques pour la santé et la sécurité au travail. (OHSAS 18001)

Périls :

Condition qui présente un potentiel de causer une blessure à une personne, du dommage aux équipements, ou une diminution de la capacité de remplir une fonction.

Périmètre d'exploitation :

L'étendue du périmètre défini et délimité par le titre minier d'exploitation attribué à "Sonatrach" et dont les coordonnées géographiques sont définies.

P.E.R.: Périmètre d'Exposition aux Risques

Aire d'étude du Plan de Prévention des Risques Technologiques déterminée sur la base de l'étude de danger et des scénarios d'accident étudiés

PH :

Le pH est une mesure de l'acidité ou de la basicité (alcalinité) d'une substance lors qu'elle est dissoute dans l'eau. On l'exprime sur une échelle de 0 à 14. L'éventail du pH se divise ordinairement comme suit.

PH Catégorie

- 0 - 2 Acide fort
- 3 - 5 Acide faible
- 6 - 8 Neutre
- 9 - 11 Base faible
- 12 - 14 Base forte

Les substances dont le pH se situe entre 0 et 2 ou 11.5 et 14 sont classifiées comme corrosives. Les matières corrosives doivent être utilisées

et entreposées très soigneusement.

Phrases R :

Phrases types classées selon une directive Européenne (2001/59/CE) décrivant la nature des risques particuliers attribués aux substances et préparations dangereuses.

Phrases S :

Phrases types classées selon la directive Européenne (2001/59/CE) décrivant les conseils de prudence concernant les substances et préparations dangereuses.

Pipeline :

Canalisations servant ou destinées à servir au transport du pétrole, du gaz ou tout autres produits, et reliant le point terminal départ au terminal arrivée, y compris les branchement, extensions, citernes, réservoirs, installations de stockage ou de chargement, pompes, rampes, rampe de chargement, compresseurs, système de communication entre stations

..., ainsi que les ouvrages ou autres, biens, immeubles, ou meubles, connexes à l'extension des égouts ou canalisation de distribution d'eau servant ou destinés à servir uniquement aux besoins municipaux.

Plan d'aide mutuel(PAM) :

C'est un plan déterminé par des accords en gré à gré entre les différents sites industriels de la même région présentant des risques similaires et les autorités locales, contiennent les coordonnées des entreprises pouvant être appelé en renfort en cas de nécessité. Le PAM sera déclenchée pour assurer le soutien au site affecté en cas d'accidents majeurs.

Plan d'opération interne (POI) :

Il s'agit d'un plan de secours pour l'intérieur de l'établissement, élaboré, rédigé et mis en œuvre par l'industriel. Il est imposé aux installations SEVESO mais il peut être aussi imposé à toute installation classée.

C'est notamment le cas pour des installations moins dangereuses mais ayant déjà subi un sinistre. Le POI doit être rédigé en prenant en compte les éléments contenus dans l'étude des dangers (notamment les scénarios d'accidents) et désigne, pour l'établissement, un responsable de son application et un personnel qualifié pour son exécution.

Les installations dites "Seveso" doivent établir un POI avant la mise en service, le mettre à jour et le tester au maximum tous les 3 ans.

Plan d'opération interne (POI) :

L'obligation d'établir un plan d'opération interne ou POI en cas de sinistre. Le POI définit les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires que le chef d'établissement doit mettre en œuvre pour protéger le personnel, les populations et l'environnement.

Le POI est demandé principalement pour les installations présentant les risques les plus importants pour les personnes et l'environnement (notamment les installations faisant l'objet d'un plan particulier d'intervention).

A pour but d'organiser la lutte contre le sinistre et doit, en particulier, détailler les moyens et équipements mis en œuvre :

- Les procédures,
- Les moyens matériels,
- Les moyens humains,
- Les moyens organisationnels.

Le POI ne peut être établi que sur la base d'une étude de danger comportant une analyse des différents scénarios d'accidents possibles et de leurs conséquences les plus pénalisantes.

La réalisation d'exercices d'application du POI doit être effective, afin d'en vérifier la fiabilité et d'en combler les lacunes éventuelles.

Il est souhaitable que de tels exercices aient lieu au moins une fois par an. Les différents services concernés doivent être informés de ces exercices et y être associés en tant que de besoin.

PLAN ORSEC : (Plan d'Organisation des Secours)

Plan d'urgence qui recense les moyens publics ou privés (réquisition) pouvant être mis en œuvre en cas de catastrophe. Il existe plusieurs types de plans Orsec : régional (déclenché par le Wali), et national (déclenché par le gouvernement)

P.P.R.T.: PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques):

Instrument d'action de l'état dont l'objet est de cartographier, autour des installations classées à haut risque, des zones à l'intérieur desquelles l'expropriation est possible pour cause de danger potentiel très grave menaçant la vie humaine, celles à l'intérieur desquelles les communes peuvent donner aux propriétaires un droit de délaissement et celles à l'intérieur desquelles les communes peuvent préempter les biens à l'occasion de transferts de propriétés.

Plan d'Urgence Interne (P.U.I) :

C'est l'équivalent du P.O.I. Pour les centrales nucléaires

Plan qualité :

Document spécifiant quelles procédures et ressources associées doivent être appliquées par qui et quand, pour un projet, produit, un processus ou un contrat particulier.

Planification de la qualité :

Partie du management de la qualité axée sur la définition des objectives qualités et la spécification des processus opérationnels et des ressources afférentes, nécessaires pour atteindre les objectives qualités.

Point d'éclair :

Pour caractériser l'inflammabilité des liquides on utilise la notion de point d'éclair, température minimale à partir de laquelle ce liquide émet suffisamment de vapeurs pour former avec l'air un mélange pouvant être enflammé, en présence d'une source d'énergie.

Plus le point d'éclair d'un produit liquide est faible, plus le risque d'incendie est important.

Point éclair :

C'est la température la plus basse à laquelle un liquide ou un solide dégage assez de vapeurs pour que se produise à sa surface un mélange air-vapeur inflammable. Plus le point d'éclair est bas, plus le risque d'incendie est élevé.

Politique Qualité :

Orientations et intentions générales d'un organisme relatives à la qualité telles qu'elles sont officiellement formulées par la direction.

Polymérisation :

Procédé de réactions consécutives qui par la réunion de deux ou plusieurs molécules forme un composant plus complexe avec un poids moléculaire plus élevé, appelé un polymère. Ces réactions sont susceptibles de produire beaucoup de chaleur, de faire éclater un contenant ou de provoquer une explosion.

Presque accident :

C'est un enchaînement indésirable d'événements imprévus comportant un transfert d'énergie ou une possibilité de transfert d'énergie qui, dans d'autres circonstances, aurait pu entraîner des dommages corporels, des dommages matériels, des dommages environnementaux, une perte de production ou une atteinte à la réputation de la société.

Pression vapeur :

La pression de vapeur désigne la tendance d'une substance à former une vapeur. Plus la pression de vapeur est élevée, plus la concentration de vapeur peut être élevée. En général, une substance ayant une pression de vapeur élevée est plus susceptible de présenter un danger pour les voies respiratoires ou de causer des incendies qu'une substance ayant une pression de vapeur peu élevée.

Prévention :

L'ensemble des mesures, des moyens, des activités et des efforts mis de l'avant pour éviter les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Prévention :

Ensembles de mesures de toutes natures prises, avant qu'ils se produisent, pour réduire les effets dommageables des phénomènes naturels. La prévention englobe le contrôle de l'occupation du sol, la mitigation, la protection, la surveillance, la préparation.

Prévention et prévision :

Ces deux mots sont souvent utilisés indifféremment pour dire « organiser à l'avance, prendre des précautions ». Il est préférable de réserver prévision au souci de « voir avant », quand et comment un événement prévisible pourrait survenir. La prévention succéderait à la prévision, puisqu'elle consisterait à « aller au-devant » de l'événement prévu en préparant la protection.

Probabilisme (approche) :

Approche fondée sur l'évaluation quantitative du risque (évaluation du nombre de chances d'en obtenir la réalisation), introduit la notion de risque acceptable.

Procédure :

Manière spécifiée d'effectuer une activité ou un processus.

Procédure :

Méthode, démarche à suivre pour obtenir un résultat. Exemple : procédure d'évacuation, de déclaration des accidents de service etc.

Processus :

Selon l'ISO/DIS 9000 : "système d'activités qui utilise des ressources pour transformer des éléments d'entrée en éléments de sortie".

Selon l'European Foundation for Quality Management (EFQM), ce sont "les moyens à l'aide desquels l'organisation met en œuvre et déploie les compétences de son personnel pour produire des résultats".

On peut également le définir comme l'organisation rationnelle de personnes, matières, énergie, équipements et procédés en activités conçues pour produire un résultat final spécifié. L'enchaînement logique de ces activités et moyens reliés entre eux en étapes successives aboutit à la réalisation d'une tâche ou d'un service et à l'obtention d'un résultat.

Procédure :

Selon l'ISO/DIS 9000 : "manière spécifiée d'effectuer une activité ou un processus".

C'est l'ensemble des règles écrites propres à une activité. Les procédures peuvent faire l'objet de documents qualité intégrés dans le système documentaire. On parle alors de procédure écrite ou de procédure documentée.

Au sens juridique du terme, c'est un ensemble de règles, de formalités qui doivent être observées. Plus largement, c'est une manière de procéder pour arriver à un certain résultat.

Préparation :

C'est un synonyme du mot produit qui est un mélange résultant d'un processus industriel ou mélanges simples de substances. Cela peut également être un mélange formulé d'une seule substance en vue d'un emploi déterminé et mis dans le commerce sous un nom de fantaisie, c'est-à-dire pas sous leur nom chimique ou désignation commerciale usuelle.

Processus :

Ensemble d'activités corrélées ou interactives qui transforme des éléments d'entrée en éléments de sortie. (ISO 9000)

Note 1 : Les éléments d'entrée d'un processus sont généralement les éléments de sortie d'autres processus.

Note 2 : Les processus d'un organisme sont généralement planifiés et mis en œuvre dans des conditions maîtrisées afin d'apporter une valeur ajoutée.

Note 3: Lorsque la conformité du produit résultant ne peut être immédiatement ou économiquement vérifiée, le processus est souvent qualifié de "procédé spécial".

Produit (Définition normative) :

Résultat d'un processus.

Produit :

Mélange résultant d'un processus industriel ou mélanges simples de substances. Cela peut également être un mélange formulé d'une seule substance en vue d'un emploi déterminé et mis dans le commerce sous un nom de fantaisie, c'est-à-dire pas sous leur nom chimique ou désignation commerciale usuelle. C'est synonyme du mot préparation.

Projet

Processus unique qui consiste en un ensemble d'activités coordonnées et maîtrisées comportant des dates de début et de fin, entreprise dans le but d'atteindre un objectif conforme à des exigences spécifiques, incluant les contraintes de délais, de coûts et de ressources. (Source : Norme ISO 9000:2000)

Prospective :

Discipline, ensemble de méthodes et plus largement attitude qui vise à explorer les futurs d'un enjeu, d'un objet de la connaissance ou de l'action (comme le territoire), afin de prendre position sur la réalité présente et de l'orienter dans le sens souhaité et ainsi éclairer une stratégie d'action et un projet

Principe de participation :

Chacun doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses

Principe de précaution :

L'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doivent pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable

Principe de prévention :

La prévention des atteintes à l'environnement se font par priorité à la source, en utilisant les meilleurs techniques disponibles à un coût économiquement acceptable.

Principe de protection :

Correspond à la notion de sauvegarde du patrimoine commun

Projet :

Démarche spécifique qui permet de structurer méthodiquement et progressivement une réalité à venir.

Q

Qualification :

Opération destinée à démontrer qu'un matériel fonctionne correctement et donne réellement les résultats attendus. Le concept de validation est parfois élargi pour comprendre celui de qualification. (BPF)

Qualité :

Aptitude d'un produit ou d'un service à satisfaire, au moindre coût et dans les moindres délais les besoins des utilisateurs. (ISO 9000 : 1982)

Qualité :

Ensemble des propriétés et caractéristiques d'un produit ou d'un service qui lui confèrent l'aptitude à satisfaire des besoins exprimés ou implicites. (ISO 9000 : 1987)

Qualité :

Ensemble des caractéristiques d'une entité qui lui confère l'aptitude à satisfaire des besoins exprimés et implicites.

Qualité :

Aptitude d'un ensemble de caractéristiques intrinsèques à satisfaire des exigences.

R

Radioprotection :

Ensemble des règles, des procédures et des moyens de prévention et de surveillance visant à empêcher ou à réduire les effets nocifs des rayonnements ionisants produits sur les personnes directement ou indirectement, y compris par les atteintes portées à l'environnement.

Rapport d'incident :

formulaire/imprimé ou toutes les zones d'informations devront être remplies.

Rapport mensuel HSE :

Formulaire contenant des informations relatives à la santé, la sécurité & l'environnement.

Rapport annuel HSE :

Reprend les mêmes informations que le rapport mensuel HSE mais pour l'année.

Réaction exothermique :

Transformation chimique qui dégage de la chaleur.

Réalisation de mesures correctives :

Taux de réalisation des mesures correctives suite une investigation d'accident/incident ou presque accident afin d'éviter toute récurrence.

Régime d'autorisation

La demande d'autorisation est une démarche complexe. L'exploitant doit produire des études très détaillées des nuisances engendrées par son activité en fonctionnement normal (étude d'impact), ainsi qu'une étude très précise des risques liés à son activité en fonctionnement accidentel (étude de dangers). Ce dossier sera étudié par les services de l'Etat et fera l'objet d'une enquête publique dans un rayon défini par la réglementation. A l'issue de cette procédure (d'une durée d'environ 1 an), l'autorisation d'exploiter pourra être délivrée par le Préfet avec des contraintes spécifiques aux risques de ce site et que l'exploitant a l'obligation de respecter. Cet arrêté donne également des prescriptions techniques à respecter pour la protection de l'environnement (eau, sol, déchets...).

Régime de déclaration

L'exploitant doit déclarer auprès de l'autorité préfectorale la nature et les conditions d'utilisation de son activité à risque. Par retour, le Préfet lui notifie un arrêté type (identique pour toutes les installations présentant un risque similaire), avec les prescriptions de sécurité à appliquer et les moyens de prévention à mettre en œuvre.

Relations professionnelles :

Participation à la vie du service ; relations interprofessionnelles ; relations avec la hiérarchie.

Résistance respiratoire :

Résistance d'un appareil de protection respiratoire au flux d'air inspiré ou expiré à travers la pièce faciale.

Résistance au feu :

Temps pendant lequel un matériau joue le rôle qui lui est dévolue, ceci malgré l'action d'un incendie. En termes de classification, on considère 4 critères :

- La résistance mécanique ;
- L'étanchéité aux flammes ;
- L'étanchéité aux gaz et aux fumées ;
- L'isolation thermique

Résorption transcutanée

Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé.

Risque :

C'est la possibilité de survenance d'un dommage résultant d'une exposition à un danger. Il est la composante de deux paramètres, la gravité et la probabilité. Plus la gravité et la probabilité d'un événement sont élevées, plus le risque n'est élevé

Risque :

Le risque quantifie l'exposition à un danger. Lorsque le risque est associé à une situation de travail, il est défini comme le produit de la probabilité qu'un accident se produise dans cette situation par des dommages.

Risque :

Probabilité qu'un danger se transforme en accident. Le risque = Danger x Exposition

Risque

Combinaison de la probabilité événements dangereux ou expositions à un ou à de tels événements et de la gravité du préjudice personnel ou de l'atteinte à la santé que cet événement l'atteinte à la santé que cet événement ou cette/ces exposition(s) peuvent causer. (OHSAS 18001/2007)

Risque :

Mesure du niveau de danger caractérisant un accident potentiel. Cette mesure s'exprime par : sa probabilité d'occurrence (P) (ou sa fréquence) sa gravité (G) (importance de sa conséquence, dommage)

Risque majeur

Risque caractérisé par une faible fréquence et une énorme gravité (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement)

Risque majeur

Un risque majeur se définit comme la survenue soudaine et inopinée, parfois imprévisible, d'une agression d'origine naturelle ou technologique dont les conséquences pour la population sont dans tous les cas tragiques en raison du déséquilibre brutal entre besoins et moyens de secours disponibles.

Risque technologique

Risque d'origine anthropique (dû à la présence de l'homme), il regroupe les risques industriels, nucléaire, biologique, les ruptures de barrages...avec les risques naturels et les risques liés au transport de matières dangereuses, il constitue ce que l'on appelle un risque majeur.

Risque acceptable

Risque qui a été ramené à un niveau tolérable par l'organisme au regard de ses obligations légales et de sa propre politique de santé et de sécurité au travail. (OHSAS18001/2007)

Risque attribuable

Rapport entre le taux d'incidence d'une certaine atteinte à la santé chez les personnes exposées au facteur, et le même taux chez les non-exposés. Indique la part de problème attribuable à un facteur de risque dans la population exposée.

Routine :

Habitude d'agir ou de penser toujours de la même manière

Revue

Examen entrepris pour déterminer la pertinence, l'adéquation et l'efficacité de ce qui est examiné.

S

Santé et sécurité au travail

Conditions et facteurs qui affectent, ou pourraient affecter, la santé et la sécurité des employés ou d'autres travailleurs (y compris les travailleurs temporaires et le personnel détaché par un sous-traitant), des visiteurs, ou de toute autre personne présente sur le lieu de travail. (OHSAS 18001/2007)

Sauver : Tirer hors danger

Sauvetage :

Action de sauver

Secourir : Venir en aide

Secours : Aide et assistance

Secourisme

Ensemble des moyens pratiques et thérapeutiques simples mis en œuvre pour porter secours

Secouriste

Personne capable de pratiquer les gestes et les méthodes du secourisme. Membre d'une organisation de secours pour les victimes d'un accident ou d'une catastrophe

Sécurité : Action de protéger les personnes et les biens, d'assurer la tranquillité

Sécurité : Absence de risque de dommage inacceptable. (OHSAS 18001)

Sécurité : Protection relative de l'exposition à des périls.

Sécurité : Situation où l'on n'a aucun danger à craindre.

Sécurité

Aptitude d'une entité à éviter de faire apparaître, dans des conditions données, des événements critiques ou catastrophiques pour les hommes, les équipements ou les biens. Ensemble des actions destinées à assurer la protection des personnes et des biens contre les dangers, nuisances et gênes résultant de la création, du fonctionnement, de l'arrêt et du démantèlement d'un dispositif technique ou d'une installation.

Sécurité

S'applique à un système en mettant l'accent sur les problèmes d'interaction, intègre les facteurs humains (système homme-machine), envisage toutes les circonstances pouvant conduire à une situation dangereuse, s'attache à des combinaisons d'événements qui échappent à l'expérience.

Sécurité positive.

Un système est dit « à sécurité positive » lorsqu'il se met en état sûr par défaut d'alimentation en énergie. Par exemple, une vanne automatique d'un réservoir sera à sécurité positive si dans son état de repos elle est fermée. Il lui faut une énergie (donc une action volontaire) pour s'ouvrir

SEVESO (directive)

Seveso est le nom d'une localité italienne où, le 10 juillet 1976, un accident dans une usine chimique provoqua une émission de dioxine (substance extrêmement toxique ayant des conséquences à long terme sur la santé de „homme). Cette commune a laissé son nom aux directives européennes prises en matière de

prévention des risques technologiques majeurs et aux établissements industriels soumis à ces directives.

Signal d'alerte

Une alerte est la diffusion d'un signal sonore et de messages qui annoncent qu'un danger est imminent. Elle permet à chacun de prendre des mesures de protection adaptées.

Le signal d'alerte est un signal spécifique émis par une sirène. La fin de l'alerte est également annoncée par une sirène

Site

Il est défini comme le lieu géographique ou à lieu l'activité. Il peut s'agir de la société ou de l'entreprise sous contrat :

- Les emplacements des installations,
- Les unités industrielles,
- Les bases logistiques,
- Les immeubles de bureaux,
- Les résidences et réseaux divers opérés par l'entité,
- Les concessions ou champs d'huile ou gaz ou autres zones sur lesquelles l'entité mène ses opérations.

Slop-over (déborder)

Il peut se produire lors d'un feu de bac de produit lourd (produits réchauffés au dessus de 100°C).

L'eau sur la surface en feu, provenant du refroidissement ou de la décantation de la mousse, donne lieu à un moussage enflammé sur la surface en feu. Ce phénomène est de faible intensité et de courte durée.

Slop-over

Ce phénomène intervient durant l'extinction d'un feu impliquant des produits lourds.

Si par inadvertance, des eaux d'extinction sont introduites dans la nappe en feu, il s'en suit un moussage de courte durée qui, en règle générale, provoque le débordement du contenu sans projection violente.

Solubilité

La solubilité est la capacité que possède une substance de se dissoudre dans un liquide, par exemple: solubilité dans l'eau ou un solvant. Elle peut s'exprimer par un pourcentage ou par un terme qualitatif comme insoluble, très soluble ou miscible.

Source d'énergie

C'est une source d'inflammation capable de produire assez de chaleur pour initier la combustion : la flamme, point chaud, étincelle électrique

ou électrostatique, choc ou frottement.

Sous traitance

Entreprise juridiquement indépendante de l'entreprise utilisatrice, amenée à faire travailler son personnel, ponctuellement ou en permanence, sur les lieux de travail de l'entreprise utilisatrice.

Spécification

Document formulant des exigences.

Stabilité

La stabilité d'un produit est sa capacité de résister à la chaleur et à l'humidité ou à l'oxygène qui se trouve dans l'air. Un produit instable peut se décomposer, se polymériser, brûler ou exploser spontanément dans des conditions normales. Lorsqu'il est indiqué qu'un produit est instable, on doit observer les précautions d'entreposage et de manutention appropriées.

Stabilisateur, stabilisant

Produits qui permettent de réduire ou d'éliminer la possibilité d'apparition d'une réaction dangereuse.

Stockage

La présence d'une certaine quantité de substances dangereuses à des fins d'entreposage, de mise en dépôt sous bonne garde ou d'emmagasiner.

Stratégie

Art de coordonner l'action. Art d'établir un plan, ensemble d'actions coordonnées.

Substance

Des substances de base (substances naturelles non modifiées, substances chimiquement simples) ou mélanges techniques simples qui n'ont pas été confectionnés en vue d'un emploi déterminé.

Sûreté

Etat, situation où les personnes ne sont pas en danger. La sécurité est facteur de sûreté.

Sûreté de fonctionnement

Ensemble des propriétés qui décrivent la disponibilité et les facteurs qui la conditionnent : fiabilité, maintenabilité et logistique de maintenance.

Symboles de dangers

Ce sont des images qui veulent dire DANGER. Ces symboles sont ceux relatifs aux indications de danger des substances et des préparations dangereuses correspondant aux données la directive 1999/45/CE et l'Annexe 1 de l'Ochim RO 2005

Système de management

Ensemble d'éléments corrélés ou interactifs permettant d'établir une

politique et des objectifs et d'atteindre ces objectifs.

Système de management de la qualité

Système de Management permettant d'orienter et de contrôler un organisme en matière de qualité.

Système de management de la santé et de la sécurité au travail

Partie d'un système de management générale d'un organisme utilisée pour élaborer et mettre en œuvre sa politique SST et gérer les risques pour la SST. (OHSAS 18001/2007)

Système de Gestion de la Sécurité (S.G.S)

S'inscrivant dans le système de gestion général des établissements, le SGS définit les fonctions des personnels, les procédures et les ressources qui permettent de déterminer et de mettre en œuvre une politique de prévention des accidents majeurs.

Système de Détection Incendie (S.D.I)

Ensemble des appareils nécessaires à la détection automatique d'incendie et comprenant obligatoirement :

- les détecteurs
- l'équipement de commande et de signalisation (tableau de type 1)
- les déclencheurs manuels.

Système de Détection Incendie (S.D.I.)

Et un Système de Mise en Sécurité Incendie (S.M.S.I.), voir exemple ci-dessous :

La mise en sécurité de l'établissement peut comporter les fonctions suivantes :

- Compartimentage
- Evacuation des personnes (diffusion du signal d'évacuation, gestion des issues)
- Désenfumage
- Extinction automatique
- Mise à l'arrêt de certaines installations techniques.

Les systèmes de sécurité incendie sont classés en cinq catégories par ordre de sévérité décroissant, appelées A, B, C, D et E.

Système de Mise en Sécurité Incendie (S.M.S.I)

Ensemble des équipements qui assurent les fonctions nécessaires à la mise en sécurité d'un bâtiment en cas d'incendie.

Système de Sécurité Incendie (S.S.I) :

Ensemble des matériels servant à collecter toutes les informations ou ordres liés à la seule sécurité incendie, à les traiter et à effectuer les fonctions nécessaires à la mise en sécurité d'un bâtiment ou d'un établissement. Dans sa version la plus complexe

(S.S.I. de catégorie A),

T

Tactique :

Art d'appliquer un plan. Ensemble des méthodes mises en œuvre pour parvenir à une fin

Tableau de signalisation

Tableau regroupant la gestion et les fonctions de l'Equipement d'Alarme ou de la détection automatique d'incendie.

Taux de gravité

C'est l'incapacité temporaire suite à un accident avec arrêt

- L'incapacité totale 100% est évaluée à 6 000 journées.
- L'incapacité permanente partielle de 10% est évaluée à 600 journées.
- L'incapacité permanente partielle de 1% est évaluée à 60 journées.

$[TG = ((\text{nb de journées perdues} \times 10^3) / \text{nb de heures travaillées})]$

Taux de fréquence

Le « taux de fréquence » est le premier élément à prendre en compte pour l'appréciation d'une situation d'entreprise, d'usine, d'atelier.

La formule prend en compte les seuls accidents provoquant un arrêt de travail au-delà du jour de l'accident qui n'est pas indemnisé par l'assurance.

Le taux de fréquence, c'est le nombre d'accidents de travail avec arrêt pour 1 000 000 heures d'exposition. $[TF = (AA \times 10^6) / \text{nb de heures travaillées}]$

Technique

Pratique, savoir-faire, propres à un art. Production d'objets. Manière de construire, de fabriquer. La technique se distingue de la nature et du savoir.

Temporisation

Temps pendant lequel l'alarme générale est différée (réglementairement 5 mn maximum).

Toxique

Substances et préparations qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée en petites quantités, entraînent la mort ou présentent des risques aigus ou chroniques.

TORCHE

Installation en forme de haute cheminée pour le brûlage atmosphérique des sous-produits industriels, en particulier pétroliers

Traçabilité

Aptitude à retrouver l'historique, la mise en œuvre ou l'emplacement de ce qui est examiné.

Très toxique

Substances et préparations qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée en très petites quantités, entraînent la mort ou présentent des risques aigus ou chroniques.

Toxique pour la reproduction

Substances et préparations qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent produire ou augmenter la fréquence d'effets nocifs non héréditaires dans la progéniture (embryotoxicité, de foetotoxicité, de teratogénicité ou toxicité de résidus nuisibles pour le nourrisson dans le lait maternel) ou porter atteinte aux fonctions ou capacités reproductives mâles ou femelles (réduction de la fécondité chez l'homme ou chez la femme, Perturbations du cycle menstruel ou fausse couche).

U

Unconfined Vapor Cloud Explosion (U.V.C.E)

Explosion d'un nuage de gaz en milieu non confiné. Suite à une fuite de gaz combustible, le mélange du gaz et de l'air peut former un nuage inflammable qui rencontrant une source d'allumage peut exploser. Les effets sont essentiellement des effets de surpression

Unité opérationnelle

Divisions, directions fonctionnelles, directions régionales, groupement en associations.

Unité de Commande Manuelle Centralisée (U.C.M.C) :

Sous-ensemble du C.M.S.I. permettant de commander les D.A.S., sur décision humaine, depuis un point central.

Unité de Gestion d'Alarme (U.G.A)

Sous-ensemble de l'équipement d'alarme faisant partie intégrante du C.M.S.I., ayant pour mission de collecter les informations en provenance de déclencheurs manuels ou du système de détection incendie, de les gérer et de déclencher le processus d'alarme. L'U.G.A. peut être incluse dans un autre matériel du S.S.I. et doit, dans ce cas, répondre aux dispositions de la norme NFS 61-936.

Unité de Signalisation (U.S)

Dispositif qui assure la signalisation des informations nécessaires pour la conduite du S.M.S.I. L'U.S, fait partie intégrante d'un C.M.S.I., d'un D.C.S., ou d'une A.E.S. L'Unité de Signalisation doit répondre aux dispositions de la norme NFS 61-935.

V

Valeurs d'exposition admissible (VEA)

Selon le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST), ce sont les valeurs limites d'exposition des travailleurs à des contaminants de l'air.

Valeur Limite d'Exposition VLE

Est une limite d'exposition qui est calculée sur une courte durée, car pour de nombreux polluants les dépassements de la concentration moyenne (VME) doivent être limités si l'on veut éviter des atteintes à la santé. En se fondant sur les connaissances toxicologiques et hygiéniques actuelles, des limites d'intensité, de temps et de fréquence ont été fixées pour ces dépassements.

Valeur limite Moyenne d'Exposition VME

Indique la concentration moyenne dans l'air aux postes de travail en un polluant donné qui, en l'état actuel des connaissances, ne met pas en danger la santé de la très grande majorité des travailleurs sains qui y sont exposés, et ceci pour une durée de 42 heures hebdomadaires, à raison de 8 heures par jour, pendant de longues périodes. Le polluant en question peut être sous forme de gaz, de vapeur ou de poussière.

Validation

Confirmation par des preuves tangibles que les exigences pour une utilisation spécifique ou une application prévues ont été satisfaites.

Validation

Etablissement de la preuve, en conformité avec les principes de bonnes pratiques de fabrication, que la mise en œuvre ou l'utilisation de tout processus, procédure, matériel, matière première, article de conditionnement ou produit, activité ou système permet réellement d'atteindre les résultats escomptés. (BPF)

Vapeur

Phase gazeuse d'une substance qui est solide ou liquide à 20 °C et 1 bar (101,32 kPa) (température et pression normales).

Vapor Cloud Explosion VCE

C'est l'explosion d'un nuage de vapeurs de gaz confiné, produit par l'évaporation de l'effluent liquide répandu suite à une fuite.

Vérification :

Confirmation par des preuves tangibles que les exigences spécifiées ont été satisfaites.

Visite d'inspection des lieux de travail

Visite d'inspection inopinée effectuée par le premier responsable du site ou son intérimaire sur les lieux de travail, le descriptif devra contenir l'objet bref de cette action.

Voies de transmission

Liaisons filaires internes au C.M.S.I., nécessaires à la transmission de données et de signaux entre le matériel central et les matériels déportés.

Voies d'exposition

Elles représentent les différentes façons par lesquelles on peut être exposé à une substance chimique, c'est-à-dire le processus par lequel une substance passe dans l'organisme. Une substance peut causer des effets nuisibles au point de contact et/ou par absorption. Les voies d'exposition possibles sont la peau, les yeux, l'inhalation (voie respiratoires) et l'ingestion (voie orale).

Vulnérabilité

Au sens le plus large, exprime le niveau de conséquences prévisibles d'un phénomène naturel sur les enjeux.

Vulnérabilité

Niveau de conséquences prévisibles d'un aléa sur les enjeux. La vulnérabilité mesure « les conséquences dommageables de l'événement sur les enjeux concernés »

W

Workshop : Atelier

Z

Zone

Un bâtiment ou un établissement est généralement découpé, au titre de la sécurité incendie, en plusieurs volumes correspondant chacun, selon le cas, à un local, un niveau, une cage d'escalier, un canton, un secteur ou à un compartiment. Une zone peut correspondre à un ou plusieurs de ces volumes ou à l'ensemble d'un bâtiment. Les Zones de Détection (Z.D.), les Zones de mise en Sécurité (Z.S.), les Zones de diffusion de l'Alarme générale (Z.A.) définies ci-après n'ont pas nécessairement les mêmes limites géographiques.

Z1

Zone définie dans les études de dangers. A partir des scénarios d'accidents, zone à risques correspondant aux premiers décès et aux premières atteintes irréversibles pour l'homme sont définies : zone dans laquelle un accident aurait des conséquences mortelles pour au moins 1 % des personnes présentes. Surpression de 140 mbars : zone d'exclusion.

Z2

Zone définie dans les études de dangers. A partir des scénarios d'accidents, zone à risques correspondant aux premiers décès et aux premières atteintes irréversibles pour l'homme sont définies : zone dans laquelle un accident aurait des effets irréversibles pour la santé ou provoquerait des blessures sérieuses. Surpression de 50 mbars : habitat limité.

Zone à risques majeurs

Une zone exposée à un risque majeur entraînant des conséquences immédiates et graves aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Zone de diffusion d'Alarme générale (Z.A)

Cette zone géographique, dans laquelle le signal d'alarme générale est audible pour donner l'ordre d'évacuation, est à considérer comme une zone de mise en sécurité. Z.A. > Z.C. > Z.F. > Z.D.

Zone de Détection (Z.D.)

zone surveillée par un ensemble de détecteurs et/ou de Déclencheurs Manuels (D.M.) auxquels correspond une signalisation commune dans

l'équipement de commande et de signalisation du Système de Détection Incendie (S.D.I.) par analogie, dans le cas d'un

Equipement d'Alarme du type 2 (E.A.2, tel que défini dans la norme NFS 61-936), chaque

zone équipée d'un ensemble de déclencheurs manuels (D.M.) auxquels correspond une signalisation commune constitue une zone de Détection.

Zone de mise en Sécurité (Z.S.)

Zone susceptible d'être mise en sécurité par le Système de Mise en Sécurité Incendie

(S.M.S.I.). Une zone de mise en sécurité peut correspondre à deux fonctions différentes :

- Zone de compartimentage (Z.C.) correspondant à la fonction compartimentage.
- Zone de désenfumage (Z.F.) correspondant à la fonction désenfumage.

Zone humide

Terrains inondés de manière permanente ou temporaire et caractérisés par la présence de plantes hygrophiles (en général moins de 6 mètres d'eau) ;



CATEGORIE ENVIRONNEMENT

A

Absorbant carboné :

Dispositif supplémentaire qui utilise du carbone activé pour absorber les Composés Organique Volatils (COV) présents dans un courant de gaz. Ces composés sont ensuite récupérés à partir du carbone.

Absorption :

Processus qui permet à une surface solide particulière de recueillir les gaz ou les

Page 94 sur

vapeurs.

Absorption atmosphérique :

Absorption par l'atmosphère terrestre de la plupart des rayons infrarouges émis par le soleil, à l'exception de la lumière visible. Ce phénomène empêche la surface du globe de s'échauffer exagérément.

Absorption des résidus :

Aptitude des milieux ambiants à éliminer les déchets et résidus.

Activation :

Production en aérobiose, dans les boues, d'une masse bactérienne capable d'éliminer ou d'absorber les matières organiques contenues dans les eaux usées.

Activité auxiliaire :

Activité d'appoint réalisée dans une entreprise (ou un établissement) afin de créer les conditions dans lesquelles peuvent être effectuées les activités principales ou secondaires.

Il peut y figurer des mesures notables de protection de l'environnement.

Activités de défense de l'environnement :

Ces activités peuvent comporter :

La protection préventive de l'environnement ;

La régénération de l'environnement ;

Les moyens d'éviter les dommages résultant de la dégradation de l'environnement ;

La réparation des dommages causés par les impacts écologiques.

Actions de réduction du réchauffement planétaire :

Actions menées pour réduire la probabilité de réchauffement mondial par exemple en limitant les émissions anthropogènes des gaz à effet de serre et en protégeant et augmentant les puits et les réservoirs de gaz.

Action 21 :

Plan visant à rendre le développement durable sur le plan social, économique et environnemental, adopté lors du sommet de la terre, à Rio de Janeiro, en 1992, appelé aussi agenda 21.

Adaptation :

Modification de la structure ou des habitudes d'un organisme qui l'aide à s'adapter à son milieu.

Adoucissement :

Opération constituant à éliminer les sels de calcium et magnésium responsables de la dureté de l'eau.

Aération :

Addition d'air à l'eau, entraînant une augmentation de sa teneur en oxygène dissous. Plus précisément, l'aération est appliquée dans le traitement des eaux usées. Dans ce cas, elle sert à maintenir une concentration adéquate d'oxygène dans l'eau usée afin de favoriser l'oxydation biologique et de maintenir en suspension la boue activée.

Aération des sols :

Renouvellement de l'air ou d'autres gaz dans le sol.

Aérobie :

Qui se produit ou qui vit en présence d'oxygène libre ou dissous.

Aérosol :

Désigne la suspension dans un milieu gazeux de particules solides et/ou liquides présentant une vitesse de chute ou de sédimentation négligeable.

Agents biologiques

Les micro-organismes susceptibles de provoquer une infection, une allergie ou une intoxication.

Les agents biologiques sont classés en 4 groupes :

Groupe 1 = agents biologiques non susceptibles de provoquer une maladie chez l'homme,

Groupe 2 = agents biologiques pouvant provoquer une maladie chez l'homme et constituer un danger pour les travailleurs ; leur propagation dans la collectivité est peu probable ; il existe généralement une prophylaxie ou un traitement efficaces,

Groupe 3 = agents biologiques pouvant provoquer une maladie grave chez l'homme et constituer un danger sérieux pour les travailleurs ; leur propagation dans la collectivité est possible, mais il existe généralement une prophylaxie ou un traitement efficaces,

Groupe 4 = agents biologiques qui provoquent des maladies graves chez l'homme et constituent un danger sérieux pour les travailleurs ; le risque de leur propagation dans la collectivité est élevé ; il n'existe généralement ni prophylaxie ni traitement efficace.

Les agents biologiques des groupes 2, 3 et 4 sont considérés comme pathogènes.

Agglomération :

Est constituée d'un ensemble d'immeubles habités ou fréquentés, jointifs ou très rapprochés, faisant masse par rapport à un ensemble d'habitat peu dense. On peut aussi utiliser le terme de ville ou d'espace urbain.

Agroécologie :

Etude de la relation entre les cultures et l'environnement.

Aire protégée :

Zone protégée par les lois, des règlements ou une politique d'aménagement du territoire afin de limiter l'occupation ou les activités humaines. Les aires protégées comprennent les paysages protégés, les parcs nationaux, les zones d'aménagement intégré et les parcs naturels. Selon la convention pour la Diversité Biologique « toute zone géographiquement délimitée qui est désignée, ou réglementée, et gérée en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de

conservation ».

Alcalinisation :

Dégradation des sols provoquée par une accumulation de sels alcalins solubles dans l'eau.

Alimentation en eau :

Prélèvement, transport, traitement, stockage et distribution de l'eau de la source aux consommateurs, par exemple les foyers domestiques, les établissements commerciaux, les industries, les équipements d'irrigation et les services publics (pompiers, arrosage des rues,...).

Aménagement :

C'est une action ou un ensemble d'actions entreprises, par les générations d'hommes qui ont exploité un territoire donné, ces actions étant conditionnées par des choix politiques. Aménager, c'est transformer l'existant selon certaines conceptions politiques et/ou architecturales en s'efforçant d'améliorer le bien être, la sécurité d'intégrer les préoccupations environnementales...l'Aménagement est une action volontaire et réfléchie d'une collectivité sur son territoire au niveau local (aménagement rurale, urbain), régional (grand aménagements régionaux) ou national.

Aménagement du territoire :

Art ou technique de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, voire stratégique.

Anaérobie :

Qui se produit ou qui vit en l'absence d'oxygène.

Analyse :

Ensemble de déterminations contribuant à caractériser, à un temps donné, les propriétés physiques, chimiques et/ou biologiques d'un échantillon.

Analyse historique du site :

Collecte et examen technique des informations existantes et disponibles afin d'identifier la présence (vraisemblable) de produits dangereux sur un site dans des conditions indiquant un rejet existant ou ayant existé, ou une menace de rejet dans des structures ou dans l'environnement (sol, eaux souterraines, eaux superficielles, air). Les informations à rechercher concernent les activités (installations, procédés, produits, ...), les pratiques de gestion environnementale (rejets, déchets,...), les accidents ou incidents (incendies, explosions, chargement / déchargement, ...). La reconstitution de l'histoire du site doit être menée en tenant compte des évolutions dans le temps (usages et activités du site et de ses environs, limites de propriétés).

Analyse de sensibilité :

Analyse ayant pour but de quantifier, dans un modèle, l'influence des variables d'entrée sur la variable de sortie. L'analyse consiste à changer la valeur d'une variable d'entrée à la fois, en laissant les autres paramètres d'entrée à leur valeur nominale. Les sensibilités

de toutes les variables d'entrée sur la variable de sortie sont comparées.

Aquifère :

Qui porte, qui contient de l'eau. Terrain aquifère, terrain poreux, perméable, permettant l'écoulement d'une nappe souterraine et le captage de l'eau.

Aquifère :

Terrain perméable, contenant une nappe d'eau souterraine, suffisamment conducteur pour permettre l'écoulement significatif d'une nappe et le captage de quantités d'eau appréciables.

Aquifère confiné :

Aquifère où les eaux souterraines sont confinées sous des pressions sensiblement supérieures à la pression atmosphérique.

Aquifère semi-confiné :

Aquifère partiellement confiné dans un sol peu perméable permettant sa réalimentation, et son écoulement.

Arborescence

Méthode ayant pour objet d'établir une filiation entre des événements et des causes.

Asbeste :

Fibre minérale qui peut polluer l'air ou l'eau et provoquer des cancer ou une asbestose en cas d'inhalation.

Assainissement :

Amélioration de l'environnement des habitations par le drainage et l'évacuation des eaux résiduelles et des ordures, qui influent sur l'état de santé de l'être humain.

Assainissement de l'environnement :

Mesures prises pour faire face au rejet des substances dangereuses qui pourraient nuire à l'être humain ou à l'environnement. Le terme « assainissement » est parfois utilisé en lieu et place de mesures correctives ou de réaction, par opposition aux mesures préventives ou mesures d'anticipation.

Assimilation :

Aptitude des systèmes naturels à absorber sans danger des déchets et résidus.

Atténuation :

Réduction de la concentration d'une substance avec le temps, par adsorption, dégradation, dilution ou autre transformation.

Autorisation de pollution négociable :

Autorisation d'émettre certains polluants qui peut se négocier sur un marché artificiellement créé.

Usure ou érosion d'une substance provoquée par un phénomène de friction. L'attrition contribue, par exemple à la pollution atmosphérique par les poussières.

Atmosphère :

Masse d'air entourant le globe terrestre et composée essentiellement d'oxygène et d'azote.

La plupart des phénomènes météorologiques se limitent à la troposphère, couche de 10 kilomètres qui correspond à la basse atmosphère.

Audit environnemental :

Processus de vérification systématique et documenté permettant d'obtenir et d'évaluer, d'une manière objective, des preuves d'audit afin de déterminer si les activités, événements, conditions, systèmes de management environnemental relatif à l'environnement ou les informations y afférant, sont en conformité avec les critères de l'audit et afin de communiquer les résultats de ce processus au demandeur.

Un audit environnemental est un outil de management qui consiste en une évaluation systématique, documentée, périodique et objective, de la façon dont une organisation environnementale, un système de management et des équipements se comportent dans le but de :

- Faciliter le contrôle par le management des pratiques environnementales ;
- Evaluer la conformité avec les politiques de l'entreprise, incluant de satisfaire aux exigences réglementaires.

Autoépuration:

Ensemble des processus biologiques, chimiques, physiques permettant à un écosystème aquatique équilibré de transformer ou d'éliminer les substances (partiellement organique) qui lui sont apportées (pollution)

B

Bac d'évaporation :

Bassin où les boues de décantation des eaux usées sont rejetées pour y sécher.

Bactéries :

Micro-organismes unicellulaires. Certains d'entre eux servent pour lutter contre la pollution car ils décomposent les matières organiques continues dans l'eau ou les sols.

Balayures :

Déchets solides secs des locaux d'habitation et des bureaux.

Bassin atmosphérique :

Zone géographique dont toutes les caractéristiques (relief, plans et cours d'eau) s'associent pour y créer un micro climat.

Bassin de retenue :

Bassin ou réservoir, également fait de terre, pour le stockage des eaux de ruissellement polluées.

Bassin fluvial :

Superficie totale drainée par un fleuve et ses affluents.

Bassin de stabilisation des déchets :

Vaste bassin peu profond où les eaux usées brutes ou usées sont traitées au moyen d'algues ou de bactéries.

Bassin versant :

Zone d'où les précipitations s'écoulent vers un lit de cours d'eau unique ou un réseau de cours d'eau. Egalement appelé bassin de captage ou bassin hydrographique.

Biocycle :

Cycle de transfert de l'énergie et des substances indispensables entre les espèces et les composantes biotiques et abiotiques de l'environnement.

Biodégradable :

Se dit des produits susceptibles d'être décomposés en composés inorganiques par des micro-organismes. Capable de se décomposer rapidement dans des conditions naturelles.

Biodégradation :

Dégradation moléculaire des substances organiques résultant de l'action de micro-organismes.

Biodégradabilité :

Phénomène naturel, c'est la capacité d'une substance organique ou minérale à être décomposée dans un milieu sous l'action de micro-organismes, par des processus biologiques de digestion ou de réactions chimiques. Le temps de la décomposition varie de quelques jours à des milliers d'années. Il est possible d'amplifier ce phénomène naturel en ajoutant des composés chimiques ou vivants, on parle alors de traitement biologique.

Biogaz :

Gaz résultant du processus de dégradation biologique de la matière organique contenue dans les déchets. Mélange de méthane et de gaz carbonique dans la proportion de 7 : 3, produit par le traitement de fumier animal, de déchets industriels et de résidus de l'agriculture. Ce gaz sert de source d'énergie de remplacement.

Biote :

Partie vivante d'un écosystème.

Biotope :

Espace caractérisé par des facteurs climatiques, géographiques, chimiques, physiques géologiques,... en équilibre constant ou cyclique et occupé par des organismes qui vivent en association spécifique (biocénose). C'est la composante non vivante de l'écosystème. Aire géographique favorable au développement d'une espèce. Milieu biologique déterminé offrant à une biocénose des conditions d'habitat

relativement stable.

Brèche dans la couche d'ozone :

Diminution saisonnière de l'épaisseur de la couche d'ozone à 15 kilomètres au dessus de l'antarctique.

Bruit :

Son audible de la circulation, des travaux de construction... qui peut engendrer des nuisances et avoir des effets nocifs (perte de l'ouïe). Le bruit se mesure en décibels.

Brûlage à l'air libre :

Brûlage en plein de déchets tels que bois, épaves d'automobiles, tissus, sciure de bois,...

Brûleur d'appoint :

Brûleur situé dans un incinérateur ou à sa proximité de façon qu'il soit possible d'y faire passer les gaz de combustion et d'en éliminer ainsi les fumées et les odeurs. Ces brûleurs peuvent être incorporés dans l'incinérateur ou en être séparés.

Brume sèche :

Obscurcissement de l'atmosphère imputable à la présence de fines particules de poussières en suspension.

Boues activées :

Boues contenant une forte proportion de bactéries actives mélangées avec de effluents primaires ou, des eaux usées brute et tenues en suspension par insufflation d'air ou agitation de manière à éliminer les matières organiques des eaux usées. Après décantation, ces boues sont recyclées dans le bac d'aération.

Boues de station d'épuration :

Déchets résultant du fonctionnement d'une station d'épuration à l'exclusion des éventuelles phases de prétraitement. Sont exclus de cette définition les résidus résultant de toutes les phases du prétraitement :

Le dégrillage : déchets de dégrillage (éléments volumineux) ;

Le déshuilage : graisses de station d'épuration (éléments légers) ;

Le dessablage : sables de station d'épuration (éléments lourds).

Les boues proprement dites comprennent :

Les boues primaires (du traitement primaire par décantation) ;

Les boues biologiques (biomasse en excès du traitement biologique secondaire) ;

Les boues mixtes (mélange des deux premières catégories) ;

Les boues physico-chimiques (issue d'une décantation après traitement par un réactif).

Boues de dragage :

Boues obtenues par dragage des cours d'eau, estuaires, ports ou zones littorales.

Boues résiduaires :

Dépôts de vase semi solides subsistant après l'élimination de la plus grande partie des liquides contenus dans les eaux usées (éventuellement par traitement chimique et filtration).

C

Capacité au champ :

Quantité d'eau retenue dans un sol après drainage des eaux par gravitation.

Capacité d'une installation de traitement :

Quantité maximale de déchets qui peut être traitée au cours d'une année en appliquant les normes et techniques habituelles par une installation particulière de traitement. Cette capacité peut être exprimée par le volume quotidien d'eaux usées traitées, son équivalent- habitant (dans le cas du traitement des eaux) ou le poids qui peut être traité.

Carneau :

Passage conduisant les gaz de combustion à un incinérateur. Egalement appelé cheminée.

Catégories de qualité de l'eau :

Catégories qui tiennent compte de la pollution globale de la pureté de l'eau.

Canalisation :

Alignement et creusement des ruisseaux pour y permettre une circulation plus rapide de l'eau. La limitation des crues et le drainage des marais peuvent nuire à l'assimilation des déchets et perturber les habitats des poissons et de la faune.

Cendres volantes :

Particules résiduelles non combustibles résultant d'une combustion et véhiculées par les gaz de cheminées.

Cénosphères :

Grosses particules (plusieurs dizaines de microns) émises lors de la combustion des fuels lourds (en plus des suies). Particule de carbone très poreuse qui concentre tous les minéraux (soufre, métaux,...) du fuel lourd.

Certification :

Procédure par laquelle une tierce partie donne une assurance écrite qu'un produit, un processus ou un service est conforme aux exigences spécifiées.

Centre d'enfouissement Technique (Centre de stockage) :

Équipement d'élimination de déchets par dépôt ou enfouissement sur le sol ou dans des cavités artificielles ou naturelles du sol, sans intention de reprise ultérieure. On distingue :

Centre d'Enfouissement Technique de classe I pour les déchets inertes.

Centre d'Enfouissement Technique de classe II pour les déchets ménagers et assimilés. Centre d'Enfouissement Technique de classe III pour les déchets spéciaux.

Centre de prétraitement :

Le centre de prétraitement est une installation dans laquelle on pratique les opérations conduisant à la modification de la composition chimique ou des caractéristiques physiques du déchet et qui nécessite un traitement ultérieur du déchet.

Centre de regroupement :

Le centre de regroupement est une installation dans laquelle on pratique le mélange de déchets de provenances différentes mais de nature comparable.

Centre de tri :

Le centre de tri est un équipement permettant d'extraire les fractions valorisables des déchets (exemple : carton, palettes en bois...) et de les diriger ensuite vers les filières adéquates.

Changements climatiques :

Selon la convention sur les changements climatiques s'entend «des changements de climat

qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observé au cours de périodes comparables ».

Expression souvent utilisée par référence au réchauffement du globe imputable aux émissions de gaz de serre résultant de l'activité de l'homme.

Champ d'épandage :

Terrain sur lequel sont déversés de façon générale les eaux résiduelles ou leurs effluents. Il peut s'agir de terrains cultivés.

Charge :

Capacité de matières polluantes contenues dans une masse d'eau.

Cheminée d'évacuation :

Cheminée, c'est-à-dire carneau ou canalisation verticale, installée dans un immeuble ou une usine pour l'évacuation des gaz d'échappement et des particules en suspension.

Chlorofluorocarbones (CFC) :

Substances chimiques inertes, non toxiques et faciles à liquéfier, utilisées pour la réfrigération, la climatisation, l'emballage et l'isolation ou bien comme solvants ou propulseurs d'aérosols. Comme les CFC ne disparaissent pas dans la basse atmosphère, ils dérivent vers la haute atmosphère où leurs composés chlorés détruisent l'ozone. Ils figurent également parmi de serre qui peuvent provoquer des modifications du climat.

Cible :

Récepteur physique ou environnemental, être vivant exposés (homme, faune, flore, eau, bâtiments, ...) aux effets d'un danger, direct ou indirect, ou soumise à un risque.

Citerne d'Imhoff :

Citerne où le traitement des eaux usées par sédimentation est combiné avec un traitement par des bactéries anaérobies.

Classification saprophytique des eaux :

Classification biologique des eaux en cinq catégories :

- a) Oligosaprophytique : eau clair sans pollution, sinon légère, et à forte teneur en oxygène dissous.
- b) Mésosaprophytique-p : eau modérément polluée à teneur encore élevée en oxygène dissous.
- c) Mésosaprophytique-x : eau polluée relativement, à faible teneur en oxygène dissous.
- d) Polysaprophytique : eau fortement polluée à teneur en oxygène dissous négligeable.
- e) Antisaprophytique : eau si polluée qu'aucun organisme vivant ne peut y vivre.

Climax :

Ecosystème stabilisé en état d'équilibre avec une biomasse maximale.

Collecte des déchets :

Le ramassage et/ou le regroupement des déchets en vue de leur transfert vers un lieu de traitement.

Collecte sélective :

Terme évoqué pour les collectes prenant en charge séparément certains déchets ou matériaux afin de faciliter leur valorisation.

Collecte par apport volontaire :

L'entreprise transporte par ses propres moyens ses déchets pour les amener dans un centre de tri, une déchèterie, une plate-forme de regroupement...

Coefficient d'émission :

Rapport entre le volume de pollution produit et la quantité transformée d'une matière première. Cette expression peut également désigner le rapport entre les émissions produites et les produits résultant d'un procédé de production.

Collecteur :

Dispositif qui utilise la force centrifuge pour extraire les aérosols d'un mélange gazeux ou pour déshydrater les boues.

Combustibles fossiles :

Charbon, pétrole et gaz naturel. Ils résultent de la décomposition de végétaux et d'animaux.

Combustion :

Brûlage ou oxydation rapide, accompagné de la libération d'énergie sous forme de chaleur et de lumière. La combustion est la cause fondamentale de la pollution atmosphérique.

Combustion en torchère :

Combustion des gaz perdus dans un jet brûlant ou au moyen d'un autre dispositif avant leur libération dans l'atmosphère.

Compactage :

Réduction du volume des déchets solides par compression et roulage.

Compartiment :

Subdivision de l'environnement (synonyme : milieu). Exemples : air, eau, sol, faune, flore,...).

Composés organiques :

Composés contenant du carbone (à l'exception des carbonates de bicarbonates, du gaz carbonique et de l'oxyde de carbone) qui constituent la base de la matière vivante. Dans les effluents domestiques, ces composés sont principalement des résidus du métabolisme des matières fécales ou de l'urine, mélangés à des graisses, des détersifs,...

Compression :

Compactage des déchets qui en réduit le volume de 80 pour cent.

Composés organiques volatiles (COV) :

Composés organiques qui s'évaporent facilement et contribuent à la pollution atmosphérique, principalement par la production d'agents oxydants photochimiques.

Compost :

Mélange de débris organiques et d'ordures dégradables avec de la terre, où les bactéries contenues par cette terre transforment ces débris et ordures en engrais organiques.

Compostage :

Processus biologique dans lequel les déchets organiques sont transformés par les micro-organismes du sol en un produit stable et hygiénique appelé compost. Autre définition : réduction des déchets végétaux et animaux soit par décomposition biologique naturelle des matières organique en présence de l'air, soit par des moyens mécaniques contrôlés dans le dessin d'accroître et d'entretenir la fertilité des sols.

Concentration ambiante :

Mesure de la qualité de l'environnement par le volume de polluants contenu dans une unité de volume du milieu ambiant.

Concentration de fond :

Concentration ambiante de polluants tels que le gaz carbonique ou d'autres gaz de serre, mesurée par les stations de contrôle.

Confinement :

Retenue des matières dangereuses pour les empêcher efficacement de se disperser dans l'environnement, sinon jusqu'à une certaine tolérance. Le confinement

peut être réalisé dans des espaces construits exprès à cet effet

Contaminant :

Toute substance physique, chimique, biologique ou radiologique, ou encore matière, qui a des effets nocifs pour l'air, l'eau, les terrains ou les organismes vivants.

Confinement :

Tout processus physique ou tout traitement chimique visant à limiter ou à interdire les échanges entre un système, un individu, un espace géographique et son environnement.

Contamination :

Présence anormale d'une substance, de micro-organismes dans un milieu, un objet, ou un être vivant. La notion de contamination est appliquée historiquement et dans l'ordre aux micro-organismes, puis aux substances radioactives.

Conservation des sols :

Protection des sols contre l'érosion et d'autres dégradations, destinée à conserver au sol sa fertilité et sa productivité.

Constat de pollution :

Appréciation d'un état :

Qualitatif (exemple : forte odeur, indice visuel). , et / ou par rapport à des référentiels (exemple : valeurs de référence).

Corrosive :

Toute substance ou préparation qui, en contact avec des tissus vivants, des matériaux,, peut exercer une action destructive sur ces derniers.

Critère de la qualité de l'air :

Niveaux de la pollution et durée de l'exposition à la pollution entraînant des effets nocifs pour la santé et la qualité de vie de l'être humain.

Critères de la qualité des eaux :

Degrés spécifiques de la qualité de l'eau, souhaités pour des utilisations bien définies, dont

la boisson, la plaisance, la culture, la pisciculture, la propagation d'autres organismes vivants aquatiques, l'agriculture et l'industrie.

D

Décharge contrôlée :

Tout site de stockage définitif des déchets sans intention de reprise ultérieure construit et exploité dans des conditions conformes aux dispositions légales et selon les règles de l'art.

Décharge sauvage :

Lieu utilisé pour déverser des déchets solides sans surveillance du milieu

ambiant. Emplacement découvert utilisé pour le dépôt des déchets sans surveillance de leurs effets sur l'environnement.

Déchetterie :

Espaces fermés et surveillés à l'intérieur desquels se trouvent plusieurs récipients ou conteneurs chacun d'eux étant destiné à un déchet particulier.

Déchet :

Tout résidu d'un procédé de production, de transformation ou d'utilisation ; toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné, ou que son détenteur destine à l'abandon ; toute substance ou tout objet dont le détenteur a l'obligation de se défaire. La réglementation française distingue les déchets inertes, des banals (déchets ménagers et assimilés), et des industriels spéciaux.

Déchets d'activités de soins :

Tous déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif ou curatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire.

Déchets encombrants :

Tous déchets issus des ménages qui en raison de leur caractère volumineux ne peuvent être collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers et assimilés.

Déchets inertes :

Tous déchets provenant notamment de l'exploitation des carrières, des mines, des travaux

de démolition ou de construction, qui ne contiennent pas des substances ou éléments générateurs de réactions nocives biologiques, chimiques ou physiques entre eux ou avec l'eau et qui ne sont pas contaminés par des substances dangereuses ou autres éléments susceptibles de nuire à la santé et/ou à l'environnement.

Déchets ménagers et assimilés :

Tous déchets issus des ménages ainsi que les déchets provenant des activités industrielles, commerciales, artisanales ou autres, qui eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières.

Déchets spéciaux :

Tous déchets issus des activités industrielles, agricoles, de soins, de services et tous autres activités, qui en raison de leur nature et de la composition qu'ils contiennent, ne peuvent être collectés, transportés et traités dans les mêmes conditions que les déchets ménagers et assimilés et les déchets inertes.

Déchets spéciaux dangereux :

Tous déchets spéciaux qui, par leur constituant ou par les caractéristiques des matières nocives qu'ils contiennent, sont susceptibles de nuire à la santé publique et/ou à l'environnement.

Décontamination :

Elimination partielle ou totale des substances dangereuses dans les milieux environnementaux, dans l'intention de restaurer les fonctions de ceux-ci et de les

remettre en état pour une utilisation.

Déchets ultimes :

Tous les déchets de tri qui ne sont pas valorisables de manière écologiquement ou économiquement rationnelle

Déchets urbains :

Toutes ordures ménagères, déchets du commerce et de l'industrie assimilables aux déchets ménagers, déchets encombrants, déchets verts de jardin et parcs, déchets de marché, déchets de nettoyage des rues, déchets spéciaux en petite quantité, déchets d'activités de soins et de la recherche associée, déchets de construction, boues de traitement d'eau.

Demande Biochimique (Biologique) en Oxygène :

Mesure de la quantité d'oxygène consommé au cours des processus biologiques de décomposition des matières organiques en eau. Plus la DBO est élevée, plus le degré de pollution est important.

Quantité oxygène dissous nécessaire aux organismes vivants pour la décomposition aérobie des substances organiques présentes dans l'eau.

Demande Chimique en Oxygène :

Mesure indirecte de l'oxygène nécessaire pour oxyder tous les composés présents dans l'eau, tant ceux organiques qu'inorganiques. Elle ne correspond pas nécessairement à la DBO.

Indice de pollution de l'eau qui mesure la concentration massique de l'oxygène consommé pour la décomposition chimique des matières organique et inorganique.

Désert région où la végétation est rare ou totalement absente en raison d'une insuffisance des précipitations ou d'une aridité d'origine édaphique.

Demi - vie :

Laps de temps nécessaire pour qu'une masse, une concentration, une activité d'un agent chimique ou physique soit diminuée de moitié.

Dénudation :

1- Erosion par la pluie, le gel, le vent ou l'eau des matières solides du sol. Ce terme désigne souvent la disparition du sol jusqu'à la roche mère.

2- Elimination, par des moyens naturels ou artificiels, de toute végétation et matière organique.

Dépollution :

Opération qui consiste à traiter, partiellement ou totalement, un milieu pollué (sol, eaux, air) pour en supprimer ou en diminuer fortement le caractère polluant, dans le but de restaurer leurs fonctions et les remettre en état pour un usage.

Dépôt :

Accumulation de produits divers (matières premières, produits finis, déchets,...) stockés en un même lieu, en vrac ou en conteneurs.

Dépoussiéreur :

Dispositif de capture des poussières véhiculées en général par les gaz de cheminée. La plupart des poussières ainsi captées sont des cendres volantes.

Détenteur des déchets : Toute personne physique ou morale qui détient des déchets.

Désalinisation :

Extraction du sel contenu dans le sol par des moyens artificiels, en général la lixiviation.

Désertification :

Dégradation des sols des zones arides, semi-arides ou sub-humides, résultant de divers facteurs, par exemple. Les incidents climatiques (sécheresse) ou les activités de l'homme (surexploitation des terres peu arrosés).

Désenvasement :

Extraction des boues des bacs d sédimentation, fosses septiques,...

Déversement :

Rejet de substances (résidu de la production ou de la consommation) dans l'eau ou sur le sol.

Diagnostic environnemental :

Action visant à dresser un état des lieux (évaluation des atteintes à l'environnement) et à proposer des objectifs. Le diagnostic couvre la totalité des étapes suivantes:

- Recueil de données sur les antécédents et sur le contexte actuel.
- Constat des effets (valeurs prises par différents critères pertinents)
- Analyse des phénomènes (endogènes, exogènes) en relation avec les effets,
- Analyse des risques (criticité des dommages) encourus,
- Recommandation des voies d'amélioration, de traitement, ou des mesures d'urgence et de prévention.

Domage :

Perte, dégât, préjudice matériel, corporel ou immatériel, immédiat ou différé, subi par une personne (physique ou morale), par le milieu naturel, ou par un bien meuble ou immeuble.

Drainage des sols :

Elimination de l'excédent d'eau des champs moyennant la construction de canaux ou de conduites. Le drainage facilite la croissance des cultures grâce à l'aération et au développement des racines et il freine la propagation des mauvaises herbes.

E

Eau de pluie :

Eau tombée sur le sol d'une atmosphère chargée d'humidité. Elle peut contenir des quantités indésirables d'azote, de soufre ou de métaux lourds qui créent le problème dit des
« Pluies acides ».

Eau d'égouts brute :

Eaux résiduelles d'origine domestique ou industrielle non traitées.

Eau d'orage :

1. eaux provenant des précipitations ;
2. ruissellement qui pénètre dans les égouts.

Eau domestique :

Eau utilisée par l'homme pour ses besoins domestiques (cuisine, toilettes, salles de bain, etc.).

Eau douce :

Eau d'origine naturelle à faible concentration de sels. Elle est généralement reconnue comme se prêtant au prélèvement et au traitement en vue de la production d'eau potable.

Eau dure :

Eau alcaline contenant des sels dissous qui influent négativement sur certains procédés industriels et empêchant le savon de mousser.

Eau industrielle :

Eau utilisée dans le cadre d'une installation industrielle (eau de procédé, de refroidissement).

Eau de ruissellement : Eau de pluie s'écoulant sur la surface du sol.

Eaux de surface :

Eaux douces superficielles (toutes les eaux stagnantes et les eaux courantes à la surface du

sol en amont de la limite des eaux douces), estuaires (zone de transition à l'embouchure d'un fleuve entre les eaux douces et les eaux côtières) et eaux côtières (eaux situées en deçà d'une ligne dont tout point est situé à une distance d'un mille marin au delà du point le plus proche de la ligne de base servant pour la mesure de la largeur des eaux territoriales et qui

s'étendent, dans le cas des cours d'eau, jusqu'à la limite extérieure de l'estuaire, le cas échéant) - (proposition de directive cadre sur l'eau - projet COM 97-49 du 26 février 1997)

Eau humique : Eau fortement chargée d'acides d'origine végétale.

Eaux ménagères :

Partie des eaux usées provenant des usages domestiques, à l'exclusion des excréments. Riches en nutriments des plantes, elles servent pour certaines cultures, par exemple celles des légumes ou de la canne à sucre.

Eau potable :

Eau répondant à des normes définies qui en garantissent l'innocuité pour la boisson et la cuisine.

Eau résiduaire :

Eaux usées, caractéristiquement déversées dans les égouts, qui contiennent des matières et des bactéries en solution ou en suspensions.

Eau résiduelle ménagère :

Déchets ménagers provenant des salles de bain, cuisines,...

Eau saumâtre :

Eau contenant des sels en concentrations sensiblement plus faible que celle de l'eau de mer.

La concentration de sels dissous y est en général comprise entre 1000 et 10000 mg/l.

Eaux souterraines :

Eaux douces présentes au dessous de la surface du sol (en général dans les aquifères) qui approvisionnent les puits et les sources. Comme les eaux souterraines constituent l'une des principales sources d'eau de boisson, leur contamination par des polluants agricoles et industriels ou par des substances provenant de citernes de stockage souterrain est une source de préoccupation croissante.

Eaux superficielles :

Toutes les eaux naturellement ouvertes sur l'atmosphère, y compris les fleuves, les rivières

les lacs, les réservoirs, les ruisseaux, les lacs de barrage, les mers,...Le terme s'applique également aux sources, aux puits et autres collecteurs d'eau qui subissent directement l'influence des eaux superficielles.

Eau usée :

Eau ayant été utilisée par l'homme dans le cadre de ses activités domestiques ou industrielles

Eboulement :

Glissement vers le bas de masses instables de terre ou de roches.

Echappement de suie :

Entraînement de grosses particules dans l'atmosphère par des gaz d'échappement à haute vitesse. Ces particules, en raison de leur taille, ne restent pas en suspension dans l'atmosphère et se déposent sur les terrains environnants.

Echantillon :

Quantité de matière sur laquelle les observations faites peuvent fournir des données sur l'ensemble dans lequel l'échantillon a été prélevé.

Echantillon composite :

Echantillon se composant de divers (sous-) échantillons, le mélange ayant entraîné la perte de l'identité des échantillons d'origine.

Echantillon global :

Ensemble des prélèvements élémentaires.

Echantillon global trié :

Echantillon global obtenu après tri des éléments grossiers de taille supérieure à 2 cm.

Echantillon localisé :

Echantillon d'effectif spécifique ou de quantité spécifique, prélevé à un endroit précis, dans un matériau ou en un lieu et à un moment précis dans un écoulement, et considéré comme représentatif de son environnement immédiat ou proche.

Echantillon sélectif :

Echantillon choisi délibérément en utilisant un plan d'échantillonnage qui élimine les matériaux présentant certaines caractéristiques et/ou qui ne sélectionne qu'un matériau présentant d'autres caractéristiques pertinentes.

Echantillonnage :

Action qui consiste à prélever une partie considérée comme représentative d'un milieu en vue de l'examen de diverses caractéristiques définies.

Ecosystème :

Ensemble constitué du milieu physico-chimique (biotope) et des êtres vivants qui le peuplent (biocénose). L'écosystème est l'association intégrée et stable de ressources vivantes et inanimées fonctionnant à l'intérieur des limites d'un milieu physique défini. Ce terme peut s'appliquer à une unité aussi vaste que l'écosphère dans son ensemble. Il s'applique plus souvent à une division plus restreinte. Ensemble de tous les organismes

constituant une biocénose, des relations trophiques ou chronologiques diverses qui les unissent entre eux, et de toutes les interactions avec le milieu. L'écosystème est un système fonctionnel qui inclut une communauté d'êtres vivants et leur environnement.

Ecrémage :

Élimination mécanique du pétrole ou de l'écume de la surface de l'eau.

Ecumeur :

Dispositif mécanique utilisé dans les bacs de sédimentation pour ramasser les poussières, mousses et impuretés présentes à la surface d'eau.

Effets néfastes des changements climatiques :

Selon la convention sur les changements climatiques s'entend « les modifications de l'environnement physique ou des biotes dues à des changements climatiques et qui exercent des effets nocifs significatifs sur la composition, la résistance ou la productivité des écosystèmes naturels et

aménagés, sur le fonctionnement des systèmes socio- économiques ou sur la santé et le bien être de l'homme.

Effet de refroidissement :

Abaissment de la température du globe dû à l'accumulation dans l'air de particules qui arrêtent les rayons du soleil.

Effet de serre :

Réchauffement de l'atmosphère terrestre provoqué par une accumulation de gaz carbonique et d'autres gaz de serre ou gaz en traces (oligo-gaz) qui agissent comme une vitre dans une serre, permettant à la lumière solaire de passer et de réchauffer le sol mais empêchant une déperdition compensatrice de rayonnement thermique.

Elimination des déchets :

Toutes les opérations de traitement thermique, physico chimique et biologique, de mise en décharge, d'enfouissement, d'immersion et de stockage des déchets, ainsi que toutes opérations ne débouchant pas sur une possibilité de valorisation ou autre utilisation du déchet.

Effluent :

Résidu liquide (traité ou non) résultant d'un procédé industriel ou d'une activité humaine et rejeté dans l'environnement.

Effluent liquide :

Liquide, traité ou non, qui provient d'ouvrages urbains, d'installations individuelles (fosses septiques), d'une activité industrielle ou agricole, et qui est rejeté dans l'environnement.

Egout :

Canalisation ou canal ouvert qui transporte les eaux usées, les eaux vannes, ou les eaux de pluie de leur source jusqu'à une usine de traitement ou un cours d'eau récepteur. Les égouts sanitaires transportent les eaux résiduaires des ménages et des établissements industriels tandis que les égouts pluviaux transportent les eaux d'orage et les égouts combinés servent aux deux fins.

Egout bivalent :

Egout qui transporte à la fois les eaux de vidange et les eaux d'orage.

Elimination des déchets :

Toutes les opérations de traitement thermique, physico-chimique et biologique, de mise en décharge, d'enfouissement, d'immersion et de stockage des déchets, ainsi que toutes opérations ne débouchant pas sur une possibilité de valorisation ou autre utilisation du déchet.

Emanation des décharges :

Emission des gaz à partir de décharges contrôlées, composée en volume de 50 % de méthane et de 50 % de gaz carbonique, avec parfois la présence d'un peu d'azote.

Emissions :

Selon la convention sur les changements climatiques s'entend « la libération de gaz à effet de serre ou de précurseurs de tels gaz dans l'atmosphère au dessus d'une zone et au cours d'une périodes données ».

Rejet dans un milieu, à partir d'une source, de substances solides, liquides ou gazeuses, de rayonnements, ou de formes diverses d'énergies.

Emission diffuse :

Pollution pénétrant dans l'atmosphère à partir d'une source étendue, exemple : les poussières provenant des décharges de laitier.

Emission fugace :

Emission résultant d'une fuite de polluants et non arrêtée par un dispositif de capture.

Emission des fours à coke :

Emissions toxiques libérées dans la production ou l'utilisation du coke et qui provoquent des cancers chez l'être humain.

Enclos à bestiaux :

Ces enclos constituent un risque potentiel pour l'environnement, car ils provoquent une pollution des eaux et une dégradation des terres et des végétaux vers lesquels s'écoule l'eau polluée.

Enfouissement des déchets :

Tout stockage des déchets en sous-sol.

Enjeu environnemental :

Préoccupation majeure qui peut faire pencher la balance en faveur ou en défaveur du projet.

Environnement :

Ensembles des conditions extérieures qui influent sur l'existence, le développement et la survie d'un organisme.

Episode de pollution atmosphérique :

Forte concentration de polluants dans l'air, imputable à une inversion de température et à la faiblesse des vents. Un épisode de cette nature peut provoquer des maladies graves et parfois fatales.

Epuration des eaux :

1/ (avant une première utilisation) opération destinée à rendre l'eau prélevée dans une source apte à une première utilisation.

2/ traitement des eaux usées par des méthodes mécaniques, biologiques ou de pointe.

Erosion :

Usure et déplacement des sols provoqués par le vent ou les eaux courantes, les

glaciers ou les vagues. L'érosion est un phénomène naturel mais souvent il est intensifié par le défrichement des terres réalisé à des fins d'agriculture, de construction résidentielle ou de développement industriel.

Etanchéité :

Qualité, état de ce qui est, ou est rendu étanche, impénétrable par un liquide, de ce qui contient, empêche un écoulement : un écran, un voile d'étanchéité, un barrage, un bassin de rétention.

Etude déchets :

Etude fixée et imposée réglementairement (circulaire du 28 décembre 1990) à près de 2000 installations classées existantes ou lors de toute nouvelle demande d'autorisation ; elle comporte trois parties : (1) description de la situation existant dans l'installation ou dans l'entreprise (production, gestion et élimination des déchets), (2) étude technico-économique des solutions alternatives pour diminuer les flux et la nocivité résiduelle des déchets, (3) présentation et justification des filières dont le choix est retenu.

Etude de faisabilité de la dépollution :

Permet d'évaluer les techniques disponibles et de choisir celle qui permettra d'atteindre les objectifs fixés par la dépollution.

Etude d'impact sur l'environnement :

Analyse systématique des conséquences écologiques éventuelles de la mise en œuvre de projets, de programmes ou de politiques.

Processus systématique d'identification, de prévision, d'évaluation et de réduction des effets physiques, écologiques, esthétiques, sociaux et culturels d'un projet pouvant affecter sensiblement l'environnement. Elle s'effectue avant toute décision ou d'engagement important.

Etude des sols :

Etude préliminaire d'un site (potentiellement) pollué visant à :

- (1) identifier les pollutions potentielles, voire à constater l'impact sur la santé humaine et l'environnement des activités, passées ou présentes, pratiquées sur ce site,
- (2) recueillir les informations indispensables pour mettre en œuvre la méthode d'évaluation des risques simplifiée et de classement des sites en vue de hiérarchiser les priorités d'intervention.

Evacuation des boues de décantation :

Evacuation par :

- a) déversement des boues sur des terres cultivées pour en améliorer le sol ;
- b) leur utilisation comme remblai ;
- c) leur rejet en mer ;
- d) leur utilisation dans l'industrie ;
- e) leur incinération.

Evacuation des déchets :

Elimination des déchets dans des décharges, par un confinement, un enfouissement en profondeur, un rejet en mer,...

Exploitant :

Toute personne, physique ou morale, qui exploite une installation (titulaire de l'arrêté d'autorisation), ainsi que celle qui détient ou s'est vu déléguer un pouvoir économique déterminant sur celle - ci.

Exposition aiguë :

Exposition de courte durée (de quelques secondes à quelques jours).

Exposition chronique :

Exposition persistante, continue ou discontinue, se produisant sur une longue période (Ayant lieu sur une période comprise entre plusieurs années et la vie entière).

Exposition subchronique :

Exposition de durée intermédiaire entre une exposition aiguë et une exposition chronique

(Se rapporte à une période de vie comprise entre quelques jours et quelques années).

F

Facteur d'impact :

Substance polluante rejetée ou prélèvement de ressource.

Faune :

Ensemble des animaux d'une région ou d'un milieu déterminé.

Fermentation :

Dissociation incomplète des molécules alimentaires, et plus particulièrement des sucres, en l'absence d'oxygène.

Filtration :

Extraction des particules solides contenues dans l'eau par passage à travers des substances poreuses telles que le sable ou des filtres artificiels. Ce procédé sert souvent pour extraire les particules qui contiennent des organismes pathogènes.

Filtre à air :

Dispositif de retenue des poussières contenues dans l'air par un tissu de matière textile, de feutre, de fil de fer, de papier ou autre, et non un dépoussiéreur

Flore : Ensemble des espèces végétales qui croissent dans une région déterminée.

Fonctions de l'environnement :

Fonction de type qualitatif exercé par l'environnement naturel, c'est à dire la terre, l'eau et l'atmosphère (Y compris leurs écosystèmes) et leurs biotes. Il en existe trois fondamentales :

A) l'élimination, c'est-à-dire l'assimilation des déchets par l'environnement naturel,

B) la production, fonction économique qui consiste à offrir des ressources naturelles et de l'espace pour la production et la consommation enfin,

C) Fonction au service des consommateurs, qui répondent aux besoins physiologiques, d'occupation des loisirs et apparentés de l'être humain.

Fosse septique :

Fosse souterraine qui recueille directement les eaux résiduelles provenant d'une

habitation.

Les déchets organiques y sont décomposés par des bactéries et se déposent dans la fosse ; les effluents s'écoulent dans le sil et la boue subsistante est pompée périodiquement.

Friche :

Espace laissé à l'abandon, temporairement ou définitivement, à la suite de l'arrêt d'une activité agricole, portuaire, industrielle, de service, de transformation, de défense militaire, de stockage, de transport.

Fuite de carbone :

L'efficacité de mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre prises unilatéralement par un pays ou un ensemble de pays peut être affectée par un phénomène baptisé fuite de carbone. Ces fuites se produisent si la maîtrise des émissions de CO₂ dans certains pays tend à accroître les émissions de CO₂ des autres pays selon des mécanismes particuliers.

Fumées :

Particules minuscules retenues dans la vapeur à l'intérieur d'un système gazeux.

G

Générateur de déchets :

Toute personne physique ou morale dont l'activité génère des déchets.

Gestion des déchets :

- a) ramassage, transport, traitement et évacuation des déchets ;
- b) surveillance et réglementation de la production, du ramassage, du transport, du traitement et de l'évacuation des déchets ;
- c) prévention de la production de déchets par la modification des procédés, la réutilisation ou le recyclage.

Toute opération relative à la collecte, au tri, au transport, au stockage, à la valorisation et à l'élimination des déchets, y compris le contrôle de ces opérations.

Gestion des déchets solides :

Manutention contrôlée des déchets depuis leur production à la source jusqu'à leur récupération éventuelle ou leur élimination.

Générique :

Terme appliqué, dans le contexte de la gestion des sites pollués, aux hypothèses simplificatrices, généralement conservatives, prises dans les scénarios d'exposition en lieu et place d'informations propres au site étudié.

Gaz carbonique (CO₂) :

Gaz incolore, inodore et non toxique provenant de la combustion de matières fossiles, qui fait normalement partie de l'air ambiant. Ce gaz, également produit par la respiration des organismes vivants (végétaux, animaux), il est réputé comme le principal gaz de serre contribuant aux variations climatiques.

Gaz de cheminée :

Mélange de gaz rejeté d'une cheminée après une combustion en chaudière. Il peut y entrer des oxydes d'azote, des oxydes du carbone, de la vapeur d'eau, des oxydes du soufre, des particules solides ou liquides et d'autres polluants chimiques.

Gaz de serre :

Gaz carbonique, peroxyde d'azote, ozone et chlorofluorocarbones naturellement présents

ou résultants d'activités de l'homme (production et consommation), qui contribuent à l'effet de serre (réchauffement de la planète).

Gaz d'échappement :

Gaz produits par la combustion des carburants dans les moteurs à explosion. Les gaz d'échappement sont nocifs pour les être humains, les végétaux et les animaux.

Gaz naturel :

Mélange d'hydrocarbures et de petites quantités d'autres substances existant en phase gazeuse ou en solution à côté du pétrole dans des réservoirs souterrains naturels.

H

Hiérarchisation des sites pollués :

Action visant à organiser, classer, ordonner un ensemble défini de sites suivant des règles préalablement déterminées.

Hydrocarbures :

Toxiques et peu biodégradables, les hydrocarbures s'accumulent et enrobent les plantes, limitant les échanges vitaux et empêchant le développement de la faune et de la flore. Formant un film à la surface de l'eau, ils s'opposent à l'oxygénation naturelle de l'eau et empêchent les rayons lumineux de passer.

Indicateur :

Paramètre ou valeur calculée à partir de paramètres donnant des indications sur (ou décrivant) l'état d'un phénomène, de l'environnement ou d'une zone géographique et d'une portée supérieure aux informations directement liées à la valeur du paramètre. L'indicateur doit remplir quatre fonctions :

- (1) validité (traduction fidèle et synthétique de la préoccupation du départ),
- (2) mesurabilité (facilité d'accès à l'information en tenant compte du coût et du temps),
- (3) lisibilité (simplicité d'interprétation et non ambiguïté),
- (4) cohérence (dans le temps, dans l'espace, et entre les divers éléments de la population).

Il doit, en outre, être caractérisé par sept attributs : nom, définition, mode de calcul, unité de mesure, fréquence d'actualisation, source d'origine, maille de validité.

Indicateur de pollution :

Variable synthétique chimique, physique, ou biologique (animal ou végétal) qui, à partir d'une certaine concentration, témoigne de la réalité ou de l'importance d'une pollution du milieu.

Indicateur de condition environnementale :

Expression spécifique qui fournit des informations sur la condition locale, régionale, nationale ou mondiale de l'environnement.

Indicateur de l'environnement :

Paramètre, ou valeur dérivée de plusieurs paramètres, qui dénote ou décrit l'état de l'environnement, ou encore renseigne à son sujet, et dont l'intérêt va au-delà de celui qui est directement associé à un seul paramètre. L'expression peut s'appliquer aux indicateurs d'état, de pression et de réponse liés à l'environnement (OCDE, 1994). Le modèle Pression/Etat/Réponse, développé par l'OCDE, fournit un premier cadre de suivi des progrès accomplis dans le domaine de l'environnement. Le cadre résulte de quelques questions simples :

-Indicateur d'Etat / quel est l'état de l'environnement et des ressources naturelles : il renseigne des changements ou évolutions dans l'état physique ou biologique du monde naturel.

-Indicateur de Pression / pourquoi cela arrive-t-il : il renseigne des pressions ou stress exercés par les activités humaines à l'origine des changements dans l'environnement.

-Indicateur de Réponse / que fait-on à ce sujet : il renseigne des actions adoptées en réponse aux problèmes et préoccupations d'environnement.

Indicateur de performance environnementale :

Expression spécifique qui fournit les informations sur la performance (ISO14031 :1999).

Indicateur de situation environnementale :

Types d'indicateurs environnementaux utilisés pour décrire la

situation de l'environnement local, régional/national ou mondial en rapport avec l'organisme.

Indice de pollution :

Fonction arbitraire de la concentration d'un ou plusieurs polluants qui est une mesure de la nocivité potentielle de la pollution.

Indice de la qualité de l'eau :

Moyenne pondérée des concentrations de certains polluants généralement liés à la qualité de l'eau.

Indice de la pollution atmosphérique :

Mesure quantitative de la qualité de l'air ambiant. Cet indice se calcule en regroupant en un seul les chiffres correspondant à divers polluants de l'atmosphère.

Influx :

Eau, eaux usées ou autre liquide pénétrant dans un réservoir, un bassin ou un bac de traitement.

Incinération :

Procédé de traitement par combustion de la fraction organique dans des fours spéciaux

(Fours rotatifs, à ciment, etc...) Adaptés aux caractéristiques des déchets.

Incinérateur :

Four permettant de brûler les déchets dans des conditions contrôlées.

Infiltration :

Ecoulement de l'eau dans un milieu poreux à travers la surface du sol.

Immersion des déchets :

Tout rejet de déchet dans le milieu aquatique.

Immission :

Transfert de polluants de l'atmosphère vers un récepteur (terme allemand)

Impact :

Effet d'une action, d'un aménagement, d'une exploitation de matière première, ..., sur un milieu naturel, des organismes, un écosystème, des paysages, ...

Installation de traitement des déchets :

Toute installation de valorisation, de stockage, de transport et d'élimination des déchets.

Installation classée pour la protection de l'environnement :

Installation dont l'exploitation peut être source de dangers ou de pollutions. La liste des installations concernées est fixée par une nomenclature et leur exploitation est réglementée

au titre de décret exécutif 07-144 du 19 mai 2007. Toute installation figurant dans la nomenclature des installations classées est soumise, préalablement à

sa mise en service et selon sa classification, soit à une autorisation, soit à une déclaration.

In situ : Mesure ou traitement en place, dans l'environnement naturel (terme latin).

Intrusion d'eau salée :

Mélange d'eau salée avec une eau douce, qui peut se produire soit dans une eau de surface, soit dans les aquifères.

Installation :

Unité technique dans laquelle une ou plusieurs activités ou procédés sont exercés.

Installation de traitement des déchets :

Toute installation de valorisation, de stockage, de transport et d'élimination des déchets.

Invasion :

Pénétration dans un réseau d'égouts sanitaires d'eaux de pluie provenant de sources autres que l'infiltration, par exemple les écoulements de caves, les trous d'hommes, les canalisations d'eaux d'orage et l'arrosage des rues.

Inventaire des émissions :

Liste, ventilée par source, des quantités de polluants effectivement ou potentiellement émises. Ces inventaires servent à élaborer et formuler des normes d'émission.

L

Lahar :

Dépôt formé par des écoulements boues ou de cendres volcaniques saturées d'eau.

Laitier :

Sous-produit de la métallurgie et de la combustion, composé principalement d'un mélange d'oxyde de silice, de soufre, de phosphore et d'aluminium. Le laitier sert de matériau pour la construction de routes, de ballast ou de source d'engrais phosphatés.

Lessivage :

Elimination des sels alcalins et solubles du sol moyennant une irrigation abondante et un drainage.

Autre définition : entraînement par l'eau à travers les horizons de sols des substances fixées sur des particules fines.

Lixiviats :

Eaux ayant percolées à travers les déchets en se chargeant physiquement, chimiquement et biologiquement, des substances inorganiques et organiques « jus des déchets ».

Lixiviation :

Dissolution et entraînement de substances d'un solide complexe sous l'action d'un solvant

(Exemple : eau à travers les horizons d'un sol).

Lutte antipollution :

Techniques utilisées ou mesures prises pour réduire la pollution ou ses effets sur l'environnement. Les dispositifs les plus courants sont les dépoussiéreurs, les barrières antibruit, les filtres, les incinérateurs, les usines de traitement des eaux usées et le compostage des déchets.

Lutte contre la pollution atmosphérique :

Dispositions prises pour conserver à l'air une pureté qui l'empêche de nuire à la santé publique, pour protéger la flore et la faune ainsi que les biens, pour assurer la visibilité et pour la sécurité des transports terrestre et aériens.

Lutte contre le bruit :

Actions menées pour réduire les émissions de bruit ou de vibrations d'une source donnée, ou bien pour protéger les êtres humains et les constructions d'une exposition au bruit et aux vibrations.

M

Mâchefers :

Résidus solides d'incinération, ressortant à la base du four et constitués des matériaux plus ou moins incombustibles que contenait le déchet traité.

Maître d'œuvre :

Personne physique ou morale assurant la conception, le contrôle de la construction et la réception d'un ouvrage conformément aux vœux du Maître d'Ouvrage.

Maître d'ouvrage :

Personne physique ou morale propriétaire actuel ou futur d'un bien meuble ou immeuble assurant le règlement du coût de la construction d'un ouvrage ou de sa modification conformément à ses vœux.

Marée noire :

Nappe de pétrole déchargée accidentellement ou volontairement, qui flotte à la surface des eaux et y est déplacée par les vents, les courants et les marées. Les marées noires peuvent être partiellement éliminées par dispersion chimique, combustion, confinement mécanique ou adsorption. Elles ont un effet destructeur sur les écosystèmes littoraux.

Matières en suspension (MES) :

La pollution d'une eau peut être associée à la présence d'objets flottants, de matières grossières et de particules en suspension. En fonction de la taille de ces particules, on distingue généralement :

Les matières grossières (décantables ou flottables) ;

Les matières en suspension (de nature organique ou minérale) qui sont des matières insolubles, fines.

Cette pollution particulière est à l'origine de nombreux problèmes comme ceux liés au dépôt de matières, à leur capacité d'adsorption physico-chimique ou aux phénomènes de détérioration du matériel (bouchage, abrasion, etc.).

Matière inorganique :

Substances d'origine minérales qui ne se caractérisent pas par une structure essentiellement carbonée.

Marais :

Terrain humide où ne s'accumulent pas des dépôts appréciables de tourbe et où domine une végétation herbacée. Les marais peuvent être des eaux douces ou des eaux salées.

Marécage :

Terrain inondable où l'eau réside en permanence ou pendant très longtemps et qui est recouvert d'une végétation naturelle dense. Les marécages peuvent être d'eau fraîche ou d'eau salée et subir ou non l'influence des marées.

Membrane :

Barrière sélective plus ou moins poreuse permettant de séparer les différents constituants d'un liquide.

Métaux et métaux lourds :

Les métaux lourds ont la particularité de s'accumuler dans les organismes vivants ainsi que dans la chaîne trophique.

Les éléments métalliques surveillés dans la pollution de l'eau sont les suivants : Fer, Chrome, Zinc, Nickel, et métaux lourds : mercure, cadmium, plomb, arsenic,...

Méthane :

Hydrocarbure gazeux incolore, non toxique et inflammable, résultant de la décomposition anaérobie des composés organiques. Le méthane est un puissant gaz de serre.

Méthanisation :

Traitement basé sur des fermentations contrôlées agissant en absence d'air. Ce traitement suppose des cuves étanches pour assurer les conditions nécessaires à ce type de fermentation (absence d'air) ; il dégage un gaz combustible riche en méthane (le biogaz). C'est ce même biogaz qui se produit naturellement (par un processus analogue) dans les décharges.

De la même manière que pour le compostage, il convient de parler de tri-méthanisation plutôt que de méthanisation, afin d'insister sur cette phase capitale de tri préalable.

Milieu :

Air, sol, eau et biote (faune, flore et micro-organismes).

Mise en décharge :

Toutes les opérations d'entreposage permanent des déchets dans une décharge contrôlée selon les règles de l'art et qui peut comporter un traitement préalable in-situ.

Mobilité :

Aptitude d'une substance ou de particules à migrer, soit sous l'action de la gravité, soit sous l'influence de forces locales

Mouvement des déchets :

Toute opération de transport, de transit, d'importation et d'exportation des déchets

N

Nappe d'eau souterraine :

Eaux souterraines remplissant entièrement les pores d'un terrain perméable (aquifère) de telle sorte qu'il y ait toujours liaison par l'eau entre les pores ; la nappe s'oppose à la zone non saturée sus - jacente ; une nappe peut recevoir différents qualificatifs relatifs à son gisement (nappe alluviale, ...), à ses conditions hydrodynamiques (nappe captive ou libre, artésienne, ...), ou à des caractéristiques de l'eau (nappe salée ou thermique, ...).

Nappe de pétrole brut :

Nappe de pétrole odorante, colorée et dense qui pollue l'eau et qui pollue également l'atmosphère lorsqu'elle est brûlée.

Nappe phréatique :

Nappe d'eau souterraine formée par l'infiltration des eaux de pluie et alimentant des sources et des puits.

Nomenclature des déchets :

Document réglementaire permettant le classement des déchets selon un code alphanumérique en fonction de leur origine et de leur catégorie.

Nomenclature des installations classées :

Document réglementaire permettant le classement des installations classées (Décret exécutif n° 07-144 du 19 mai 2007 fixant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement).

Norme :

La norme est une spécification technique approuvée par un organisme reconnu à activité normative pour application répétée ou continue, dont l'observation n'est pas obligatoire.

Le guide ISO/CEI précise, en outre, qu'il s'agit <<d'un document établi par consensus qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats,

garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné>>.

La norme est un document élaboré en consensus par l'ensemble des acteurs d'un marché : producteurs, utilisateurs, laboratoires, pouvoirs publics, consommateurs.....

Norme de qualité de l'environnement :

Limite fixée à une perturbation de l'environnement, en particulier due à la concentration de polluants ou de déchets, qui correspond à la limite maximale admise de la dégradation du milieu considéré.

Norme de rejet :

Volume maximum des polluants autorisés dans les effluents.

Norme d'émission :

Quantité maximale de polluants que la loi autorise à rejeter à partir d'une source mobile ou stationnaire.

Normes applicables aux effluents d'eaux usées :

Normes prescrites pour application dans les usines de traitement des eaux usées, qui concernent la demande biochimique d'oxygène (DBO), les solides en suspension et l'azote ammoniacal et ont pour but d'assurer la qualité souhaitée des effluents.

Normes de la qualité de l'eau potable :

Normes exprimant la qualité des eaux potables en fonction du contexte environnemental, social, économique et culturel, compte tenu de la présence de matières en suspension, d'un excès de sels divers, d'un goût déplaisant et de microbes nuisibles de toute nature. La satisfaction de ces normes ne signifie pas que l'eau en question est pure.

Normes de la qualité de l'air :

Concentrations de polluants atmosphériques fixées par règlement et qui ne peuvent être dépassées dans un laps de temps déterminé dans une zone donnée.

Norme ISO :

Ont été élaborées à partir de 1980 et publiée en 1987. L'association française pour l'assurance de la qualité qui opère au plan international, relayée par d'autres associations internationales a pour mission la certification des entreprises sur la base d'audits qu'elle confie à des cabinets spécialisés sur la base de différentes normes ISO.

Norme ISO 14001 :

Permet de certifier les entreprises qui prennent en compte l'environnement dans leur gestion.

Notice d'impact sur l'environnement :

Dossier établi par un organisme compétent concernant l'impact écologique de projets ou

programmes proposés.

Nuisance :

Tout facteur à caractère permanent, continu ou discontinu, qui constitue une gêne, un danger immédiat ou différé, une entrave, un préjudice immédiat ou différé pour la santé d'un organisme, l'environnement ou le fonctionnement d'un système (nuisance olfactive, visuelle, auditive, encombrement, promiscuité, ...) et qui rendent la vie malsaine ou pénible.

O

Objectif :

Recherche, pour un site donné, d'un résultat (exprimé sous la forme d'une valeur numérique

ou d'un énoncé narratif) pour sauvegarder, protéger ou exploiter un milieu naturel, en fonction de l'usage auquel il est destiné en tenant compte des conditions spécifiques du site.

Objectif de qualité :

Recherche d'un résultat avec un niveau de qualité que souhaite atteindre ou conserver un décideur pour l'usage d'un milieu, eau superficielle, eau souterraine, sol, air, ...

Objectif environnemental :

But environnemental général qu'un organisme se fixe, résultant de la politique environnementale, et quantifié dans le cas où cela possible.

Opacité :

Obscurcissement de la lumière par une pollution particulière de l'atmosphère.

Osmose :

Diffusion de solvants à travers une membrane semi-perméable qui les laisse pénétrer dans une solution plus concentrée. C'est ainsi que l'eau contenue dans le sol passe dans les cellules des racines des végétaux.

Osmose inverse :

Procédé de filtration consistant à exercer sur l'eau une pression supérieure à la pression osmotique pour la forcer à passer à travers une membrane semi perméable en sens inverse du processus naturel de l'osmose. Cette technique est utilisée par exemple pour production d'eau potable à partir d'eau salée ou saumâtre.

Oxyde de carbone (CO) :

Gaz incolore, inodore et toxique résultant d'une combustion incomplète de matières fossiles. L'oxyde de carbone se combine avec l'hémoglobine des êtres humains et réduit sa capacité de transport d'oxygène, produisant ainsi des effets nocifs.

Oxyde nitrique (NO) :

Gaz formé par une combustion sous haute pression et à haute température dans un moteur à combustion interne. Il se transforme en peroxyde d'azote dans l'air ambiant et contribue au brouillard photochimique

Oxyde de l'azote (NOx) :

Produits de combustion provenant de sources mobiles ou stationnaires. Ils figurent parmi les principaux composants des retombées acides et les principales causes de la formation d'ozone dans la troposphère.

Ozone (O₃) :

Gaz piquant, incolore et toxique qui contient trois atomes d'oxygène par molécule. Il se présente naturellement en concentration d'environ 0.01 millionième dans l'air atmosphérique. Il est considéré comme toxique à partir de 0.1 millionième. Dans la stratosphère, l'ozone constitue une couche qui protège le globe des effets nuisibles des rayonnements ultraviolets sur l'être humain et les autres biotes. Dans la troposphère, c'est un des principaux composants du brouillard photochimique qui lèse gravement le système respiratoire de l'homme0

P

Panache :

Substances émises des cheminées, en concentrations variables et décrivant des parcours variés.

Percolation :

Passage d'un liquide à travers un milieu poreux non saturé, par exemple l'écoulement de l'eau dans le sol sous l'action de la pesanteur.

Perméabilité :

Aptitude d'un milieu à se laisser traverser par un fluide sous l'action d'un gradient hydraulique (différence de charge hydraulique entre deux points d'un aquifère par unité de distance, selon une direction donnée) ; cette perméabilité se traduira soit par une vitesse d'infiltration, soit par un coefficient de perméabilité à l'eau ; ce coefficient dépend notamment de l'état de saturation en eau du milieu ; la perméabilité s'exprime en volume d'eau par unité de temps et par unité de surface, mais aussi usuellement par unité de vitesse.

Persistance :

Propriété que possède un xénobiotique à demeurer présent dans l'environnement. Elle peut se mesurer par la durée nécessaire pour obtenir une dégradation complète ou partielle

Piézomètre :

Dispositif servant à mesurer une hauteur piézométrique en un point donné de l'aquifère, qui indique la pression en ce point ; il permet l'observation ou l'enregistrement d'un niveau d'eau libre ou d'une pression.

Piézométrie :

Surface idéale qui représente la distribution des charges hydrauliques d'une nappe à écoulement bidimensionnel, ou des charges rapportées à une surface déterminée. Elle est figurée par un ensemble de lignes équipotentielles de charges équidistantes.

Politique environnementale :

Déclaration par l'organisme de ses intentions et de ses principes relativement à sa performance environnementale, qui fournit un cadre à l'action et à l'établissement de ses objectifs et cibles environnementaux.

Polluant :

Substance présente en concentrations capables de nuire aux organismes vivants (être humains, végétaux et animaux) ou dépassant une norme environnementale de qualité.

Pollution :

1) présence, dans les milieux écologiques (air, eau, terre) de substances ou d'énergie thermique dont la nature, l'emplacement ou la quantité produit des effets indésirables sur l'environnement ;

2) activité génératrice de polluants.

Toute intervention de l'homme dans les équilibres naturels par la mise en circulation de substances toxiques, nuisibles, ou encombrantes, qui troublent ou empêchent l'évolution naturelle du milieu. Introduction directe ou indirecte, par l'activité humaine, de substances, de vibrations, de chaleur ou de bruit dans l'air, l'eau ou le sol, susceptible de porter atteinte à la santé humaine ou à la qualité de l'environnement, d'entraîner des détériorations aux biens matériels, une détérioration ou une entrave à l'agrément de l'environnement ou à d'autres utilisations

Pollution acoustique :

Sons d'intensité excessive qui peuvent nuire à la santé de l'être humain.

Pollution atmosphérique :

Présence dans l'air de substances contaminants ou polluantes qui ne dispersent pas normalement et qui nuisent à la santé ou à la qualité de vie de l'homme ou qui ont d'autres effet nuisibles sur l'environnement.

Pollution transfrontalière :

Pollution émise dans un pays mais qui peut, en traversant les frontières par voie

aquatique ou aérienne, endommager l'environnement d'un autre pays.

Pollution Acceptable :

Une pollution est dite acceptable lorsque l'environnement est dans l'état acceptable qui a été déterminé par les pouvoirs publics et le droit applicable.

Polychlorobiphényles (PCB) :

Groupes de composés organiques utilisés pour la fabrication de matières plastiques, comme lubrifiants, fluides diélectriques dans les transformateurs, pour la protection des bois, des métaux ou du béton, ainsi que dans les adhésifs, pour le revêtement des fils métalliques,...ces substances sont extrêmement toxiques pour la vie aquatique et persistent longtemps dans l'environnement. Elles peuvent s'accumuler dans la chaîne alimentaire et provoquer, en fortes concentrations, des effets secondaires nocifs.

Pré-collecte :

Ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production (ateliers, bureaux,...) jusqu'à leur sortie de l'entreprise.

Prélèvement :

Recueil d'une portion d'un milieu pour l'analyse et les essais.

Prétraitement des Echantillons :

Ensemble des opérations que l'on fait subir aux échantillons en vue de les soumettre à des analyses physiques, chimiques ou biologiques. Il comporte en général cinq types : séchage, broyage, tamisage, séparation et pulvérisation.

Principe du pollueur-payeur :

Principe selon lequel le pollueur doit supporter le coût des mesures prises pour réduire la pollution, en fonction soit du dommage subi par ma société, soit du dépassement d'un seuil acceptable (norme) de pollution.

Le principe de pollueur-payeur, selon lequel les frais résultant des mesures de préventions, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur.

Protection de la nature :

La protection de la nature a pour objet d'assurer la conservation des écosystèmes peu ou pas altérés par l'homme, ainsi que la diversité biologique qui leur est propre, c'est-à-dire celle de la totalité des espèces vivantes.

Protection de l'environnement :

Activités menées pour préserver ou restaurer la qualité de l'environnement en empêchant l'émission de polluants ou en réduisant la présence dans le milieu naturel. Cette protection peut consister à modifier les caractéristiques des productions (biens ou services), à modifier les habitudes de consommation, à modifier les techniques de production, à traiter ou déposer les résidus dans les lieux isolés de façon à en protéger l'environnement, à recycler les déchets, et à prévenir la dégradation des sites et

des écosystèmes.

Protection du climat et de la couche d'ozone :

Mesures prises pour limiter les émissions de gaz de serre et de gaz qui détruisent la couche d'ozone stratosphérique (gaz carbonique, méthane, peroxyde d'azote, Chlorofluorocarbones (CFC) et halons).

Protection contre l'érosion :

Activités visant à protéger les sols contre les érosions. Ces activités peuvent consister en la plantation de végétaux, en l'entretien d'une couverture végétale protectrice, en la construction de terrasses en travers des pentes ou des mesures contre la désertification.

Protection des sols et des eaux souterraines :

Activités de protection de l'environnement consistant en la construction, l'entretien et l'exploitation d'installations de décontamination des sols pollués, en l'épuration des eaux souterraines et en une protection contre les infiltrations d'agents polluants.

Point d'exposition :

Lieu de contact entre une substance et la cible. Le point d'exposition appartient à un compartiment d'exposition.

Porosité :

Ensemble des volumes de vides occupés par des fluides à l'intérieur d'un corps ou d'un milieu solide. Elle s'exprime par le rapport du volume des vides occupés par des fluides au volume total du solide.

Potentiel d'Approvisionnement de la Couche d'Ozone (PACO) :

Mesure de la capacité d'un produit chimique donné à détruire l'ozone, évalué par rapport au CFC-11, dont le potentiel d'approvisionnement de l'ozone est 1.

Poussière :

Particules suffisamment légères pour rester en suspension dans l'air.

Puits de carbone :

Réservoir où se trouve absorbé le carbone libéré lors d'une autre étape du cycle de carbone. Par exemple, si l'échange net entre la biosphère et l'atmosphère s'effectue en direction de l'atmosphère, la biosphère constitue la source et l'atmosphère le puits.

Puits de contrôle :

Puits d'observation creusé dans des installations de traitement des déchets dangereux afin de vérifier la qualité des eaux souterraines qui se trouvent au-dessous de ces installations.

Puits perdus :

Puits ou fosse servant à recueillir les vidanges et autres ordures ; ils ont des parois étanches ou poreuses.

Puits confiné :

Puits dont la seule source d'approvisionnement est une eau souterraine confinée.

Q

Qualité de l'eau :

Cette qualité dépend des propriétés physiques, chimiques, biologiques et organoleptiques de l'eau.

Qualité de l'environnement :

Etat des composants du milieu écologique, exprimé par des indicateurs ou ses indices définis conformément aux normes de qualité de l'environnement.

R

Rabattement :

Rabattement des gaz dans une cheminée par des tourbillons ou des courants d'air sous l'effet du vent.

Réchauffement de la planète :

Phénomène attribué à l'accumulation de gaz carbonique et de gaz de serre. De nombreux scientifiques y voient une grande menace pour l'environnement mondial. La température moyenne du globe a augmenté d'un demi-degré depuis le milieu du siècle dernier. Les années 80 ont connus huit années les plus chaudes depuis cent ans. Cependant le rythme et l'ampleur de ce réchauffement sont, pour l'instant, comparables à ceux des fluctuations naturelles du passé. C'est pourquoi il n'est pas possible d'attribuer avec certitude ce réchauffement à la croissance de la teneur de l'air en gaz à effet de serre.

Recherche historique :

Première étape de la politique de gestion et de traitement des sites et sols pollués visant à identifier, à recenser les secteurs géographiques sur lesquels ont été pratiquées par le passé des activités susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement. Ces inventaires historiques sont, en général, réalisés à l'échelle d'une région, à partir d'une analyse critique des archives locales (administrations, archives départementales et communales, Institut Géographique National, chambres de commerce et d'industrie, directions régionales des affaires culturelles, ...)

Récupérateur :

Prestataire assurant la collecte sélective de certaines catégories de déchets pour les orienter ensuite vers des filières de valorisation. Cette prestation comprend bien souvent des opérations de préparation des déchets collectés (vérification et amélioration de la qualité, mise en balles...) pour les rendre admissibles par l'unité de valorisation.

Récupération :

Collecte, démontage ou démolition, puis séparation et conditionnement de certains déchets en vue d'une valorisation.

Recultivation :

La réintégration de sites d'une décharge dans leur environnement après achèvement de l'exploitation.

Recyclage :

Terme général définissant la réutilisation ou la valorisation des produits usés ou des déchets.

Réfraction de l'ozone :

Destruction de l'ozone atmosphérique qui protège le globe des rayonnements ultraviolets nuisibles. La destruction de la couche d'ozone est provoquée par des réactions chimiques catalysées par des oxydes de, l'hydrogène, de l'azote, du chlore et du brome.

Référentiel :

Ensemble des mesures référencées et datées constituant un état de référence d'un milieu physique (air, eaux, sol) ou biologique (faune, flore d'un biotope).

Régénération :

Procédé en général physique ou chimique, ayant pour but de redonner à un déchet les caractéristiques qui permettent de l'utiliser en remplacement d'une matière première neuve.

Réhabilitation :

Ensemble d'opérations (réaménagement, traitement de dépollution, résorption, contrôles institutionnels...) effectuées en vue de rendre un site apte à un usage donné. Cette opération englobe à la fois les opérations de traitement de dépollution, celles de confinement et de résorption des déchets sur un site pollué en vue de permettre un nouvel usage.

Rejet :

Déchets séparés durant le traitement des cultures et des minerais, y compris les résidus de matières premières.

Remblai:

Légère surélévation de terrain qui peut empêcher un liquide répandu de s'étaler.

Réseau d'égouts :

Réseau de collecteurs, canalisation, conduites et pompes servant à évacuer les eaux usées de leurs point de production jusqu'à une usine publique de traitement ou un point où les eaux usées sont rejetées dans des eaux superficielles.

Réserve :

Zone protégée en raison de son intérêt écologique et où les activités humaines sont, en principe, réglementées. Dans une « réserve intégrale », ou « naturelle », ou encore

« Biologique », toute activité humaine est interdite, y compris le ramassage.

Réservoir :

Lieu où l'eau est rassemblée et stockée en grande quantité pour être utilisée en cas de besoin.

Résidu ultime :

Déchets résultant ou non du traitement d'un autre déchet et qui n'est pas susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux.

Résorption :

Opération d'élimination des déchets présents sur un site pollué.

Retenue :

Masse d'eau accumulée, par exemple au moyen d'un barrage.

Retombée acide :

Toute forme de retombée sur les plans d'eau, le sol et les autres surfaces, qui en augmente l'acidité par l'apport de polluants acides, par exemple l'anhydride sulfureux, les nitrates ou d'autres acides. Les retombées peuvent être sèches (en cas d'absorption de polluants acides sur des particules) ou humides (par exemple les précipitations acides).

Ruissellement :

Partie des précipitations atmosphériques (pluie, neige) qui s'écoule à la surface du sol et des versants.

Réutilisation :

La réutilisation ou le réemploi est la forme la plus directe du recyclage. Un produit ou des parties d'un produit seront réutilisés à nouveau en l'état ou en parties, et ce sans qu'elle soit retravaillée ou modifiée d'une façon substantielle. Un exemple étant les bouteilles de boissons en verre, qui après un lavage seront réutilisées.

S

Salinisation :

Augmentation de la concentration en sel d'un milieu de l'environnement, notamment le sol. On dit également salure.

Salinité :

Teneur en sel des milieux ambiants.

Sédimentation :

Dépôt de matière à la base d'un liquide ou d'une masse d'eau, notamment d'un réservoir.

Sécheresse :

Absence prolongée ou déficience notable des précipitations, qui peut contribuer à la désertification.

Servitude :

Sujétion ou contrainte liée à l'usage d'un bien, d'un site, d'une installation. Des servitudes d'utilité publique peuvent être instaurées par voie administrative légale après enquête publique pour assurer :

la protection d'un bien commun (ressources en eaux souterraines, parc naturel, ZNIEFF,), la protection des usagers, en limitant par exemple l'accès ou l'exploitation d'un site pollué.

Scénario d'exposition :

Ensemble des activités d'un individu et des conditions de réalisations de ces activités pouvant conduire à une exposition

Site :

Ensemble du secteur géographique sur lequel une pollution de l'environnement est susceptible d'être rencontrée du fait des anciennes activités pratiquées.

Site industriel :

Secteur géographique correspondant à l'emprise industrielle (limites de propriété).

Site orphelin :

Ces derniers sont soit des terrains industriels en friche dont le propriétaire n'est pas identifiable, soit des sites pollués ayant un exploitant ou un propriétaire dans l'impossibilité de payer les frais de réhabilitation.

Site pollué :

Site présentant un risque pérenne, réel ou potentiel, pour la santé humaine ou l'environnement du fait d'une pollution de l'un ou l'autre des milieux, résultant de l'activité actuelle ou ancienne.

Sol :

Couche supérieure de la croûte terrestre composée de particules minérales, de matière organique, d'eau, d'air et d'organismes" (selon le projet de norme internationale ISO/TC

190 sur la qualité des sols).

Ce projet de norme rappelle aussi que "dans le contexte de la protection du sol, il faut prêter attention au sol superficiel, au sous-sol et aux couches plus profondes, et aux gîtes minéraux associés à l'eau souterraine. Il faut aussi faire attention aux matériaux d'origine anthropique introduits dans ou sur le sol, comme les déchets domestiques ou industriels,

les boues, les boues de curage de cours d'eau et les résidus miniers. Ceux-ci sont importants, parce qu'ils peuvent influencer certaines fonctions du sol et constituer une source de substances dangereuses pour le sol et affecter les sols naturels voisins. Les processus pédologiques peuvent, en temps et lieu, intervenir dans ces matériaux anthropiques de la même manière que dans la roche mère naturelle et les dépôts de surface".

Sorption :

Terme générique incluant l'absorption, l'adsorption, la désorption et l'échange d'ions ; la sorption est le processus majeur de subsurface affectant le devenir et le transport des polluants dans l'environnement.

Source de pollution :

Terme générique désignant une entité (spatialement délimité, foyer) ou un ensemble d'entités dont les caractéristiques ou les effets permettent de les considérer comme à l'origine de nuisances ou de dangers. Il s'agit en général de zones où des substances dangereuses, des déchets ont été déposés, stockés ou éliminés.

Spéciation :

Définition de la forme chimique (forme ionique, structure moléculaire, association physique,...) ou de la phase porteuse (support minéral ou organique), dans laquelle se trouve un élément chimique.

Stabilisation des dunes :

Stabilisation des dunes réalisée principalement par la plantation d'arbustes.

Suie : Poussière de charbon due à une combustion incomplète.

Sur-pompage :

Extraction d'eau souterraine excédant le renouvellement du bassin ou de l'aquifère et entraînant l'épuisement des ressources hydrologiques. Le sur-pompage d'un puits peut provoquer des intrusions d'eau salée si le puits se trouve à proximité du littoral.

Surveillance continue :

Observation et mesure continues ou fréquentes de l'environnement (air, eau, sols, biotes), souvent pratiqués aux fins d'alerte et de régulation.

Système de surveillance :

Système de contrôle de la qualité de l'environnement, qui sert à recenser les zones de concentration de polluants en temps voulu pour prendre des mesures correctives.

T

Taux de compactage :

Proportion entre le volume initial des déchets solides et leur volume final après compactage.

Taxes environnementales :

Les taxes liées à l'environnement sont des versements obligatoires effectuées sans contrepartie à l'Etat, en fonction d'une assiette fiscale jugée particulièrement opportune en termes d'environnement.

Taxe sur les émissions carbonées :

Moyen d'internaliser les coûts écologiques. Il s'agit d'un impôt indirect perçu auprès des producteurs de combustibles fossiles bruts en fonction de la teneur relative en carbone de ces combustibles.

Terrasse :

Mur de pierre construit en travers d'un terrain en pente pour empêcher l'érosion.

Terrassement :

Découpe de petites parcelles planes sur les pentes des terrains aux fins de culture. Ces parcelles sont entourées de murs de soutènement destinés à retenir le ruissellement et à prévenir l'érosion des sols.

Terre :

Désigne le système bio-productif terrestre qui comprend le sol, les végétaux, les autres êtres vivants et les phénomènes écologiques et hydrologiques qui se produisent à l'intérieur de ce système.

Technologie non polluante :

Installation ou partie d'une installation adaptée de façon à produire moins de pollution ou pas du tout. Dans ces technologies, par opposition aux technologies de « fin de chaîne », le matériel de protection de l'environnement est intégré dans le procédé de production.

Technologie propre :

Mode de fabrication intrinsèquement moins polluant qu'un procédé ancien, soit quantitativement soit qualitativement, soit en adaptant une modification au niveau du procédé telle qu'elle permette de minimiser les pertes et les rejets (par exemple par recyclage direct dans l'unité de fabrication), voire d'améliorer le fonctionnement du mode épuratoire aval. La mise en place d'une technologie propre est une action de prévention de la pollution à la source.

Tri des déchets :

Toutes les opérations de séparation des déchets selon leur nature en vue de leur traitement.

Traitement :

Tout processus physique, chimique, biologique ou thermique qui modifie les caractéristiques des déchets de manière à en favoriser la valorisation ou en faciliter l'élimination.

Traitement écologiquement rationnel des déchets :

Toute mesure pratique permettant d'assurer que les déchets sont valorisés, stockés et éliminés d'une manière garantissant la protection de la santé publique et/ou de l'environnement contre les effets nuisibles que peuvent avoir ces déchets.

Traitement chimique des déchets dangereux :

Traitement utilisé pour décomposer complètement les déchets dangereux en gaz non toxique ou, plus fréquemment, pour en modifier les propriétés chimiques, par exemple par la réduction de leur solubilité dans l'eau ou la neutralisation de leur acidité ou de leur alcalinité.

Traitement des déchets dangereux :

On peut en distinguer deux sortes :

Les traitements physiques qui consistent en une séparation progressive par déposition, filtrage ou centrifugation et solidification des déchets, permettant leur mise en décharge.

Les traitements thermiques, c'est-à-dire l'oxydation à haute température qui convertit les déchets en gaz et résidus solides.

Traitement des eaux résiduaires :

Procédé destiné à modifier les eaux résiduaires pour qu'elles répondent aux normes d'environnement ou à d'autres normes de qualité.

Traitement écologiquement rationnel des déchets :

Toute mesure pratique permettant d'assurer que les déchets sont valorisés, stockés et éliminés d'une manière garantissant la protection de la santé publique et/ou de l'environnement contre les effets nuisibles que peuvent avoir ces déchets.

Transfert :

Migration de substances dissoutes ou non à l'intérieur d'un sol, à travers ou à sa surface, causée par l'eau, l'air et les activités humaines, ou bien par les organismes du sol.

Turbidité :

Opacité de l'eau imputable à la présence de particules en suspension.

U

USAGE DE L'EAU :

Le captage, la distribution et la consommation d'eau de surface ou d'eau souterraine,

Toute autre utilisation d'eau de surface ou souterraine susceptible d'influer de manière sensible sur l'état écologique des eaux.

USAGE D'UN SITE :

Emploi, utilisation d'un bien meuble ou immeuble, d'un milieu pour satisfaire un besoin, une fonction, un service.

V

Valorisation des déchets :

Conversion des résidus solides en produits utiles, par exemple le compostage des déchets organiques pour les rendre utilisables aux fins de bonification des sols, ou encore la séparation de l'aluminium ou d'autres métaux en vue de leur refonte ou de leur recyclage. Toute opération de réutilisation, de recyclage ou de compostage des déchets.

Valorisation énergétique :

Toute opération ayant pour but la récupération du potentiel énergétique des déchets.

Valorisation matérielle :

Toute opération ayant pour objet la récupération du produit ou de la matière à partir des déchets.

Vecteur de pollution :

Milieu, organisme, support physique minérale ou organique, liquide ou solide ou gazeux, susceptible de transmettre un élément polluant ou infectieux vers une cible à partir d'une source de pollution, par des processus de transport identifiés.

Vidange :

Contenu des puits perdus, fosses d'aisances,... utilisé en particulier comme engrais.

Volatilité :

Aptitude d'une substance à s'évaporer, généralement mesurée par la tension de vapeur.

Vulnérabilité :

Aptitude d'un milieu, d'un bien, d'une personne à subir un dommage à la suite d'un événement, naturel ou anthropique.

Vulnérabilité des eaux souterraines :

Ensemble des caractéristiques d'un aquifère qui détermine la plus ou moins grande facilité d'accès à ce réservoir et de propagation dans celui - ci d'une substance considérée comme indésirable.

X

Xénobiotique :

Substance possédant des propriétés toxiques, même lorsqu'elle est présente dans le milieu à de très faibles concentrations.

Z

Zones arides, semi arides et subhumides sèches :

Ces expressions désignent les zones, à l'exclusion des zones arctiques et subarctiques, dans lesquelles le rapport entre les précipitations annuelles et l'évapotranspiration possible se situe dans une fourchette allant de 0.05 à 0.065.

Zone littorale :

Etendue de terre ou d'eau adjacente au littoral, qui exerce son influence sur l'utilisation de la mer ou son écologie ou bien, au contraire, dont l'utilisation et l'écologie sont influencées par la mer.

Zone protégée :

Zone continentale ou aquatique délimitée par la loi et appartenant à la collectivité ou à des particuliers, qui est réglementée et gérée de façon à atteindre des objectifs définis de protection.

Selon la convention sur la diversité biologique s'entend « toute zone géographiquement délimitée qui est désignée, ou réglementée, et gérée en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation ».

Zone touchée :

L'expression « zone touchée » désigne les zones arides, semi-arides et/ou subhumides sèches touchées ou menacées par la désertification.

Zone verte :

Zone proche d'une ville où l'urbanisation est limitée. Elle sert d'écran entre la population urbaine et les sources de pollution.

Zone de prélèvement :

Zone présumée homogène permettant de réaliser un échantillon représentatif. Un site, une parcelle peuvent être divisés en plusieurs zones de prélèvement.

ABREVIATIONS :

A

AAA : Accident Avec Arrêt

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AFAQ : Association Française d'Assurance de la Qualité

AFNOR : Association Française de Normalisation

AFSSET : Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail

AMDEC : Analyse des Modes de Défaillance, de leurs Effets et de leur Criticité

ANVAR : Agence Nationale de Valorisation de la Recherche

APSAD : Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances et de Dommages

AS : Autorisation avec Servitude

ASA : Accident Sans Arrêt

AT : Accident de Travail

ATEX : Atmosphères Explosibles

B

BARPI : Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industrielles

BERPC : Bureau d'évaluation des risques des produits et agents chimiques

BLEVE: Boiling Liquid Expanding Vapor Explosion

BPL : Bonnes Pratiques de Laboratoire

C

CCDSA : Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité

CCS : Commission Centrale de Sécurité)
CDH : Comité Départemental d'Hygiène
CE : Conformité Européenne
CEN : Comité Européen de Normalisation
CHS : Commission d'Hygiène et de Sécurité
COT : Carbone Organique Total
C.R.A : Compte Rendu d'Accident
CSA ou ACNOR : Canadian Standards Association (Association canadienne de normalisation).
COT : Carbone Organique Total
TTC Coefficient de Transfert
 Trophique **CEN** Comité Européen de Normalisation **CCS** Commission Centrale de Sécurité
CCDSA Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité
CE Conformité Européenne
CENELEC : Centre Européen de Normalisation Electronique
CETIM : Centre Technique des Industries Mécaniques
C.F.C : Chlorofluorocarbone,
CFRAC : Comité Français d'Accréditation
CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
CNRSSP : Centre National de Recherche sur les Sites et Sols Pollués
COP : Composés Organiques Persistants
COS : Centre Opérationnel de Sécurité
COV : Composés Organiques Volatils
CSD : Centre de Stockage des Déchets
CSE : Commission des Substances Explosives

D

D.A.A : Déclaration Après Accident
DBO5 : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
DCO : Demande Chimique en Oxygène
DIB : Déchet Industriel Banal
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

DIS : Déchets Industriels Spéciaux

DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

DTQD : Déchets Toxiques en Quantités Dispersées

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

E

ENERO: European Network of Environmental Research Organisations (Réseau Européen des Organismes de Recherche en Environnement)

E.P.I : équipements de protection individuelle

E.P.C : équipements de protection collective

E.R.D : Eaux de Rejets Domestiques,

E.R.I : Eaux de Rejets Industriels,

ERP : Etablissement Recevant du Public

ERT : Etablissement Recevant des Travailleurs

ESReDA: European Safety Reliability Research and Development Association

(Association Européenne de Recherche et Développement pour la Sécurité et la Sûreté)

F

FSE : Fonds Social Européen

G

GEHSE : Guide d'Engagement Hygiène Sécurité Environnement.

H

HACCP: Hazard Analysis Critical Control Point

HALONS : composée halogénés,

HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques

H.C : Hydrocarbures

HS : Hors Service

I

IANOR : institut Algérien de Normalisation

IAP : Institut Algérien du Pétrole

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement :

ICS: Incident Command System (Système de Gestion des urgencies et des crises)

IDLH: Immediately Dangerous to Life or Health).

IFEN : Institut Français de l'Environnement

IFP : Institut Français du Pétrole

IGH : Immeuble de Grande Hauteur

INERIS : Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques

INRS : Institut National de Recherche sur la Sécurité

INSERM : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

IPS : Elément Important Pour la Sécurité

IRP : Immeuble Recevant du Public

IRT : Immeuble Recevant des Travailleurs

ISO : International Standard Organisation

L

LCSQA : Laboratoire Central Surveillance Qualité Air

LIFE : L'Instrument Financier pour l'Environnement

LMR : Limite Maximale de Résidus

M

MASE : Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises-Industries pétrolières, pétrochimiques, gazières et activités dangereuses.

MES : Matières en suspension dans l'eau

MODECOM : Méthode de Caractérisation des Ordures Ménagères

N

NF : Norme Française

O

OMS : Organisation Mondiale pour la Santé

P

PAM : Plan d'Aide Mutuelle

PCB : polychlorobiphénils

PEC : Concentrations Environnementales Prévisibles

PIG : Programme d'Intérêt Général

PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNR : Parc Naturel Régional
POI : Plan d'Opération Interne
POS : Plan d'Occupation des Sols
PPAM : Politique de Prévention des Accidents Majeurs
PPI : Plan Particulier d'Intervention
PPR : Plan de Prévention des Risques
PPR : "Plan de Prévention des risques naturels prévisibles"

S

S.A.M.U. : Service d'Aide Médicale d'Urgence
S.A.O : Substances Appauvrissant la couche d'Ozone dont les CFC et halons,
SCOT : Schéma Collectif d'Organisation du Territoire
SDACR : Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
S.A.G.E. : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
S.D.A.G.E. /S.A.G.E. : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SGCI : Secrétariat Général de Coordination Interministérielle
SGS : Système de Gestion de la Sécurité
SME : Système de Management Environnemental
SMS : Système de Management de la Sécurité

T

TER : Toxicity Exposure Ratio
TTC : Coefficient de Transfert Trophique

U

U.I.C.N : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Z

Z.N.I.E.F.F: Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

BIBLIOGRAPHIE :

CATEGORIE SANTE & SECURITE :

- Protégez vous.com
- Sommeil et santé -2002-
- Le centre de recherche pour le développement international RCRDI-Canada - 2004-
- Doctissimo -2007-
- INRS : conception des lieux et des situations de travail -2006-
- Les maladies professionnelles CSST RQuébec 2001
- Experts du risque.com
- Wikipédia.htm
- Règlement de sécurité contre l'incendie -Juin 2006-

CATEGORIE ENVIRONNEMENT :

- Glossaire de l' environnement et du développement durable MATE -Mars 2004-
- Manuel d'information sur la gestion et l'élimination des déchets solides urbains
- MATE & GTZ (coopération technique Allemande) -Février 2003-
- La loi 01-19 du 12 Décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et l'élimination des déchets
- Gestion des sites pollués BRGM -Juin 2000-